SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXI[e] ANNÉE
CINQUIÈME DE LA 6[e] SÉRIE
2. Avril-Juin 1932



PARIS

Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VII[e])

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme), 33, rue de Seine (6[e])

1932

BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme.

SOMMAIRE du N° d'AVRIL-JUIN 1932

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'histoire du protestantisme).

France et Colonies : 30 fr. (pasteurs et professeurs : 15 fr.).
Etranger : 40 fr. (pasteurs : 30 fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : chèques postaux Paris 407-83 (Société d'histoire).

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte, plutôt qu'aux libraires.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

En cas de changement d'adresse, il est dû 2 fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, 4 fr.; après 1914, 9 fr. (port en sus).

Un an : 40 fr. Il reste quelques collections (incomplètes), prix à débattre.

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

ÉTUDES HISTORIQUES

L'Église Réformée de Cherbourg

Ses Origines lointaines, sa Fondation 1802-1832 (1)

L'histoire de l'Église de Cherbourg a le même rythme que les flots de la mer, qu'agite et fait bruire l'Éternel, selon les expressions du prophète Jérémie.

Flux, reflux, enfin *mer montante* de nouveau, recouvrant la grève quelque temps découverte.

Ou, pour remplacer les images par des réalités, trois grandes périodes : *Réforme, persécutions, Réveil.*

---

(1) SOURCES. I. *Manuscrites :* 1° Archives départementales de la Manche. Série 12, V, liasse 2. *Oratoire protestant,* 69 pièces et un plan (1818-1840). (Nous remercions M. le pasteur Morin, de Cherbourg, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition toutes les copies faites par lui à Saint-Lô et à Cherbourg, puis revoir notre travail.)

2° Archives communales de Cherbourg : Registre des délibérations du Conseil municipal.

3° Archives du Conseil presbytéral de l'Église de Cherbourg.

4° Archives du Conseil presbytéral de l'Église réformée de Caen. Registres des délibérations du Consistoire (1777-1790; 1802-1806; 1807-1834); Baptêmes (1815-1831); Admissions à la Sainte Cène (depuis 1817).

II. *Imprimés :* Les *Archives du Christianisme,* Paris 1832.

Mémoires de la vie d'Amice Ollivier (commencés par lui en France en 1815), avec des *extraits de sa correspondance,* publiés par son fils Philippe, à Jersey, 6 Kensington place, Saint-Hélier, en 1861 (imprimés par J. Coutanche), 240 p. in-16. (Ce petit volume est devenu rare. Nous en avons dû la communication à la bienveillance d'Amice Ollivier, M. F. Ollivier, de Saint-Hélier. Le récit s'arrête précisément en 1821 au moment où part A. Ollivier de Cherbourg.)

S. BEAUJOUR, *Histoire de l'Église réformée de Caen,* Caen, 1877.

A. GALLAND, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie.* Paris, 1898.

F. de SCHICKLER, *Les Églises du Refuge en Angleterre,* Paris, 1892. (Le baron de Schickler, président de la Société de l'histoire du protestantisme français, était l'oncle du propriétaire actuel du château de Martinvart, près Cherbourg, le comte Hubert de Pourtalès.)

Mat. LELIÈVRE, *Le Méthodisme dans les Iles de la Manche,* 1886 ; *Pierre du Pontavice,* Paris, 1904 ; *A. de Kerpezdron,* Paris, 1913.

Ch. BOST, *Récits d'histoire protestante, Normandie,* Le Havre, 1928.

Au XVI[e] siècle.

Le flux, ce sont les temps héroïques du XVI[e] siècle. Dans un port de la Manche, Étaples, naît le précurseur de la Réforme française, Jacques Lefèvre. Dans cette même Picardie voisine de la Normandie naît Jean Calvin. Les Normands, doués de bon sens et aussi de sens critique, reconnaissent les défauts, les erreurs de l'Église romaine. Beaucoup se rallient à la Réforme. Au Synode qui vote la Confession de foi, la Normandie est représentée en 1559. Des Églises sont « dressées ». Un des chefs huguenots est un amiral : Coligny inspecte les ports. Le pasteur du Plain près Amfreville, *Du Bois*, avait eu grand succès à Valognes : « Les plus apparents du lieu », dit Bèze (1), « tant gentilshommes que gens de justice, embrassèrent la Religion. Cette affaire alla toujours croissant jusqu'à l'édit de janvier (1562); lequel étant publié, *Pierre Henry*, un des ministres de Saint-Lô, y fut envoyé pour quelque temps, et poursuivit cette œuvre heureusement ». La plus grande partie de la Normandie, la plupart des villes, étaient alors gagnées à la Réforme. De cette époque datent les premiers éléments de l'Église de Cherbourg. Toutefois d'autres préoccupations détournèrent Coligny du projet de venir occuper la ville. Ses adversaires, les Guise, y envoient M. de Matignon (avril 1562). Passant par Valognes, il autorise les catholiques à reprendre leurs armes dans la maison de ville où elles avaient été enfermées par ordre du roi; le 7 juin les protestants sont massacrés, les Bibles où ils avaient

(1) *Histoire ecclésiastique*, II, p. 701.

En 1547 lorsque John Knox fut pris avec un certain nombre d'autres réformés écossais, dans le château de Saint-André, par les catholiques français, la capitulation fut violée lors de leur arrivée en France et quelques-uns des « hérétiques » compagnons de Knox furent mis en prison à Cherbourg (Cf. VAURIGAUD, *Histoire des Églises réf. de Bretagne*, II, 162).

lu la Parole de Dieu sont déchirées. Voici quelques lignes de l'*Histoire ecclésiastique* :

Les corps furent dépouillés et étendus sur le pavé ; quelques femmes avaient arraché les yeux avec des épingles. Les prêtres fourraient dans leurs bouches et leurs plaies, avec la pointe de leurs hallebardes, les feuillets d'une Bible, disant à ces pauvres corps qu'ils prêchassent la vérité de leur Dieu, et l'appelassent à leur aide.

Huit jours après, les huguenots, venant au secours de leurs coreligionnaires, trouvent le bourg de Valognes abandonné, prennent le château, rappellent les habitants, rétablissent le prêche. En septembre il est suspendu par de nouvelles persécutions. Ainsi « Bizout, homme d'âge, qui avait enseigné les enfants, fut tué à coups de dague et de pierres, et jeté à manger aux chiens. »

I

Le Refuge dans les Iles normandes.

Alors commence le reflux qui durera deux siècles, le reflux des protestants normands vers les îles à l'ouest du Cotentin. Elles dépendent de la couronne d'Angleterre, mais jouissent d'une large autonomie. Par la race et la langue, elles restent très françaises, et ressentent le contre-coup de tous les événements qui se succèdent de l'autre côté du détroit (1). A vol d'oiseau, Alderney ou, comme on disait alors, Auregny est à 35 kilomètres, Guernesey à 60 kilomètres de

(1) Cherbourg est incidemment mentionnée pendant les guerres de religion — après le cinquième édit de pacification cependant — dans une lettre de M. de Matignon à M. de Bouillé, au début de 1577 : « Un navire que l'on disait être à la comtesse de Montgommery (protectrice des réformés) où *La Touche Cobats* s'était mis dedans, avec plusieurs autres de ce pays, étant en mer, le dit navire a donné du bout en terre auprès de Cherbourg »; on les a faits prisonniers (Dom Morice, *Histoire de Bretagne, Preuves*, III, col. 1440 : M. de Bouillé à M. de la Marzelière).

Cherbourg, 40 kilomètres de Diélette. Les premières nouvelles de la Réforme y ont été introduites par des colporteurs tels que *Denis Le Vair*, des environs de Bayeux, martyrisé à Rouen en 1555.

Calvin correspond avec « un seigneur de l'île voisine de Normandie », probablement Guillaume de Beauvoir, devenu bailli de Guernesey après s'être réfugié à Genève : « Nous louons Dieu de la bonne affection (l'ardeur) avec laquelle Il vous a donné d'essayer s'il se pourra dresser par votre moyen quelque petite Église au lieu où vous êtes. Les suppôts du diable s'efforcent en toute violence d'abolir la vraie religion : raison de plus pour travailler de notre côté à faire que l'Évangile s'avance. » Il envoie un prédicateur : « Ceux qui se contenteront d'être enseignés en simplicité en pourront profiter. »

Le régime presbytérien synodal des Églises de France est établi à Guernesey en 1564 (date, qui vient après le massacre de Valognes et l'émigration signalés tout à l'heure). Guernesey et Aurigny forment un Colloque.

En 1587 un pasteur réfugié depuis deux ans à Aurigny « par les troubles de France », *Jacques Bernard* dit *de la Fontaine*, « ministre de l'Épicelière, au pays du Maine », est nommé pasteur de l'île et y exerce son ministère pendant quatre années.

En 1629 on y comptait cent familles, dont beaucoup venues de France. En 1652 le pasteur *Simon Masson* y mourait à quatre-vingts ans après quarante-cinq ans de ministère.

Au XVII[e] siècle, dans le régime plus libéral de l'édit de Nantes, Cherbourg ne constitue pas une Église, mais fait partie du « Colloque » de Cotentin.

---

(1) Le registre des actes pastoraux à Saint-Lô depuis 1557 est au greffe du Tribunal. Cf. ERN. MORIN, *Julienne Couillard, une page d'histoire de la Réforme à Saint-Lô*, Paris, 1923.

(2) F. de SCHICKLER, II, 456, 519.

Les relations avec l'Angleterre et avec les îles restent naturellement fréquentes.

En 1618 une liste de protestants français résidant à Londres en signale un qui vient de Cherbourg (1).

A Aurigny est célébré en juillet 1678 le mariage de *Richard Baudouin*, sieur des Coursières, âgé de trente-trois ans, fils aîné de M. *Julian Baudouin*, « bourgeois de la ville de Cherbourg, médecin de la dite ville et château, premier échevin de la ville, et de demoiselle *Girard*, de la dite ville, la dite demoiselle Gauvain, fille unique du sieur *Gauvain*, procureur du Roy et ancien de l'Église d'Aureny, et de dame *Jane Lecoq* » ; en janvier 1687 sera baptisé leur fils Pierre (2).

Un Sedanais, *Pierre Jannon*, devenu recteur anglican de Saint-Pierre-Port à Guernesey, s'y marie une première fois en 1677, puis, en secondes noces, à *Marie de Quetteville* (1691) (3).

Quatre mois avant la Révocation, l'intendant de Rouen signalait au Contrôleur général que le mouvement du port de Cherbourg était gravement menacé par le fait que les papetiers protestants de Normandie transportaient leur industrie à Southampton (4).

Après la Révocation, trois cents familles se réfugient dans l'archipel : les immigrés deviennent aussi nombreux que les indigènes dans les temples où les pasteurs sont, presque tous, Français.

Élie Picot, pasteur à Aurigny jusqu'en 1696, avait essayé d'y faire prévaloir l'anglicanisme d'Outre-Manche conformément aux ordres des gouverneurs guernésiais, mais il se plaignait dès 1670 que ses paroissiens préférassent le presbytérianisme et « les prières de France ». Dans son diaire il note en 1685 : « Sont actuellement ici les seigneurs de *Séqueville*, de

---

(1) Durrant COOPER, *Lists of foreign protestants and aliens* Camden Society, 1862.

(2) Registres communiqués à M. F. de SCHICKLER, II, 525.

(3) F. de SCHICKLER, II, 514.

(4) *Bull. hist. prot.*, 1875, p. 132 : lettre du 27 juin 1685.

Colombières et *de la Mothe*, gentilshommes qui se sont enfuis de France pour la vérité à cause de ce roi impie, meurtrier, et persécuteur des fils de Dieu » (1).

Le pasteur réfugié *Jacques Tappin*, seigneur de Barhays, seconde à Aurigny de 1687 à 1689 le recteur pour lequel l'afflux de réfugiés rend sans doute la tâche trop lourde (2).

II

Le méthodisme.

Grâce à la lecture personnelle de la Bible, et au culte de famille, les protestants demeurés en Normandie restent secrètement fidèles à leur foi pendant un siècle.

Cependant les petits groupes survivant dans le Bocage, et dans la campagne de Caen, étaient assez languissants. A Guernesey et Aurigny de même sous les formes anglicanes, la piété s'était bien refroidie, lorsque, un siècle après 1685, l'esprit de la Réforme, ou pour mieux dire, l'Esprit de Dieu, se remet à souffler avec une nouvelle force.

En 1785 se répandent à Guernesey les doctrines de Wesley qui, octogénaire, vient encourager ses disciples deux ans plus tard. La justification par la foi formait le fond de ces doctrines, toujours appuyée, — comme celles des Réformateurs, — sur les textes bibliques. Depuis soixante ans il circulait, excitant laïques aussi bien que pasteurs à annoncer partout l'Évangile, groupant les fidèles en « classes » ou « sociétés » : œuvre méthodique d'où le surmon de « *méthodistes* » donné aux wesleyens par dérision — comme jadis aux *réformés* le nom de « *huguenots* ».

En quelque endroit du monde que je me trouve, disait Wesley, je considère que mon droit et mon devoir strict est

(1) F. de Schickler, p. 518 et 525.
(2) De Schickler, II, 526.

d'annoncer à tous ceux qui veulent m'entendre la bonne nouvelle du salut.

Ces trois principes : itinérance, ministère laïque, petits groupes, sont nécessaires à connaître pour comprendre les origines de l'Église de Cherbourg.

En mars 1787, un prédicateur méthodiste ami de Wesley, Adam Clarke, arrive à Aurigny de nuit, dans une barque de contrebandier guernesiais, d'après la tradition locale. Il est accueilli par un vieillard français dont nous retrouverons le nom dans l'histoire de l'Église de Cherbourg, *Pierre Barbenson.* Dans cette maison il prêche avec l'approbation du magistrat, nommé *Jean Ollivier* (père du futur évangéliste de Cherbourg).

Dans son journal il note : « Aurigny est à environ trois lieues S. O. du cap de la Hague. Cette île tire la plupart de ses denrées de la France : viande fraîche, œufs, beurre, etc. En temps de guerre, ces approvisionnements deviennent impossibles. »

A la demande de Clarke, Jean de Quetteville vient, de Jersey, continuer son œuvre. (Quetteville est une localité proche de Honfleur, et nous avons vu une personne de ce nom, après la Révocation, épouser un pasteur réfugié) (1). En août 1787, Wesley lui-même débarque, et prêche sur la plage, à Braye, près du vieux port, avant de repartir pour Guernesey où il est l'hôte de M. de Jersey.

Le recteur anglican d'Aurigny était alors un vieux Cévenol, *Pierre Solier* ou *Soulier,* né à Mialet vers 1725, d'abord proposant en 1756, pasteur à l'île de Ré, etc., installé en 1773 dans la cure où il restera en fonctions jusqu'à sa mort, à quatre-vingt-trois ans, en 1808. D'après le méthodiste Clarke, Soulier, tout

(1) Un *Quéteville* (Armand Timothée) meurt, à Cherbourg en 1856 (acte d'inhumation dans le cimetière protestant, dressé le 26 septembre par le pasteur Dussaud (Archives de l'Église, communication de M. le pasteur Morin).

à fait « anglicanisé », se bornait à lire (en français) la liturgie du *Prayer-Book* et les *Réflexions* d'Ostervald sur les « leçons » bibliques du jour (1).

L'année où Wesley visite Aurigny et Guernesey (1787), Louis XVI, par l'édit de tolérance, accorde l'état civil, et un certain droit de réunion aux protestants, contraints depuis un siècle à se rassembler, selon leur expression, « au désert ». Aussitôt le pasteur guernesiais Clark déclare qu'il voit dans cet édit « une indication providentielle que le moment allait venir de travailler résolument à l'évangélisation de ce grand pays de France ».

Le reflux des réfugiés normands, commencé dès le XVIe siècle vers les Iles, continué au XVIIe, s'était accéléré après la Révocation. Au milieu du XVIIIe c'est la basse mer, le moindre nombre d'immigrants, le plus faible niveau de piété... Alors la mer recommence à monter, le méthodisme survient, la foi se réveille dans les îles, et sitôt réveillée l'Église reprend sa force d'expansion, remet à la voile, implore le souffle de l'Esprit pour porter sur le continent la bonne nouvelle du salut retrouvé, et les messagers sont les fils ou petite-fils des Français qui avaient quitté leur patrie pour rester fidèles à leur foi.

Demandant un pasteur pour Jersey un correspondant écrivait à Wesley : « Si vous pouvez envoyer un prédicateur connaissant le français, le bien qui pourra en résulter s'étendra bien au delà de ces îles ! » — « Paroles prophétiques que l'avenir devait confirmer, remarque l'historien normand du méthodisme ». Et M. Lelièvre ajoute : « Il n'est pas douteux qu'en envoyant aux îles deux hommes de grande valeur, Wesley n'eût en vue le grand pays dont la côte s'étend à l'horizon. »

(1) LELIÈVRE, *Méthodisme*, p. 239 à 242.

L'année où meurt Wesley, la deuxième après le début de la Révolution, un marchand guernesiais débarque à Courseulles. Sa semaine de travail finie, il cherche, le dimanche, une salle où se réunissent quelques réformés. L'après-midi il revient. En l'absence du vieillard qui s'y trouvait le matin, quelques femmes prient le visiteur de présider le culte. Il lit l'épisode de la Samaritaine et raconte sa propre expérience religieuse. Aimerait-on voir un prédicateur s'établir à demeure? La réponse est empressée.

Deux jeunes hommes, le pasteur Jean de Quetteville et un laïque, Guillaume Mahy, viennent parcourir les villages autour de Caen. En juillet 1791, sur les procès verbaux de la conférence méthodiste, on inscrit parmi les lieux où l'Évangile est prêché : « France : Mahy. »

C'est le commencement de quarante années d'évangélisation qui aboutiront à la fondation de l'Église de Cherbourg.

En septembre, un second pasteur, débarqué à Régneville va (à pied) jusqu'à Coutances, puis Courseulles. Il consacre Mahy au saint ministère.

Admirons le zèle de ces méthodistes pour mettre à profit les circonstances politiques si nouvelles en France : le 14 septembre de cette année, la Constitution déclare tout citoyen « libre d'exercer le culte religieux auquel il est attaché, d'élire ou choisir les ministres de son culte ». C'est la séparation des Églises et de l'État, la liberté des cultes.

III

Premières visites à Cherbourg (1792-1802)

De retour à Jersey, Quetteville, au printemps de 92, se sent appelé, par le moyen d'un songe, à revenir en Normandie. Tel l'apôtre Paul appelé à secourir les Macédoniens. « Je fus, écrit Quetteville, convaincu

que je devais aller; après avoir encore prié un jour ou deux je vis, comme par un rayon soudain de lumière, que je devais faire ce voyage. » Entre Pâques et Pentecôte, il débarque à Cherbourg.

Là, continue-t-il, je trouvai qu'il n'y avait pas de place dans la diligence. Je partis à pied avec un Guernesiais qui était un homme sérieux. Nous ne fîmes que cinq lieues le premier jour, à cause de la pluie. Le lendemain, après avoir marché sept lieues (de Valognes à Carentan peut-être), ma jambe enfla...

Le troisième jour, en voiture, ils arrivent chez Guillaume Mahy (1).

Hélas ! les temps de liberté durèrent peu. Voici la Terreur, l'Empire, la guerre entre France et Angleterre, dix ans d'interruption dans l'activité des méthodistes, dès 1793 rembarqués pour leurs îles. C'est de nouveau la mer basse...

Mais sitôt la paix signée, à Amiens en mars 1802, Quetteville revient, dès la fin du mois :

Je débarquai au village de Diélette, dans la maison d'un aristocrate. Aristocrates et démocrates étaient à genoux à la prière ; je trouvai une onction divine en leur parlant... Ce soir je vais prêcher dans un grand village à trois quarts de lieue d'ici... (Flamanville sans doute.) Que ces pauvres gens sont à plaindre de n'avoir pas la Parole divine pour connaître la vérité ! Nos méthodistes devraient faire imprimer deux ou trois mille exemplaires du Nouveau Testament pour les répandre.

Les Saintes Écritures messagères du salut : c'était ce que nous avons vu le pasteur Henry apporter à Valognes dès 1562.

Le 31 mars 1802, Quetteville arrive à Cherbourg : « Je prêchai dans la petite chambre où loge le frère Thomas Sarchet. » Où était-elle située?... Ce fut l'humble berceau de l'Église qui sera viable trente

---

(1) Lettre du 8 juin 1792, citée par Lelièvre, *P. du Pontavice* p. 25.

ans plus tard. « J'espère, écrit le vaillant pionnier, qu'on pourrait faire à Cherbourg quelque chose. Tout culte est libre en France. Mais quelle ignorance règne à Cherbourg ! Quelle corruption ! »

Quetteville aimait profondément la France : « Les méthodistes, déclare-t-il, devraient faire tous leurs efforts pour procurer la connaissance de l'Évangile à ce grand peuple, si longtemps dupe des erreurs romaines. »

Les hostilités reprennent. Au bout de quatre mois à peine, Quetteville doit regagner son île. Mais il connaît désormais quelques réformés français et quelques méthodistes à Aurigny parmi la population, soit fixe, soit flottante. Cherbourg est alors en période de croissance : de grands travaux commencent en 1803.

Sur le socle de la statue de l'empereur dont la main s'étend du côté de la digue, on lit ses paroles : « J'avais résolu de renouveler à Cherbourg les merveilles de l'Égypte. » En regardant cette statue, les protestants cherbourgeois peuvent se dire que les événements commémorés par elle sont contemporains des origines de leur Église (1).

Simple chef-lieu de canton de 15.000 habitants en 1805, la ville deviendra en 1811 chef-lieu d'arrondissement. Les méthodistes auront affaire avec les premiers sous-préfets.

IV

Sous l'Empire, Secours aux prisonniers en Angleterre.

Mahy reste en Normandie, huit ans encore; il a épousé une femme du pays. Il se considère comme « otage volontaire de sa foi ». Après sa mort,e n 1810, il est suppléé par un gentilhomme breton, né catho-

(1) Le statuaire cherbourgeois Levéel fut protégé par M. Sanson de la Valesquérie (dans la commune de Moyon), conseiller général de la Manche, descendant d'une famille huguenote venue des Cévennes.

lique, émigré à Jersey pendant la Révolution, devenu là méthodiste, puis pasteur à Bolbec, d'où il vient s'établir au milieu des méthodistes de Beuville au nord de Caen. Il se nomme Pierre du Pontavice. Cet épisode d'histoire religieuse est singulier. Combien plus le suivant : (« les pensées ne Dieu ne sont pas nos pensées; ses voies ne sont pas nos voies... »).

Ce n'est plus de l'ouest, cette fois, mais du nord, que l'Évangile va refluer vers Cherbourg. Et par quel moyen inattendu ! l'internement en Angleterre des prisonniers français. En 1812 ils étaient 70.000, dont 20.000 dans les docks de Plymouth, entassés sur des pontons, dans des baraquements, en un temps où aucune société de Croix-Rouge n'existait. Pensons à nos milliers de prisonniers en Allemagne de 1914 à 1918 : pire encore était la situation de leurs devanciers.

Or, visiter les prisonniers est un des devoirs prescrits par Jésus à ses disciples. Les méthodistes organisent une œuvre de secours matériel et moral, et y emploient un compatriote des prisonniers, autre gentilhomme breton ami de Pierre du Pontavice, comme lui émigré à Jersey, comme lui devenu pasteur; et, en 1812, il n'arrive pas seul à Plymouth. S'il faut le citer, c'est qu'il introduit devant nous son compagnon appelé à jouer dans l'histoire du protestantisme à Cherbourg un rôle capital : *Amice Ollivier*.

Aux yeux des méthodistes, les prisonniers n'étaient pas seulement intéressants pour eux-mêmes, et pour le temps de leur captivité. Ils voyaient en eux, après leur libération, des messagers possibles de l'Évangile parmi leurs parents et compatriotes français.

« Envoyer l'Évangile en France par le moyen de ces prisonniers est une des choses les plus désirables », écrivait-on à Ollivier.

On leur distribuait des Bibles françaises spécialement imprimées à leur intention par la Société biblique

récemment fondée à Londres (1804) et la Société anglaise des Missions, sous le couvert de la Société biblique de Bâle. Quelques familles normandes conservent un exemplaire de ces Saintes Écritures, ou des Traités religieux remis Outre-Manche à leurs arrière-grands-pères, officiers ou soldats ou marins de Napoléon.

Plusieurs, après leur retour en 1814, reconnaissants envers les bons Samaritains qui avaient soulagé les misères de leur captivité, restèrent en correspondance avec Kerpezdron et Ollivier. Celui-ci, pour raison de santé, était rentré à Guernesey.

Après la Restauration, Kerpezdron le premier accourt en Normandie, accueilli par la veuve de Mahy, restée dans son pays tandis que les méthodistes anglais étaient confinés dans leurs îles. En janvier 1815, Ollivier vient remplacer Kerpezdron..., mais pour peu de semaines; les Cent Jours marquent un nouveau reflux : sitôt l'empereur débarqué en France, les prédicateurs se rembarquent au contraire.

Mais Napoléon à son tour est prisonnier. La marée évangélique remonte de nouveau. Ollivier, appelé d'abord à Roscoff, éprouve de fâcheux contretemps. Les gendarmes demandent son passeport. Il en a un pour débarquer, non pour circuler. Alors les gendarmes se le passent de brigade en brigade à travers la Bretagne.

Que faire le long du chemin? Toujours doux et débonnaire, il évangélise ses gardiens — tel saint Paul et le geôlier de Philippes —. Et il écrit dans son journal : « J'admire cette police, quoique j'en aie souffert. »

Depuis 1791, la France ne figurait plus sur les procès-verbaux des conférences méthodistes parmi les « stations » évangélisées. En 1816 on lit de nouveau le nom de notre patrie, avec ce plan de campagne pacifique : « A pourvoir par les prédicateurs français du district de Guernesey. »

Fais remarquables que ces mouvements de flux et de reflux spirituels, ces échanges religieux, ces missionnaires originaires d'une rive portant l'Évangile sur l'autre ; ces îles servant de points d'arrêt et d'appui, piles d'un pont gigantesque pour la circulation des messagers de la foi chrétienne. Du Pontavice et Kerpezdron, par Jersey, vont de Bretagne en Angleterre; Quetteville et Ollivier, issus de familles françaises, reviennent des îles dans la patrie de leurs ancêtres.

Entre autres prédicateurs nés à Jersey de parents français, citons encore *Jean Sohier*, pasteur à Saint-Hélier en 1812, puis à Montivilliers, devancier des pasteurs actuels du Havre. Quetteville, retraité en 1816, fut encore actif jusqu'à sa mort, en 1843, après cinquante-sept ans de ministère. En 1795 il avait fait imprimer un *Recueil de cantiques spirituels* en français; une nouvelle édition, de 1818, fut répandue parmi les protestants de Normandie, ainsi que le *Magasin méthodiste* fondé, par Quetteville également en 1817.

Pour Cherbourg, le point de départ des messagers de l'Évangile c'est Guernesey et surtout Aurigny.

V

Guernesey et Aurigny.

Dans les îles comme parmi les réformés de France, comme une puissante vague de fond venue du large, un grand souffle de l'Esprit, le « Réveil », se produisit aussitôt après les guerres de l'Empire, dès les premières années de paix.

A Guernesey dix chapelles sont construites, où l'on prêche en français. En 1815 est fondée une *Société de bienfaisance et des amis de l'étranger* dont le titre indique assez le caractère fraternel.

Avant d'arriver à Cherbourg avec Ollivier, jetons un regard sur le pays qu'il va quitter pour le nôtre; laissons parler, ou plutôt chanter, pour le décrire, un illustre écrivain qui, quarante ans plus tard, abordera sur ces rives insulaires avec de nouvelles troupes de proscrits : troisième série, suivant les réfugiés victimes de la Révocation et les émigrés victimes de la Révolution : c'est, en 1852, Victor Hugo.

Sa première lettre de Guernesey commence ainsi :

Ravissant pays ! tout y est beau et charmant. De la côte on voit la France. *Les habitants aiment les proscrits.* C'est le vrai vieux port normand, à peine anglaisé (1).

Plus tard (à George Sand) :

Un pauvre rocher, perdu dans la mer et dans la nuit, baigné d'écumes qui laissent à la lèvre la saveur amère des larmes, n'ayant d'autre mérite que son escarpement et la patience avec laquelle ils portent le poids de l'infini.

Certains mots font penser à la patience et à la foi de ces autres proscrits : les réfugiés huguenots des XVIe et XVIIe siècles :

Mes frères ont toujours mon cœur, et lointain mais présent, je regarde (2). L'exil a cela de bon qu'il met le sceau sur l'homme et conserve l'âme telle qu'elle est.

Quelques vers écrits au bord de la Manche expriment le fond si profondément religieux de l'âme guernesiaise :

Entre l'onde, des vents bercée,
Et le ciel, gouffre éblouissant,
Toujours, pour l'œil de la pensée,
Quelque chose monte ou descend...
La nuit, on croit sentir Dieu même
Penché sur l'homme palpitant (3).

De Guernesey — où il compose la *Légende des Siècles* — Hugo écrit à une protestante, Mme David

(1) *Correspondance*, t. II, Paris, 1882 ; lettres de 1852 et 1855.
(2) A Guernesey *(L'Art d'être grand-père)*.
(3) *Cæruleum mare* (1839).

d'Angers : « Il y a plus de vie dans les morts que dans les vivants »; paroles qui cadrent bien avec l'hommage aujourd'hui rendu aux croyants qui, morts, nous parlent encore de vie éternelle.

Les méthodistes de Guernesey et d'Aurigny débarquent dans l'empire français où le Concordat déclare le catholicisme « religion de la grande majorité » des citoyens. Çà et là, de petits groupes protestants sont isolés dans la masse de la nation, comme les îles et îlots dans la Manche. Après un siècle et demi de persécution, de désorganisation, la foi est devenue tiède. Pourtant c'est là que les méthodistes prennent, dans le Calvados, leurs points d'appui : à Courseulles, Beuville, Périers. Les Églises réformées du XVIIe siècle, comme les pommiers d'un beau verger secoués par la tempête, ont été tordues, arrachées, leurs rameaux portés au delà des mers. Mais, coupée au ras du sol par la Révocation, la vieille souche huguenote a subsisté, enracinée dans la bonne terre de France, au XVIIIe siècle. Au XIXe, quand souffle un nouveau printemps spirituel, la sève repart, l'arbre refleurit, porte des fruits. Grâces soient rendues aux excellents jardiniers méthodistes que Dieu a envoyés pour remettre en état son verger, enrichir le sol, enlever la pierraille, émonder les branches. Mais n'oublions pas qu'il ne s'est pas produit une création nouvelle : c'est un regain de vie, une résurrection. Réformés et méthodistes appellent également ce temps : le Réveil. Et la formule calviniste est vraie, une fois de plus : « A Dieu seul la gloire. »

VI

Appréciations françaises du méthodisme au temps du Réveil.

Comment les réformés d'alors, en France, considèrent-ils le méthodisme? Leur seul journal mensuel,

les *Archives du Christianisme* en parle avec sympathie dès 1822 :

Il serait difficile de trouver dans l'histoire un système religieux dont les progrès aient été plus rapides, à moins qu'on ne remonte jusqu'aux temps du christianisme primitif ou de la réformation.

Le méthodisme est une religion fort sévère, ennemie des plaisirs, inflexible sur les transgressions de la loi, absolue dans ses menaces, ne flattant jamais les passions.

Une notice sur Wesley caractérise ainsi l'étendue de son action :

Il a réveillé le zèle non seulement chez ses disciples, mais au sein d'une Église réformée dont la ferveur commençait à languir.

A son propos, le baron Auguste de Staël remarque que le méthodisme se heurte naturellement à de violents adversaires :

Quiconque annonce des doctrines opposées aux passions, aux vanités, aux préjugés de ses contemporains, doit s'attendre à une lutte pénible (1).

Bientôt on appela « méthodistes » des réformés qui ne savaient rien de Wesley, mais qui professaient la même orthodoxie dogmatique et la même discipline morale. Les *Archives* le déclarent :

Dans l'acception où ce mot est fréquemment pris aujourd'hui il est synonyme de vrai christianisme (2).

Telles étaient les dispositions d'une élite, parmi les réformés.

VII

La législation des Cultes. Le Consistoire de Caen.

Quelle était alors la législation des cultes?

La charte de 1814, dans son article 5, assurait à chaque Français le droit de professer sa croyance religieuse.

(1) *Archives*, 1824.
(2) Réponse aux critiques de M. Sabonadière (1828).

La liberté *semblait* donc égale pour tous. Elle ne l'était pas. Mais le Code pénal subsiste :

ARTICLE 291. — Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours pour s'occuper d'objets religieux..., ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement.

ARTICLE 294. — Tout individu qui, sans la permission de l'autorité municipale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison ou de son appartement, en tout ou en partie, pour la réunion des membres d'une association même autorisée ou pour l'exercice d'un culte, sera puni d'une amende de 16 à 200 francs.

Les tribunaux appliquaient sévèrement ces lois.

Quelle était alors la situation du protestantisme en Basse-Normandie?

Après le Concordat de 1801 et les articles organiques, le Consistoire de Caen avait reçu une existence légale, mais il ne comprenait dans sa circonscription que le Calvados et l'Orne. Dans la Manche il était censé ne subsister aucun vestige des Églises du XVII[e] siècle (l'exode plus général ici que dans les provinces de l'intérieur s'explique aisément par les grandes facilités d'embarquement qu'offre aux émigrants la proximité des nombreux ports et anses des côtes normandes (pour gagner les îles, ou l'Angleterre).

Un second poste de pasteur avait été créé en 1806 pour Condé-sur-Noireua. En 1816, M. André Martin Rollin, originaire d'Anduze, avait été nommé pasteur à Caen, en remplacement de M Sabonadière. Il était favorable aux méthodistes, et, en même temps, bon administrateur, désirait maintenir en liaison étroite avec l'Église officielle leurs « sociétés » locales. Ce fut plus tard l'un des membres fondateurs de notre Société d'histoire : la fidélité aux traditions des vieilles Églises huguenotes l'excitait à préparer l'avenir des jeunes Églises normandes renaissantes.

Deux fois par an au moins, il visitait les petits groupes dont le noyau était composé de familles

réformées, entre Caen et la mer, à Beuville, Périers, etc. Sur la première page du registre ouvert pour les «admissions à la Sainte Cène », le 3 avril 1817, on lit : « *Jean-Jacques Cabanis,* de Cherbourg », en seconde ligne après Jacques Alfred de Boislambert, de Caen. C'est la plus ancienne mention de Cherbourg à cette époque (1).

VIII

Les protestants de Cherbourg lors de l'arrivée d'Ollivier (1818)

Voilà les circonstances au milieu desquelles arrive en 1817 Amice Ollivier. A Beuville, un dimanche, il prêche sur la parabole du Semeur, et la semence tombe dans un cœur bien disposé : un jeune catholique, Jean Lelièvre, se convertit (2). Son petit-fils est devenu l'historien du méthodisme. Nous lui avons emprunté beaucoup de détails qu'il tenait de première main.

En cette année 1817, le surintendant de toutes les « Sociétés » des Iles, nommé Toase, fait une première visite à Cherbourg. Il a appris le français pour participer aux visites parmi les prisonniers de guerre dont nous avons parlé. Une première réunion religieuse est convoquée à Cherbourg.

Il semble que, pour se conformer à la loi, on prit la précaution qu'il n'y eût pas plus de vingt personnes.

---

(1) Sur une liste de 1818, que nous analyserons ci-après, *Pierre Cabanis* est inscrit l'un des premiers. Il est commis au bureau de la douane.

(2) Sur le registre des admissions à la Sainte Cène dans l'Église réformée de Caen on lit : « Le jour de Noël 1820 j'ai reçu membres de l'Église réformée et admis à la communion des fidèles *Jean-Baptiste Lelièvre,* âgé de 28 ans, et Jean-François Villaux, âgé de 35 ans, tous deux nés et élevés dans la religion catholique romaine. »

Jean LELIÈVRE, Martin ROLLIN.
J.-F. VILLAUX.

Le beau-père du surintendant, un Guernesiais, l'accompagnait, et prêcha aussi en français. Ils formèrent, ce que les méthodistes appellent une *classe*, un groupe de chrétiens fidèles à certaines doctrines comme la justification par la foi, et à certains principes de morale privée et publique très stricts.

Une fois ce petit groupe fondé, les membres sentent qu'il s'affermira et s'accroîtra mieux si la direction en est confiée à un homme de race et de langue françaises. Ils appellent *Amice Ollivier*.

Il y avait alors à Cherbourg des protestants de diverses provenances. Le 5 juillet 1818, le sous-préfet adresse au préfet une liste demandée par le Ministère de l'Intérieur et dressée par le maire M. Collart : « *État nominatif des personnes qui, à raison du pays où elles sont nées, sont présumées professer la religion protestante* » (curieuse survivance du principe : *cujus regio, ejus religio*!), et la récapitulation donne : chefs de famille 21, femmes et enfants 49, domestiques 4; total 74.

A la liste est jointe cette lettre :

Vous sentirez, Monsieur le Préfet, que malgré tous les soins de M. le maire de Cherbourg, il a dû lui être impossible de donner à cet état une exactitude parfaite, on ne doit donc le considérer que comme approximatif, cependant il ne doit pas être éloigné de la vérité, puisque le Consistoire protestant qui n'a pas d'intérêt à diminuer le nombre de ses religionnaires, le porte à cent au plus, en y comprenant quelque familles étrangères fixées dans les campagnes aux environs de Cherbourg (1).

La personne inscrite en tête de la liste, évidemment la plus « notable », selon le langage officiel du temps, est l'« épouse du directeur des douanes », âgé de vingt-trois ans; et comme pays de naissance le maire a indiqué : « Allemagne ». Mais nous savons

---

(1) Archives de la Manche. M. le pasteur Morin, à qui nous devons la communication de ce document, a bien voulu déposer dans notre Bibliothèque la copie intégrale de la liste des soixante-quatorze noms.

d'autre partque M[me] *Cadran* était née *Adélaïde Caulet de Fayac* (1). Or Fayac (ou plutôt Fajac) est le nom de plusieurs localités du Midi; un Caulet était consul à Sauve en 1686, mais dès la même année un autre figure parmi les Nîmois « que le bruit public assure s'être retirés du royaume à l'occasion de leur religion », un troisième est « accusé d'être relaps »; le sieur *Caulet de Calaron* est un gentilhomme « nouveau converti »; enfin en 1689 et 1690 *Étienne Caulet* est « prisonnier pour la religion au château d'Alais » (2). Il est donc évident que Mme Cadran appartenait à une famille française réfugiée en Allemagne, comme beaucoup des autres personnes inscrites sur la liste de 1818 appartenaient à des familles françaises réfugiées dans les îles anglo-normandes ; mais le maire et le sous-préfet les rangent sous la rubrique « Angleterre », indistinctement, avec quelques individus originaires de la Grande-Bretagne même.

Le fait d'être né en pays étranger n'empêche nullement d'ailleurs tel protestant d'occuper une place dans l'Administration : un Prussien est « gardien de la marine ». Un officier à demi-solde, *Frédéric Stein*, habite Cherbourg avant de retourner en Saxe ; un autre, le capitaine *Mathias Guillaume Hubert*, né « en Allemagne », continue à résider en France.

Le dernier nom de la liste est celui de la femme d'un commissaire de marine, M[me] *Brugère*. Notons encore un Américain, « vivant de son bien », *Alexandre William Black*, âgé de quarante-neuf ans, et une jeune femme de chambre hollandaise.

---

(1) Le registre des inhumations, aux archives de l'Église réformée, à la date du 17 août 1876, indique qu'elle avait alors quatre-vingt-quatre ans. Elle serait donc née en 1782 ou 1783 et aurait eu en 1818 non pas vingt-trois, mais vingt-six ans. M. le pasteur Morin n'a pas retrouvé sa tombe dans le cimetière protestant.

(2) *Bull.*, 1882, p. 499 ; 1879, p. 265 ; 1877, p. 552 ; 1880, p. 356 ; 1888, p. 302. Dans une toute autre région, celle de Vitry-le-François, on trouve en 1753 un *Caulet de Thoiras*, seigneur de Longchamp. (*Bull.*, 1862, p. 367.)

Mais le contingent de beaucoup le plus nombreux est fourni par des familles récemment venues — ou revenues — des îles de la Manche où la situation économique, après 1815, se trouva être très mauvaise. C'étaient, semble-t-il, surtout des ouvriers et des petits commerçants. Au point de vue religieux, la plupart avaient eu des ancêtres réformés, puis des grands-parents anglicans, enfin des parents devenus méthodistes. Car, au point de vue de la nationalité, ceux d'Aurigny en particulier, descendaient tous de familles réfugiées dans l'île après la Révocation (ou même avant); ils pouvaient donc revendiquer la nationalité française en vertu d'un article de loi de 1790 (1).

Dans les pages suivantes reparaîtra le nom de *Barbenson* que nous avons déjà rencontré, avec ceux de *Le Vallez*, *Coutanche*, *Gauvain*, *Robillard*, *Renet*, noms bien français qui se retrouvent avec celui de Quetteville dans l'*Histoire des Églises du Refuge*. Il y a des noms anglais : *Sanford*, *Sheppard*, mais ils sont rares, et entrent par alliance dans des familles françaises. La principale de celles-ci, le noyau autour duquel se groupent les autres éléments, est le jeune ménage Lecocq, bientôt pourvu de nombreux enfants.

(Au XVIIe siècle nous avons vu une Lecocq mariée à un Gauvain, ancien de l'Église d'Aurigny, y épouser le fils d'un médecin cherbourgeois.)

Pierre Le Cocq, âgé de trente-quatre, ans est négociant. *Blaise Barbanson*, âgé de trente-six ans, est « gardien de magasin » dans la maison Lecocq, mais le patron ne dédaignera pas de donner sa fille en

(1) Art. 22 de la loi des 9-15 déc. 1790 : « Toutes personnes qui, nées en pays étranger, descendant, en quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion, sont déclarés naturels Français, et jouiront des droits attachés à cette qualité s'ils reviennent en France, y fixent leur domicile, et prêtent le serment civique. » Cf. Constitution des 3-14 sept. 1791, titre II, art. 2.

mariage à un Barbanson resté comme avocat dans l'île d'Aurigny (1). Lecocq emploie des tonneliers comme *Édouard Jacques*, etc., la marraine d'une autre Lecocq s'appelle *Ollivier Le Cocq.*

Il y a donc quelque étroite relation de parenté ou d'amitié entre lui et Amice Ollivier dont il accueille (dont il provoque peut-être?) la visite en 1818. sur la liste des Cherbourgeois de cette année, une *Marguerite Lebert* est enregistrée aussi comme « femme Ollivier ».

IX

Amice Ollivier

Qui était Amice Ollivier, cet homme au prénom et au nom de bon augure : l'un évoquant la fraternité, l'autre la paix? Il est d'une vieille famille française réfugiée dans les îles dla fin du XVIe siècle. Dès 1587, à *Thomas Olivier* les pasteurs et anciens de Jersey demandent « s'il ne se sent pas appelé intérieurement à la charge de ministre? Et il a répondu qu'ainsi était » (2). Jean Ollivier, le père d'Amice, est « magistrat » d'Aurigny lorsqu'il assiste à un prêche de Wesley en 1787. Il a déjà alors un petit garçon (Amice), né en 1779 à Aurigny. Celui-ci ne put faire beaucoup d'études : durant sa vie entière il souffrit d'une difficulté de respiration qui lui rendait pénible tout travail intellectuel.

M. Lelièvre résume ainsi sa jeunesse :

Après de grandes luttes intérieures, il arriva à la foi à l'âge de vingt ans. Il apporta dès lors au service de Dieu tout le sérieux d'une âme éprise de sainteté. Il s'imposa des habitudes religieuses auxquelles il demeura invariablement fidèle toute sa vie. Il avait chaque jour ses heures

---

(1) En 1834 le pasteur Gourjon bénit le mariage de *Thomas Nicolas Barbanson* avec *Marguerite Lecoq (sic).*

(2) DE SCHICKLER, II, 437.

régulières de recueillement et de prière. Il fuyait les conversations frivoles ou inutiles. Sa gravité imposait le respect à ceux qui le voyaient. Sa rigidité de conscience à l'égard du dimanche lui attira des difficultés et faillit lui faire perdre sa position de maître des signaux (1).

Un jour vint — Amice avait vingt-quatre ans — où il ne lui suffit plus de faire les signaux permettant aux marins d'entrer dans le port ; il se sentit appelé à signaler aux âmes le chemin du salut. Pendant huit ans, de 1803 à 1811, il alla d'île en île, prêchant l'Évangile, comme prédicateur laïque, car il ne reçut jamais la consécration pastorale. Nous avons dit comment il s'occupa ensuite des prisonniers français, en 1812, tant que sa santé le lui permit, puis des petits groupes de Basse-Normandie. Il s'était marié en 1806, avec Marie Chevallier.

Voyons-le maintenant arriver à Cherbourg, le jeudi 22 janvier 1818. Le soir même, sans plus tarder, il prêche dans un grand magasin (était-ce celui de Pierre Le Cocq ?), non pas à vingt personnes, mais à « quelques centaines d'auditeurs attentifs ». Cela est noté dans ses *Mémoires* (p. 115), et il continue :

Hier matin (dimanche), le frère Coutanche (prononcé d'une façon si caractéristique de la Normandie, spécifiquement du Cotentin, ce nom désigne un certain Josué, originaire des îles, récemment admis comme prédicateur), Coutanche prêcha à une bonne congrégation, et le soir je prêchai encore. Presque tous étaient debout, tellement serrés qu'ils semblaient une masse solide, outre des centaines qui étaient à la porte. Leur attention fut fixée, la Parole (de Dieu) eut un libre cours, et fut, je l'espère, en bénédiction à quelques-uns. On eût dit, en vérité, que le champ était blanc pour la moisson.

Mais en 1818 les choses ne pouvaient continuer à se passer si librement. Le clergé veillait. Non seulement les prêtres menacèrent du haut de la chaire le

(1) *Le Méthodisme dans les Iles de la Manche*, p. 469.

prédicateur hérétique et ceux qui iraient l'écouter, mais les autorités administratives et judiciaires furent alertées, le code pénal invoqué par le sous-préfet. Les réunions ne pouvaient être tolérées qu'à condition de rassembler au plus vingt personnes !

Ollivier les continua en secret, pendant six mois, à des heures différentes, pour dépister la police. Il lisait un chapitre des Saintes Écritures. « Je fais, dit-il, telles remarques que je crois le plus à propos pour leur état; quelquefois je m'arrête sur un texte. Ensuite nous faisons la prière; après, nous restons un peu de temps en conversation religieuse, et nous les congédions un ou deux à la fois. » Ces réunions étaient surtout suivies par des catholiques. Les protestants venaient à des assemblées moins secrètes. C'étaient tous des domestiques ou des ouvriers. Ollivier dit qu'eux aussi « ont besoin d'un changement, (d'un passage) de la nature à la grâce ».

Humbles débuts, qui rappellent ceux des premières Églises chrétiennes, et des premières Églises réformées.

En même temps qu'ils se réunissent ainsi pour leur édification, dans ces conditions précaires, les protestants se préoccupent de s'organiser régulièrement, et l'on saisit sur le vif comment la « classe » méthodiste se transforme en une communauté constituée selon les règles de l'ancienne discipline réformée.

X

Premières démarches pour organiser l'Église.

Les membres de leur Consistoire local, encore tout officieux, recourent au président du Consistoire officiel le plus proche, celui de Caen, afin d'obtenir d'être reconnus par le gouvernement de Louis XVIIII.

Voici en effet la première délibération concernant Cherbourg qu'on trouve aux archives presbytérales

de Caen. Le texte a été rédigé dans les formes les plus juridiques par le secrétaire, M. Le Cerf, un homme de loi évidemment :

9 *mai* 1818. *Demande d'une maison de prière à Cherbourg.*

Aujourd'huy neuf mai de l'an de grâce dix-huit cent dix-huit.

Le Consistoire réuni en assemblée ordinaire,

Vu l'adresse des chrétiens réformés demeurant à Cherbourg à ce Consistoire par laquelle ils demandent à être constitués en Église,

Considérant que tout oratoire se rattache à l'Église consistoriale la plus proche,

Considérant que l'Église consistoriale la plus rapprochée de Cherbourg est celle de Caen,

Considérant qu'il est nécessaire de connaître le nombre et l'état des réformés de Cherbourg pour savoir s'ils peuvent former une Église ou un Oratoire, avant de solliciter auprès du Roi la Constitution de cet Oratoire.

Pour ces motifs, le Consistoire arrête à l'unanimité :

M. Martin Rollin, pasteur président, est autorisé à se rendre à Cherbourg pour y prendre des renseignements positifs sur le nombre et l'état des chrétiens réformés qui se trouvent dans cette ville, pour en faire son rapport au Consistoire et ensuite être statué ce qu'il appartiendra.

[Signé] : D. BEAUJOUR; LE CAVELIER-PAISANT; Charles SAINT-JORE; DE BELLEFONTAINE; LE CERF, *secrétaire;* Martin ROLLIN, *pasteur-président.*

Le pasteur Martin Rollin se met en route trois jours après et parcourt les cent et quelques kilomètres qui séparent Caen de Cherbourg — le voyage n'était pas aussi aisé à faire alors qu'aujourd'hui —. Il passe quelques jours à faire son enquête, trouve les choses beaucoup plus régulièrement organisées qu'on ne pouvait le supposer à Caen, et à son retour rend compte au Consistoire de son mandat. Les conclusions qu'il propose sont basées, de façon intéressante et habile, sur des considérants d'ordre non seulement religieux et ecclésiastique, mais économique et politique, dans la séance du 27 mai 1818.

M. le pasteur-président, en conséquence de la délibération du 9 de ce mois, a déposé sur le bureau un rapport :

« Je me suis rendu le douze à Cherbourg pour prendre connaissance de l'état religieux et du nombre des réformés domiciliés dans cette ville. Je les ai trouvés constitués en Église, ayant des administrateurs spirituels, ou anciens, qui, sans autre mandat que celui de leur conscience et de la confiance de leurs frères, remplissent les fonctions de cette charge d'une manière satisfaisante, en sorte que les fidèles s'assemblent régulièrement tous les dimanches pour élever leur âme à Dieu, par la lecture de sa Parole, le chant de ses louanges, et la prière.

« Leur nombre ne s'élève pas à plus de cent, mais à en juger par ce qui a déjà eu lieu et par le mauvais état où se trouve le commerce dans les îles anglaises qui avoisinent Cherbourg, beaucoup de familles viendront porter dans cette ville leur industrie et leurs capitaux.

« Proposons au gouvernement de donner un caractère légal à l'oratoire qui y est déjà établi et de reconnaître pour membres du Consistoire de cet Oratoire : MM. *Amice Ollivier, Josué Coutanche, Pierre Le Cocq, Jean Gauvin, Pierre Gauvin* et *Blaise Barbanson,* tous issus d'anciens réformés réfugiés et naguère étrangers à notre patrie. Le gouvernement verra avec plaisir que nous lui fournissons un moyen facile d'attirer et de fixer en France, sous le règne de la liberté religieuse, une portion de ces hommes utiles que jadis la persécution en éloigna. »

Sur quoi le Consistoire, après en avoir délibéré,

Vu la demande des chrétiens réformés habitant la ville de Cherbourg, et le rapport ci-dessus,

Considérant que non seulement il est de l'intérêt particulier des chrétiens réformés demeurant à Cherbourg d'être légalement constitués en oratoire, mais qu'il est encore de l'intérêt public de procurer à d'anciennes familles françaises tous les moyens et tous les avantages qui peuvent les déterminer à revenir en France.

Arrête à l'unanimité :

Article premier. — Son Excellence Monseigneur le ministre de l'Intérieur sera supplié de solliciter auprès de Sa Majesté l'établissement d'un oratoire de chrétiens réformés dans la ville de Cherbourg, lequel sera annexé à l'Église consistoriale réformée de Caen, et de reconnaître pour membres du Consistoire : MM. Amice Ollivier, Josué

Coutanche, Pierre Le Cocq, Jean Gauvin, Pierre Gauvin, et Blaise Barbanson.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera transmise à Son Excellence par M. le pasteur-président.

[Signé] : D. BEAUJOUR; DONNET, le baron de SOUVILLE; LE CAVELIER, fils; MOISSON; Ch. SAINT-JORE; LEBOISSIER, LE CAVÉLIER; PAISANT; LE CERF *secrétaire*; Martin ROLLIN.

En même temps que la délibération du Consistoire, le pasteur Martin Rollin transmit au ministre de l'Intérieur une liste d'une centaine de protestants. Le ministre la communiqua au préfet du Calvados, qui la transmit au sous-préfet de Cherbourg avec demande d'enquête.

XI

Opposition des autorités locales.

M. le pasteur Morin a trouvé aux archives municipales la réponse du sous-préfet en date du 27 juin.

Il parle de réunions qui se tiennent dans une maison, sous la direction de M. Coutanche, ministre protestant qui, malgré les défenses de l'autorité, aurait ouvert un oratoire public. D'après ce rapport, la ville ne renfermait alors qu'une quarantaine de protestants, tous artisans et marchands étrangers, et qui ne résidaient que momentanément. Le sous-préfet prie le préfet de faire cesser ces réunions et termine par ces mots : « Les pères voudront empêcher les enfants d'aller au prêche, les maris leurs femmes, les femmes leurs maris; de là du trouble et des divisions. »

Le ministre de l'Intérieur est plus libéral : il répond au président du Consistoire qu'il fait prendre des renseignements, afin que les protestants « aient la jouissance des droits religieux que la loi leur accorde».

Le 1er juillet, seconde visite du pasteur Martin Rollin à Cherbourg. Il baptise trois enfants nés dans la ville en 1817 et 1818. Cette fois, et presque tou-

jours pour les neuf baptêmes que les pasteurs de Caen célébreront de 1818 à 1825, il y a deux parrains et une marraine, ou un parrain et deux marraines. Le 1er juillet, parmi les parrains sont le prédicateur méthodiste Coutanche et le « négociant » Pierre Lecocq, dont une fillette est née quelques semaines auparavant. C'est chez lui probablement que le pasteur officie.

Le sous-préfet n'a rien à reprendre contre l'intervention du président du Consistoire de Caen, personnage officiel. Mais il est mal disposé à l'égard des protestants de Cherbourg.

Dans l'une de ses missives, après avoir affirmé que le nombre de ces protestants s'élève bien à une centaine, il se demande s'il serait « convenable d'établir à Cherbourg — centre catholique — un oratoire protestant, car, dit-il, la curiosité attirera un grand nombre de personnes aux prédications des ministres du nouveau culte qui parviendront, peut-être, à faire quelques prosélytes... et, insinue-t-il plus loin, n'y aurait-il pas à objecter qu'ils sont étrangers ? »

Quant à savoir quelle somme la ville serait en mesure de fournir pour payer le pasteur ou les déplacements d'un pasteur de Caen, il répond que la ville « ne pourra avancer des fonds pour cet objet, ses finances ne pouvant même pas faire face aux dépenses essentielles du culte catholique ».

Dans une autre lettre (5 juillet 1818), ce même sous-préfet établit le *curriculum vitæ* des personnes désignées par le Consistoire de Caen pour diriger l'oratoire en question. Elles sont considérées, écrit-il, « comme des gens honnêtes et paisibles ».

« M. Coutanche est un jeune ministre, originaire de Jersey, ses talents et ses moyens personnels médiocres, mais sa conduite a toujours été bonne. »

Il nomme encore *Pierre Le Cocq* et *Pierre Gauvains*, qui sont « des négociants honnêtes occupés à leur commerce ».

Les autres sont des « agents ou ouvriers de ces derniers ».

Il ne se rend pas un compte exact de leur situation religieuse (ceci n'est pas surprenant) : « Ce sont, écrit-il, des Calvinistes en communion avec le Consistoire de Caen, et non des Méthodistes... »

Puis, de nouveau, il réédite les mêmes arguments déjà posés contre l'établissement d'un oratoire protestant, à savoir que la curiosité attirerait un grand nombre de personnes aux prédications ; que l'assistance à ces réunions est défendue par les prêtres catholiques ; que plusieurs pourraient changer de religion « pour se soustraire à quelques pratiques gênantes dans la nôtre... ».

Dans un rapport, écrit dans le même but, Mme *Cadran*, née *Caulet de Fayac*, est représentée comme une protestante « obstinée ». C'était une personne d'une haute valeur intellectuelle, d'une piété ferme et éprouvée (1).

---

(1) Devenue veuve, elle se consacra entièrement au développement de l'École protestante installée à la rue Magenta en janvier 1864. Elle fut pendant de longues années la présidente du Comité et sa fortune lui permit de faire beaucoup de bien.

A la même époque, dans un arrondissement voisin, une pression analogue était exercée et deux abjurations de protestantes étaient annoncées de façon singulièrement officielle, par le sous-préfet au préfet, dans une lettre que M. le pasteur Morin a trouvée aux Archives de la Manche (série 12, V, liasse 2, année 1818) :

Manche, — Avranches, le 5 mars 1818.
N° 180
Cabinet Parter

Le Sous-Préfet chevalier de l'ordre Royal de la Légion d'honneur,
A Monsieur le Préfet de la Manche, chevalier de la Légion d'honneur.

Monsieur le baron,

J'ai l'honneur de vous informer que Mme *Burke*, et la fille de chambre de Mlle Lachampagne, Anglaises protestantes, ont fait aujourd'hui abjuration de leur religion et ont embrassé la religion catholique.

M. l'abé *(sic)* Latouche présidait à cette cérémonie qui a eu lieu dans la chapelle des religieuses.

Agréez, Monsieur le Baron, l'assurance de mon respect.

Signature illisible.

M. le pasteur Morin, qui a bien voulu nous fournir ces extraits de la correspondance du sous-préfet, suggère que ces dispositions hostiles sont dues en grande partie à une intervention que mentionne un historien local :

> Des missionnaires, qu'on appelait alors *les cosaques de l'ultramontanisme,* venaient d'arriver à Cherbourg, où les fonctionnaires publics les reçurent à bras ouverts et leur firent une cour assidue; de la simple note, ajoute-t-il, d'un de ces hommes de Dieu qui n'aspiraient qu'à gouverner la terre dépendait l'avancement ou la révocation d'un administrateur...
>
> Ces prêtres nomades rencontraient parfois une rude opposition, mais furent mandés par l'autorité locale (1).

XII

Nouvelle intervention du Consistoire de Caen.

Il y a malheureusement une lacune dans les *Mémoires* d'Amice Ollivier entre fin janvier 1818 et fin juin 1819. Alors, le ministre de l'Intérieur tardant à répondre, M. Martin Rollin revient, le 25, à Cherbourg.

Admirons son zèle à profiter de circonstances nouvelles : une ordonnance royale du 23 juin 1819 venait de déclarer que le département de la Manche faisait désormais partie de la circonscription de l'Église consistoriale de Caen.

Le 27 M. Martin Rollin préside un culte. Le commissaire de police y assiste, « non pour inspecter, mais pour protéger, ayant été envoyé par le maire ». Tant que le pasteur président est là, tout va bien. Il assure Ollivier qu'il en sera toujours de même pour les réunions qu'il aura. Erreur. Le sous-préfet adresse

---

(1) *Histoire de la ville de Cherbourg,* de VOISIN LA HOUGUE, continuée depuis 1728 jusqu'en 1835 par VERUSMOR. *Cherbourg,* Boulanger, 1835, p. 335.

un nouveau rapport, dont les conclusions sont toujours aussi défavorables :

La réunion du 24 juin dit-il, eut lieu dans une maison particulière, louée à cet effet ; tout se passa dans la plus grande tranquillité ; il y avait environ soixante personnes, toutes protestantes. Le séjour du pasteur, ajoute-t-il, ne sera pas de longue durée, sa présence et la réunion ont été à peine connues dans la ville et n'ont produit aucune sensation.

Il en sera de même tant que ces réunions ne seront qu'accidentellement et éloignées, mais, conclut-il, il serait fâcheux d'y établir une chapelle protestante, cela ne pourrait qu'occasionner des divisions dans les familles, et faire du mal à la religion sous tous les rapports...

Une nouvelle réunion, devait avoir lieu vers la mi-juillet, dans un local loué et préparé à cet effet. Déclaration fut faite au maire le 17, mais le lendemain dimanche, au moment où Ollivier allait monter en chaire, une lettre du maire lui fut remise, interdisant la réunion.

Il part pour Caen. Le secrétaire du Consistoire, M. Le Cerf, lui donne toutes les indications sur la procédure à suivre, et intervient auprès du préfet. Celui-ci, le 23 juillet, informe le ministre de la décision du maire ; il signale que les protestants s'y sont soumis « sans murmure ni trouble », mais qu'ils ont déclaré qu'ils en référeraient à l'autorité supérieure en se basant sur l'ordonnance royale du 23 juin précédent.

Le 2 août le sous-préfet précise au préfet que les protestants veulent se réunir « en assemblée religieuse dans la maison de M. *Le Sauvage*, à la Demi-Lune, qu'ils ont disposée à cet effet ».

Le 10 août une réponse favorable est donnée par le Ministère. Le Consistoire de Caen est convoqué et prend une délibération portant « nomination de M. Amice Ollivier pour présider à l'exercice du culte à Cherbourg ». Le ministre avait autorisé le culte à condition qu'il fût présidé par le pasteur ou *un*

suppléant dûment qualifié par l'autorité compétente (1).

Vu l'ordonnance du roi du 23 juin 1819 qui réunit les chrétiens réformés du département de la Manche à l'Église consistoriale de Caen, et la lettre de son Excellence le Ministre de l'Intérieur en date du 10 de ce mois,

Considérant que les pasteurs de l'Église ne peuvent se rendre régulièrement tous les jours de dimanche et fêtes dans la ville de Cherbourg,

Considérant que ces chrétiens doivent se réunir même en l'absence du pasteur tous les dimanches et fêtes pour offrir en commun leurs prières à Dieu et sanctifier le jour qu'il a consacré,

Considérant que dans ces circonstances, il est nécessaire de nommer un membre de l'Église qui soit chargé de faire la prière et de présider à l'exercice du culte,

Considérant que M. Amice Ollivier, demeurant à Cherbourg, réunit les qualités convenables,

Arrête à l'unanimité :

ARTICLE PREMIER. — M. Amice Ollivier, demeurant à Cherbourg, est nommé par le Consistoire et chargé de présider à l'exercice du culte protestant dans la ville de Cherbourg, en l'absence des pasteurs de l'Église consistoriale de Caen, et de faire la prière toutes les fois que les fidèles se réuniront.

ARTICLE 2. — Une copie de la présente délibération sera transmise à Son Excellence le ministre de l'Intérieur, en le priant de faire jouir les chrétiens réformés de Cherbourg du droit qu'ils ont de se réunir tous les jours de dimanches et fêtes pour célébrer leur culte.

[Signé] : D. BEAUJOUR; Le baron de SOUVILLE. LEUVEZIER-PAISANT. LEBOITTEUX. LE CAVELIER fils, Charles SAINT-JORE. BACOT. DE LA VAUSERIE. LE CERF, *secrétaire.* Martin ROLLIN (2).

Le 10 septembre 1819 le préfet, de Caen, écrivait au sous-préfet de Cherbourg : « Les protestants peuvent se réunir le dimanche en assemblée religieuse sous la présidence de M. Amice Ollivier » (3).

---

(1) *Amice Ollivier* n'a jamais été *pasteur* comme l'indiquent les *Récits d'histoire protestante*, 1re série, p. 188.

(2) Archives municipales de Cherbourg. Communication de M. le pasteur Morin.

(3) Archives presbytérales de Caen.

XIII

Seconde partie du ministère d'Ollivier (1819-1821)

Enfin le dimanche 19 septembre 1819 put être célébré le premier culte public officiellement autorisé, dans un appartement pouvant contenir deux cents personnes. Mais l'assemblée fut peu nombreuse. En effet les prêtres menaçaient d'excommunication les assistants. Une cinquantaine de catholiques persévèrent cependant, et les *Mémoires* d'Ollivier renferment maints détails intéressants et édifiants sur cette première tentative d'évangélisation à Cherbourg. En mars 1820 a lieu la réception de quatre femmes prosélytes. Le nombre des auditeurs remontait. (La population comptait alors 16.000 âmes.)

Que chantait-on en ce temps-là? Les vieux réformés ne connaissaient que les psaumes. Mais des cantiques nouveaux étaient aussi en usage : ceux de Quetteville, bientôt les *Chants de Sion* de César Malan.

Au bout de quelques mois, Amice Ollivier avait été rejoint par sa femme et leurs enfants ; l'aîné, âgé d'une douzaine d'années, fut mis au collège.

Chaque trimestre, Ollivier recueillait les dons des fidèles en faveur des missions parmi les païens : la Société de Paris, remarquons-le, ne fut fondée qu'un peu plus tard (1822), sous l'influence du Réveil également.

En juillet 1820, Ollivier va passer quelque temps à Condé-sur-Noireau. Pendant ce temps il est remplacé par Henri de Jersey. En décembre, huit missionnaires s'installent pour deux mois à Cherbourg, multiplient les prédications véhémentes et les processions, mais sans entamer le zèle des membres de la petite Église. La moyenne des auditeurs reste de soixante, dont moitié catholiques, pour le culte en français. Ollivier, toujours en quête de nouvelles formes d'activité, établit à cette époque une réunion

en langue anglaise, notamment à l'intention d'assez nombreux contrebandiers.

Il souffrait d'être « enfermé par la loi dans un coin de la ville ». Il se rappelait avec regret la liberté dont il jouissait à Guernesey quand il parcourait les rues des bourgs et les chemins des campagnes en prêchant l'Évangile. « Combien plus ne pourrait-on pas faire, écrit-il, si je pouvais prêcher dans trois ou quatre endroits, et dans les villages voisins ! »

« Il était aussi attristé, raconte M. Rollin, par la tiédeur des protestants de naissance et l'inconstance des catholiques. »

Étant données les circonstances difficiles, c'était déjà un fait encourageant pour lui de réunir chaque dimanche « de soixante à cent vingt personnes, généralement très attentives ».

Plusieurs, surtout parmi les jeunes gens, se convertirent. Et par conversion je n'entends pas dire qu'ils passèrent de l'Église catholique à l'Église protestante, mais, comme l'entendait Ollivier lui-même, qu'ils cessèrent de vivre selon les principes du monde, dans la tiédeur ou l'incrédulité, dans l'immoralité ou l'amoralité, mais qu'ils consacrèrent délibérément leur vie à Dieu et mirent leurs actes en harmonie avec leur foi. Tel fut un étudiant de dix-huit ans, Achille Le Fourdrey, qui après avoir lu la Bible et divers traités s'en alla à la Faculté de droit de Caen, mais prit régulièrement part aux cultes dominicaux à Beuville et Périers et organisa une Société de prières parmi les étudiants. Il fut admis à la Sainte Cène dans l'Église de Caen le jour de Pentecôte 1821 (1). Devenu avocat il s'en alla à Aurigny consulter

---

(1) Le dixième juin, jour de Pentecôte de l'an de grâce dix-huit cent vingt et un ont été admis à la Sainte Cène les jeunes gens dont les noms suivent : *Slivine (sic)* et *Rachel Mahy*, de Beuville, etc., *Achile (sic) Lefourdrais*, de Cherbourg, etc., *Élisabeth Suzanne Dumaresq*, de Guernesey, etc. (*Registres* de Caen). Cf. *Mémoires* d'Ollivier, p. 137.

Ollivier retiré là, dont il se disait « le fils en Christ » (1826). Il abandonna le barreau, et devenu pasteur, ce Cherbourgeois parcourut la Basse-Bretagne en évangélisant la population jusqu'à Brest, où il fonda l'Église qu'il desservit jusqu'à sa mort.

Le 28 avril 1820, Ollivier participa à la première « assemblée de district » tenue en France (à Périers) par les prédicateurs méthodistes : ils étaient cinq sous la présidence du surintendant qui était venu le premier à Cherbourg en 1818.

Le 17 juin 1821, le pasteur Martin Rollin vient baptiser trois enfants ; parents, parrains et marraines, note l'un des actes, sont « tous de l'île d'Origny (*sic*), domiciliés à Cherbourg », et l'une des marraines est *Marguerite Ollivier.*

Amice et sa famille faisaient alors leurs préparatifs de départ. En effet, au bout de trois ans et demi de ministère intense, pour se conformer aux usages des prédicateurs méthodistes, toujours « ambulants », et aussi par raison de santé, Ollivier dut quitter cette œuvre de Cherbourg, à laquelle ses pensées et ses prières restèrent fidèles jusqu'à la fin de sa vie.

Un vieux pasteur que j'ai connu, et qui lui-même avait jadis fréquenté Ollivier, M. Hocart, a décrit son action spirituelle :

> Il avait une onction et une puissance qui pénétraient jusqu'au fond de l'âme. On eût dit un messager descendu du ciel, un personnage étranger aux intérêts de la terre, parlant sous l'influence d'une communion avec Dieu et avec les réalités du monde céleste qui rendait pour lui les objets invisibles en quelque sorte constamment présents et visibles. Il a cessé de travailler et de vivre.

Il mourut octogénaire en 1860. Quel plus bel éloge faire d'une telle existence que de conclure comme son biographe M. Lelièvre :

> De tous les pasteurs insulaires c'est peut-être celui dont le caractère donne le plus l'impression de *la sainteté.*

XIV

De Jersey, Turgis, Olive.

A Ollivier succéda dans son œuvre à Cherbourg le Guernesiais (à Caen depuis 1819) *Henri de Jersey*, appartenant à une des plus notables familles des îles.

Son grand-père avait reçu Wesley lors de sa visite.

Ensuite vint un Jersiais qui était en 1820 pasteur à Aurigny et Sercq : *Philippe Tourgis*, âgé de vingt-quatre ans, éloquent prédicateur qui fut envoyé à Paris en 1826.

En cette année-là un Réveil se produisit dans les îles, et pendant un congé à Jersey voici les curieux effets de telle prédication de Philippe Tourgis :

L'émotion se trahissait par des larmes et des sanglots ; parfois des personnes s'affaissaient sous le poids d'une puissante conviction de péché.

Un autre méthodiste, originaire de Guernesey, écrit en ce même automne 1826 :

Quand nous visitions les gens de maison en maison, c'était chose admirable de voir les uns pleurer, les autres se réjouir au Seigneur. Il n'était pas rare de voir dans les champs et le long des chemins des personnes en pleurs et d'en entendre d'autres chanter et donner gloire à Dieu pour leur heureuse délivrance (1).

Une seconde place de pasteur ayant été créée par ordonnance de 1819 pour desservir les campagnes autour de Caen (2), c'est le premier titulaire, *Charles*

---

(1) *Magasin méthodiste* 1826.

(2) Des terrains pour la construction de temples ont été donnés à cette époque : en 1818 à Périers par M. *Gauthier* ; en 1821 à Courseulles par M. Aug. *Osmont*; en 1825 un temple est construit à Beuville.

Olive, qui s'occupe aussi, éventuellement, des protestants de la Manche. Il vient à Cherbourg célébrer la fête de Noël en 1822, et fait à cette occasion des baptêmes, à Cherbourg le 23 décembre, à Valognes, en s'en retournant, le 26.

En ce temps-là, fait absolument nouveau, le secrétaire général de la préfecture de la Manche était un protestant, *Louis Sers*. En 1823, il fait baptiser son fils par le pasteur Olive : premier baptême protestant célébré à Saint-Lô depuis fort longtemps, peut-être un siècle et demi (1).

Après l'avènement de Charles X (1824), la réaction ultramontaine prédomina de nouveau ; on ne condamne pas à mort pour crime d'hérésie, comme ce fut le cas pour un Juif en Espagne en 1826, mais un « piétiste » de Strasbourg est condamné pour avoir reçu dans sa maison plus de vingt personnes en vue d'une réunion religieuse; un libraire parisien est condamné pour avoir publié une traduction de l'Évangile, non conforme à la Vulgate.

Pendant ces années, l'histoire de l'Église de Cherbourg reste encore dans l'ombre.

Puis revient une nouvelle période plus tolérante.

La Société de la Morale chrétienne choisit comme sujet de concours : *La liberté des cultes*, et c'est un jeune pasteur bientôt célèbre, Alexandre Vinet, qui remporte le prix.

Après la chute du ministère Villèle en 1828, un régime plus libéral prévaut. Un protestant zélé, le baron Cuvier, est nommé directeur des cultes protestants.

---

(1) *Paul Sers*, sénateur, fut membre du premier Consistoire réformé à Paris après le Concordat de 1802 (*Bull. h. p.*, 1897, p. 414). *Numa Sers*, de Pierre-Segade (Tarn), fut l'un des premiers membres de la Société de l'histoire du protestantisme (*ib.*, 1852, p. 350).

XV

Après la Révolution de Juillet. — Création d'un poste de pasteur.

Lorsque Charles X se fut embarqué (à Cherbourg précisément), et que Louis-Philippe lui eut succédé, la charte de 1830 (article 5) proclame la liberté religieuse plus nettement que ce n'avait jamais été le cas. L'article 6 maintient encore que la religion catholique est celle de la majorité des Français, mais un journaliste écrit : « Quelle sera dans un demi-siècle la religion de la majorité ? » Nous nous rendons peu compte, en général, du discrédit dans lequel était alors tombé le catholicisme. Le progrès des idées libérales en politique éloignait de l'Église romaine beaucoup de gens dans les villes et dans les campagnes.

Deux faits significatifs caractérisent la nouvelle orientation du gouvernement : les bureaux des cultes non catholiques sont détachés du ministère de l'Intérieur et réunis à l'Instruction publique. Le colportage devient libre et prend un grand développement, en partie grâce à l'appui d'un professeur au Collège de France, membre du Comité de la Société biblique, l'Alsacien Kieffer.

Resté en fonctions après la révolution de juillet, Cuvier fait créer de nombreux postes de pasteur : dix-sept en 1831. C'est à son intervention que fut donc due la création d'un nouveau poste de pasteur en faveur de Cherbourg. Les démarches du Consistoire local et du Consistoire de Caen furent puissamment appuyées en haut lieu par la protestante zélée dont nous avons parlé, femme du directeur des douanes à Cherbourg, Mme Cadran, La création d'un poste de pasteur fut immédiatement suivie de la désignation du titulaire : ce n'était plus un prédicateur venu de l'extérieur (tant au point de vue national qu'au point de vue ecclésiastique), mais un

enfant de la Basse-Normandie, fils d'un pasteur réformé.

Voici la délibération du Consistoire de Caen en date du 11 juillet 1831 :

Vu la lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes en date du 11 mai portant qu'il est accordé provisoirement un pasteur suffragant pour desservir les Eglises réformées du département de la Manche, avec une indemnité de 600 francs;

Vu les lettres adressées à M. le pasteur-président, par divers membres de ces Eglises agissant au nom de leurs coreligionnaires et demandant que le Consistoire veuille bien s'occuper de leur procurer et de nommer incessamment un sujet convenable pour exercer parmi eux les fonctions du ministère évangélique ;

Vu la demande présentée en faveur de M. Horace Gourjon, de Condé-sur-Noireau, étudiant actuellement à la Faculté de Théologie de Strasbourg et devant être bientôt consacré au saint ministère ;

Considérant que les renseignements fournis sur le compte de ce jeune candidat lui sont très favorables sous le double rapport des connaissances et de la piété ;

Le Consistoire arrête :

M. Horace Gourjon est nommé pour remplir les fonctions de pasteur suffragant dans le département de la Manche ;

Il fera sa résidence à Cherbourg et à Chefresne alternativement ;

Il devra se rendre à son poste immédiatement après sa consécration au saint ministère ;

M. le pasteur-président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

[*Signé*] : Martin ROLLIN, *président*. PAISANT DUCLOS, LE CAVELIER PAISANT, LE CAVELIER fils, OSMONT, DAUDÉ, LA VAUSERIE, OLIVE, LE CERF, *secrétaire*.

Au Chefresne, village au sud de Saint-Lô, un temple avait été reconstruit en 1818. Ce très ancien petit groupe protestant se trouvait à plus de cent kilomètres de Cherbourg. La desserte, par un même pasteur, de deux Églises aussi distantes l'une de l'autre, était extrêmement difficile. En fait, le pasteur Gourjon résida à Cherbourg.

Revenons encore à Cherbourg au moment de l'installation de M. Gourjon par le « pasteur président » Martin Rollin en mars 1832 (1).

Honorée de la présence du sous-préfet, du maire et de son adjoint, la cérémonie eut encore lieu dans une salle de réunion provisoire.

Mais dès les 17 et 23 mars, le Conseil municipal, animé de dispositions bien différentes de l'esprit de 1818, avait voté « la concession gratuite d'un terrain situé place Divette, appartenant à la ville, pour l'établissement d'un temple protestant ».

XVI

Construction d'un temple.

Contre cette construction, on formula bien quelques objections, à savoir qu'elle empêcherait l'accès de la rue du faubourg à l'ancien quai ; que « les indigents n'auraient plus la place pour sécher leur linge » (!), mais le Conseil municipal n'en prit aucune en considération et le sous-préfet, dans son rapport au préfet, estima que « la construction d'un temple attirerait beaucoup d'étrangers anglais et contribuerait à la prospérité de la ville... ».

Toujours empressée depuis quinze ans à mettre son influence au service de ses coreligionnaires, Mme Cadran adressa au préfet une lettre le priant

---

(1) Délibération du Consistoire de Caen du 28 février 1832.

Le 11 mars le nouveau pasteur signait son premier acte pastoral : le baptême de *Lætitia*, fille de *Pierre Le Cocq*, négociant, et de *Sophie Lanford*.

Remarquons que cinq ans plus tard le pasteur Gourjon s'allia à la famille qui avait été l'un des premiers appuis de l'Église naissante : son fils Joseph-Henri Gourjon épousa *Marthe Lecocq* (18 octobre 1838).

En 1849 les Lecocq étaient encore à Cherbourg : « Peter », fils de « Peter » et de Clarissa Mellish, eut pour marraine Mme Barbanson, née Lecocq. Mais les registres ne renferment pas les actes de décès de Pierre Lecocq, ni de Blaise Barbanson, ni de Pierre Gauvain. Peut-être se sont-ils retirés à la fin de leur vie dans leurs îles natales.

d'appuyer auprès du ministre la délibération du conseil accordant un terrain, et fit « presser la décision » auprès des autorités compétentes à Paris (1). Ces démarches aboutirent, et le président du Consistoire de Caen put lui présenter, le 4 juin 1832 :

1° le plan du temple que les chrétiens réformés de Cherbourg se proposent de faire construire ;

2° le devis estimatif des dépenses, s'élevant à 8.250 francs ;

3° une lettre du Consistoire local en date du 15 mai, portant que les dons volontaires ne peuvent excéder 5.200 francs (somme déjà élevée pour une communauté peu nombreuse et composée, presque exclusivement, de gens peu fortunés).

En conséquence le Consistoire demanda au gouvernement un secours de 3.000 francs.

Le vœu d'Amice Ollivier dès 1818 était donc exaucé après quatorze années d'attente. L'Évangile allait enfin être librement annoncé à Cherbourg dans un édifice approprié à cet usage. En août 1832, le président du Consistoire de Caen adressait un « appel à la charité des fidèles » dans toutes les Églises de France, pour la construction d'un temple à Cherbourg, et, pour caractériser les progrès de la jeune Église, il prenait comme texte un verset du livre des Actes relatif à la première Église de Jérusalem : « L'œuvre du Seigneur s'affermissait dans les âmes ; le nombre de ceux qui croyaient se multipliait chaque jour » (2).

Les travaux furent menés rapidement, car la construction était terminée le jour de la Saint-Michel 1833 (29 septembre).

Le plan de l'édifice (tel qu'il existe aux Archives départementales) est rectangulaire, long de 13 mètres,

---

(1) Lettre du 7 mars 1833, dont copie a été donnée à notre Bibliothèque par M. le pasteur Morin.

(2) *Archives du Christianisme*, 1832, p. 372.

large de 9, haut de 6, avec une petite abside semi-circulaire derrière la chaire. Il n'y a point de clocher : ceci n'était alors toléré pour aucun édifice autre que ceux affectés au culte catholique. La porte donne sur la rue de l'Ancien quai. Les fenêtres, garnies de petits vitraux, donnent à l'est sur la place Divette.

A droite et à gauche de la chaire étaient disposés deux tableaux avec inscriptions : d'un côté le texte du Décalogue, selon l'usage des anciens temples avant la Révocation, de l'autre côté divers textes évangéliques relatifs à la doctrine du salut telle qu'elle était particulièrement mise en relief au temps du Réveil.

Depuis un siècle, quatorze pasteurs ont exercé paisiblement à Cherbourg leur ministère (1). Le plus longtemps en fonctions fut *Braud* (décédé en 1919), il devint beau-père de l'amiral *Gauchet*, qui commanda en chef les flottes alliées dans la Méditerranée pendant la guerre mondiale, et dont la dépouille mortelle a été l'an dernier inhumée près des maréchaux de France, aux Invalides, après un service célébré par le président de la Fédération protestante.

« C'est Dieu, disait le prophète Daniel, qui change les temps. »

Que de chemin parcouru par les idées évangéliques de liberté, d'égalité et de fraternité, depuis le jour de 1818 où le maire de Cherbourg interdisait les petites réunions de plus de vingt protestants ou ne les tolérait que dans un endroit écarté : Gédéon Gourjon (père d'Horace), prêchant à Condé en 1791

---

(1) *H. Gourjon* (mars 1832 à fin 1839) ; *Sohier* (suppléant présenté par le Consistoire de Caen le 14 septembre 1839; titulaire en février 1840 jusqu'en avril 1843); *Melon* (nov. 1843 à fin 1845); *Carret* (janvier 1846-février 1851); *Robineau* (mars 1851 à fin 1855); *Dussaud* (janvier 1856 à fin 1866); *de Boinville* (janvier 1867 à juin 1869); *Martin-Favenc* (juillet 1869 à mars 1872); *Meyer* (mars 1873 à octobre 1878); *Capilléry* (novembre 1878 à fin 1881); *Braud* (avril 1882 à fin 1910); *Massias* (janvier 1911 à fin 1913); *Ginolhac* (mai 1914 à septembre 1924); *Morin* (novembre 1924).

après le décret sur la liberté des cultes, célébrait avec raison cette loi française « fondée sur les bases éternelles de la justice et de l'équité » (1).

Jacques PANNIER.

APPENDICE

I

Gédéon Gourjon : un pasteur du Désert.

Le premier pasteur de Cherbourg, *Horace Gourjon*, était le dixième enfant d'un pasteur « du Désert », *Aimé-Gédéon Gourjon*, né à Genève, le 6 mai 1761, de réfugiés du sud-est de la France ; revenu à Bourdeaux en 1779 : son père, *Antoine Gourjon*, ouvrier en soie était de Salles près Grignan en Provence; sa mère, *Marie-Anne Monchamp*, de Dieulefit en Dau-

---

(1) Le centenaire de la construction du temple a été célébré à Cherbourg le 6 mars 1932 dans l'édifice remis à neuf, pour la circonstance, par les soins de la municipalité. M. le pasteur Soavi, de Vire, a fait le service liturgique ; M. Morin, pasteur de Cherbourg, a rappelé les origines de l'Église d'après les documents des archives départementales qu'il a bien voulu nous communiquer; enfin, prenant pour texte l'exhortation du I[er] livre des Chroniques (16 : 15) : « Rappelez-vous toujours l'alliance de notre Dieu, et ses promesses jusqu'à mille générations », le secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme a donné les parties essentielles de la présente notice.

Au centenaire du temple du XIX[e] siècle assistait une descendante d'une ancienne famille ayant fait partie de l'Église de Saint-Lô au XVII[e] siècle : M[lle] J. Regnault, de Périers (Manche). Son ancêtre, *Louis de Hardy*, sieur de la Vallée, faisait en 1658 donation à cette Église de quatorze livres de rente « pour aider à la subvention du pasteur de ladite églize, et ce en reconnoissance des bonnes instructions que ledit sieur donateur y a reçues et espère y recevoir, luy et sa famille » (Archives du château de la Motte). La ferme de la Vallée, plus tard (Vallée-cris, Valesquerie) à Moyon (Manche) appartenant à la famille *de Hardy*, passa dans la famille *Sanson* par le mariage de *Jeanne de Hardy* avec *Jean Sanson*. Félix-Alexis Sanson de la Valesquerie, arrière-grand-père de M[lle] J. Regnault, fut au XIX[e] siècle un des protecteurs du sculpteur cherbourgeois Leveel, auquel on doit notamment la statue équestre de Napoléon I[er] à Cherbourg.

phiné (d'elle vient le nom de *Gourjon de Monchamp*, sous lequel Gédéon est généralement connu).

Étudiant à Lausanne en 1783, il prêcha son sermon d'épreuve en 1786 au moment de sa consécration, et fut pendant fort peu de temps pasteur en Dauphiné, à Crupies et aux Tonils, près Bourdeaux, puis il passa en Normandie, que lui et les siens ne devaient plus quitter. Il est à Condé-sur-Noireau en 1787, et encore en l'an XI. Il y épousa *Madeleine Richard du Buisson*, née en 1768. Un de leurs fils, le Dr Gourjon, devint médecin à Condé et fut dans la région le premier qui introduisit la vaccination.

Une de leurs filles fut l'ancêtre des familles pastorales Hardy, Abelous, Huraut, Legouis et Dumas.

Dans le Bocage normand, Gédéon Gourjon desservait quatre Églises : Condé-sur-Noireau, Athis, Montilly et Fresne.

C'est à la suite d'une réclamation adressée le 12 juillet 1789 — deux jours avant la prise de la Bastille — à l'intendant de Normandie, par le pasteur Gourjon, que fut exécuté à Condé l'édit de 1787 en ce qui concerne les sépultures. Le cimetière protestant actuel date de 1790. Soigneux et consciencieux comme étudiant puis comme pasteur, Gédéon Gourjon a laissé un certain nombre d'analyses et de textes de sermons, ainsi qu'un formulaire pour la réception des anciens, « personnes recommandables par leur piété et leur zèle pour coopérer aux progrès de l'Évangile » d'après les usages de la primitive Église (1).

---

(1) Voir E. ARNAUD, *Histoire des Protestants du Dauphiné*, III, p. 324 ; BEAUJOUR, *l'Église réformée de Caen*, p. 492 ; Alf. GALLAND, *Hist. du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie*, p. 446 et 459 (M. Alf. Galland est le petit-neveu par alliance d'Horace Gourjon. Les documents qu'il a consultés à Condé-sur-Noireau chez M. Ch. Blanchard, avocat, ont été dispersés après la mort de celui-ci en 1907). Cf. *Bull. h. pr. fr.*, 1898, p. 552 ; 1912, p. 131. La table des matières, t. I, p. 574, col. 1, doit être corrigée comme suit : « Gourjon (Aimé-Gédéon), pasteur à *Bourdeaux*, puis à *Condé*, I, 419 ; XII, 113 ;

C'est aussi lui qui prit en 1789 l'initiative de faire convoquer un premier Synode provincial.

Le jour de Pentecôte 31 mai 1789, il inaugura le premier temple d'Athis, au hameau de Chénevière. Il assista à quelques séances de l'Assemblée nationale comme « représentant extraordinaire de la commune de Condé-sur-Noireau ». Il en fut maire en 1795 (ayant donné sa démission de pasteur en 1794), et mourut en 1832, il y a juste cent ans.

II

Horace Gourjon.

Horace Gourjon, né à Condé-sur-Noireau le 30 janvier 1808 (1), fit ses études à la Faculté des lettres de Caen et y passa son baccalauréat en novembre. 1827 Son diplôme, daté du 15 décembre, est signé du baron *Cuvier*, « nommé par le roi pour exercer les fonctions de grand'maître à l'égard des Facultés de théologie protestante ». Le Consistoire de Caen

---

XLVII, 549 ; — (Horace), III, 123 ; XXXIII, 143 ; XLVII, 549. » Voir aussi le *Journal de Condé*, février 1895 ; Archives nationales, F. 19, *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme fr.*, 1912, p. 131. Nous devons plusieurs renseignements à la bienveillance de M. le professeur Alf. Galland, de Condé, l'historien le mieux informé de la Basse-Normandie, conseiller presbytéral à Cherbourg jusqu'en 1920 : en 1886, M. Gourjon bénit dans le temple de Condé le mariage de sa petite-nièce Mme Alfred Galland.

(1) M. Alf. Galland a bien voulu nous communiquer cet extrait des registres de l'état civil de Condé-sur-Noireau :

Du 30e jour de janvier l'an 1808. Acte de naissance de Horace Gourjon, né le jour d'hier à onze heures du soir, fils de Aimé Gédéon Gourjon, marchand, et de Madeleine Richard Dubuisson, son épouse, accouchée en son domicile à Condé-sur-Noireau, place du Carrefour (*). Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Témoins : Pierre Frémont, Jacques Frémont.

Sur la réquisition à nous faite par ledit Aimé Gédéon Gourjon, âgé de 44 ans, père de l'enfant. Constaté suivant la loi par moi Guillaume Lefournier, maire de la Commune de Condé, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

(*) Aujourd'hui : place Dumont-d'Urville.

demanda pour lui une bourse à la Faculté de théologie de Strasbourg. Là le Consistoire réformé constate qu'il suit les cours « avec assiduité » et obtient pour lui en 1829 (conformément à la loi du 10 mars 1818, art. 15) l'exemption du service militaire. Il alla alors, semble-t-il, en Allemagne suivre quelques cours à l'Université de Tubingue, et resta en correspondance, *latine*, avec un de ses condisciples : Albert Ostertag (1).

En 1830 Gourjon était de retour à Strasbourg au moment où la diligence arriva à Paris ornée du drapeau tricolore. La nouvelle des « journées de juillet » fut accueillie paisiblement (2). Le 9 août 1831, sous la présidence du professeur Bruch, Gourjon soutint sa thèse de baccalauréat en théologie ; le texte remplit huit pages seulement, in-4° il est vrai ; c'était une *Dissertation sur la différence apparente qui existe entre la doctrine de saint Paul et celle de saint Jacques.*

Cinq mois plus tard eut lieu à Paris, probablement dans le temple de l'Oratoire, la consécration du jeune pasteur, à peine âgé de vingt-trois ans.

Le seul journal protestant mensuel qui parût alors en France, les *Archives du Christianisme*, rendent ainsi compte de la cérémonie (3) :

Le 15 janvier, M. Horace Gourjon, appelé par le Consistoire de Caen à desservir l'Oratoire réformé créé à Cherbourg, a été consacré au saint ministère dans l'Église de Paris. Treize pasteurs ou ministres de l'Évangile étaient présents et ont imposé les mains au récipiendaire.

M. Gourjon a fait ses études à Strasbourg, mais a été, par la grâce de Dieu, préservé de la contagion des funestes erreurs qui y sont enseignées sous le nom de l'Évangile; il prêchera

---

(1) Sans doute le même qui écrivit plus tard un livre sur la *Bible et son histoire*, traduit en français et publié avec un discours de M. Guizot (1856) sur la lecture de la Bible (Genève, 1857). Nous devons la communication des documents cités dans cette page à la bienveillance de M. Alf. Galland.

(2) *Bull. h. p.*, 1930, p. 596.

(3) Février 1832, p. 96.

Christ, et Christ crucifié comme le seul refuge des enfants d'Adam, et portera à son Église la vérité et non le néologisme.

La Faculté de Strasbourg était réputée favorable aux idées rationalistes qu'on appelait alors « néologisme », « latitudinarisme » ; les rédacteurs des *Archives* étaient au contraire partisans des doctrines « orthodoxes » du Réveil, et leurs adversaires les traitaient de « méthodistes ».

Le certificat de consécration d'Horace Gourjon est signé des pasteurs suivants :

Paul Henri Marron, président du Consistoire réformé; *Jean Monod* et *Juillerat-Chasseur*, ses collègues; *Frédéric Monod*, pasteur adjoint ; *Athanase Coquerel*, pasteur suffragant; *Pierre Petit*, pasteur d'Orléans; *Alfred Sabonadière*, pasteur de Meaux ; avec eux, deux anciens pasteurs : *Brunet-Bertin* et *Philippe Basset* (« émérite de Genève »); deux « ministres du saint Évangile » : *César-Louis Rosselet* et *Jean-Henri Grandpierre* (directeur de la Maison des Missions), enfin, trait caractéristique des bons rapports existant alors à Paris entre les Églises de diverses confessions, *Charles-Emile de Valmont*, « ministre de l'Église anglicane ».

Horace Gourjon avait fait quelques voyages non seulement en Allemagne, mais en Italie : il en avait rapporté des souvenirs peu édifiants de la capitale des États de l'Église, et durant sa vie entière n'appela jamais l'Église catholique autrement que « l'Église de Rome ». Suivant l'usage des méthodistes dont il continua l'œuvre à Cherbourg, il avait fait aussi des tournées d'évangélisation itinérante en Suisse et en France, à Auxerre, à Bar-le-Duc.

En 1833 il figure sur la liste des pasteurs comme « suffragant » de l'Église de Caen (1). Son activité s'exerçait dans tout le Cotentin. Il fonda, en particulier, une annexe à Siouville. Un poste de pasteur à Cherbourg pour une Église distincte de celle de Caen fut créé par ordonnance royale du 6 octobre 1840.

---

(1) *Archives du Christianisme*, 1er août 1833, p. 125.

Le 14 novembre 1833, le Consistoire de Caen désigne M. Gourjon comme membre du Comité d'arrondissement pour l'instruction publique. Quel était le triste état de l'enseignement primaire avant les mesures prises sous l'inspiration de M. Guizot, c'est ce que montrent les chiffres suivants : en 1831, il n'y avait dans toute la circonscription de l'académie de Caen que six écoles pour 10.000 habitants.

M. Gourjon a fait imprimer peu de publications. L'une est un ouvrage d'histoire précédé de quelques pages de controverse intitulé : *Le Massacre de Vassy, d'après un manuscrit tiré d'un couvent de Vassy*. Elle est dédiée au pasteur Guillaume Monod, « en témoignage de reconnaissance et de respectueux attachement » (1843). Un professeur au séminaire de Langres répondit (*Nouvelles calomnies du protestantisme*, Paris, aux bureaux de l'*Univers*, 1843) et une deuxième édition de la brochure de M. Gourjon parut en 1843 à Paris et à Genève (32 p. in-8°).

Après la Révolution de 1848, lorsque fut créé un poste de pasteur (un « oratoire ») à Montilly (village à trois kilomètres au sud de Condé), M. Gourjon revint dans son pays natal ; nommé en novembre par le Consistoire de Caen, il fut confirmé par arrêté du président de la République qui signe « *L.-N. Bonaparte* », le 4 janvier 1849.

Jusqu'à la fin de sa longue vie, M. *Gourjon*, s'il perdit à peu près l'usage de ses jambes, conserva une remarquable activité intellectuelle. Le pasteur de Caen, M. Bourgeon, aimait à raconter, vers la fin du XIXe siècle, que visitant un jour à Condé M. Gourjon, il le trouva lisant le Nouveau Testament en grec.

C'est en effet dans son pays natal que M. Gourjon passa la dernière partie de son existence, d'abord comme pasteur à Montilly, puis en retraite à Condé dans une maison lui appartenant, qui porte la date

1787 (1), celle de l'arrivée du pasteur Gédéon Gourjon, son père, dans le pays.

Il mourut dans sa quatre-vingt-septième année, en janvier 1895, et ses obsèques furent présidées par le pasteur Wilfred Monod, petit-neveu de Guillaume Monod qui avait été l'ami de jeunesse d'Horace Gourjon.

Jacques PANNIER.

III

Premiers Actes de baptême célébrés à Cherbourg de 1818 à 1825

(Extraits des registres du Consistoire de Caen)

Aujourd'hui premier jour du mois de juillet de l'an de grâce 1818, *Pierre Barbenson* né à Cherbourg le 17 février, fils de *Blaise Barbenson* et d'*Elisabeth Nicole*, mariés, domiciliés à Cherbourg, a été baptisé par moi André-Martin Rollin, ministre du saint Évangile, pasteur. Il a eu pour parrains *Josué Coutanche* et *Pierre Lecocq*, et pour maraine *Marthe Sanford*, femme Lecocq.

A Cherbourg les jour, mois et an que dessus.

Martin ROLLIN.

Suivent les baptêmes de :

Rachel Levalez, née à Cherbourg le 26 août 1817, fille de *Pierre* et de *Marie Renet*, domiciliés à Cherbourg. Parrain : *Blaise Barbenson* ; marraines : *Rachel Leber* et *Suzanne Lequertier*.

Elisabeth Lecocq, née le 2 juin 1818, fille de Pierre, négociant, et *Marthe Sanford*, domiciliés à Cherbourg. Parrain : *Jean Gauvin*, négociant ; marraines : *Marie Gauvin*, née Gauvin ; *Anne Gauvin* née Shapperd *(sic)*.

17 juin 1821, baptême de *Sophie*, fille de *Pierre Lecocq*, négociant, et *Marthe Sanford*, née à Cherbourg 9 mars 1817, par le pasteur Martin Rollin. Parrain : *Pierre Lecocq*, son

(1) Cette maison appartient en 1932 à M. le professeur Robert Galland dont le mariage avec une petite-nièce de M. Gourjon fut béni par celui-ci en 1890 dans le temple de Condé ; jusqu'en 1928 M. Robert Galland a été conseiller presbytéral à Cherbourg.

père ; marraines : *Sophie Sanford* et *Marguerite Lecocq*, « tous domiciliés à Cherbourg et de l'île d'Origny » *(sic)*.

Même jour : baptême d'*Anne Robillard (sic)*, née à Cherbourg, 2 juillet 1819, fille de *Pierre Lecocq* négociant, et de *Marthe Sanford*. Parrain : *Frédéric Sanford*; marraines : *Marie Ollivier Lecocq (sic)* et *Anne Robillard*, « tous de l'île d'Origny, domiciliés à Cherbourg. »

Même jour : baptême d'*Elisabeth*, née le 4 mai 1820, fille de *Pierre Levallez* et *Marie Renet*. Parrain : *Pierre Levallez* ; marraines : *Marie Honguez* et *Marguerite Ollivier*, « tous de l'île d'Origny, domiciliés à Cherbourg ».

23 décembre 1822, baptêmes de *Caroline Marthe Sanford*, née à Cherbourg le 21 novembre 1821, fille de *Pierre Lecocq* et *Marthe Sanford*, par le pasteur *Charles Olive* ; parrain : *Pierre Lecocq* son père ; marraines : *Sophie Sanford* et *Marguerite Lecoq*, « tous natifs de l'île d'Aurigny ».

26 décembre 1822, baptême de *Rose Charlotte Bailey*, née à Valognes le 4 décembre 1822, fille de *Charles Courant Bailey* et *Merena Wills*, « natifs d'Angleterre ». Parrain et marraine : ses père et mère. A Valognes, par le pasteur *Charles Olive*.

10 avril 1825, *Jean Sanford Lecocq*, né à Cherbourg le 3 oct. 1824, fils de *Pierre Lecocq* et *Sophie Sanford*, est baptisé à Cherbourg par le pasteur *Charles Olive*. Parrains : Jean *Richard Lecocq* et *Pierre Lecocq*; marraines : *Elisabeth Sanford* et *Marie-Anne Lecocq*.

L'Édit de 1787 dans le Bas-Poitou

Le rôle du Dr J.-G. Gallot, Député du Poitou à la Constituante

On a coutume de dire, avec raison, que le législateur innove rarement et que la loi ne fait que sanctionner un état de fait dont la pratique a nécessité la consécration officielle. En signant l'édit de novembre 1787, Louis XVI ne fit que se conformer à cette règle. Depuis plusieurs années déjà, on reculait devant l'application des lois les plus rigoureuses; une tolérance de fait, sinon de règle, s'était établie, trop souvent traversée, il est vrai, par le zèle intempestif et maladroit d'un Intendant ou d'un subdélégué. Pareille incertitude ne se pouvait prolonger.

Durant un siècle, le pouvoir central avait voulu se persuader que les protestants n'existaient plus en France. Contre eux, on avait dressé en vain un appareil compliqué d'édits et d'ordonnances ; en vain, on avait organisé une persécution aussi atroce que maladroite. Malgré le prestige dont jouissait encore le Grand Roi, force était de convenir que sa politique religieuse avait fait faillite et qu'il était nécessaire d'envisager le problème huguenot sous un jour très différent.

Il faut reconnaître que la solution n'était pas facile. Sans doute le pouvoir royal se rendait compte que la méthode jusqu'alors suivie l'avait conduit dans une impasse. Résolu à sortir de l'ornière profonde où il se trouvait empêtré, il était prêt à faire de larges

concessions ; encore convenait-il de ménager les susceptibilités d'un clergé ombrageux et tenir compte d'une opinion publique que les actes du pouvoir royal avaient habituée à tenir les protestants en suspicion.

L'édit, à peine signé (la rédaction en avait été cependant laborieuse), les résistances se firent jour. Le Parlement l'accueillit avec une méfiance et une froideur telles, qu'il fallut deux mois et l'affirmation de la volonté royale pour l'enregistrer.

Par ailleurs et depuis plusieurs années, le clergé s'était ému des projets officiels. Son attitude ne fut point unanime. Si certains prélats, comme l'archevêque de Toulouse, se révélèrent résolument hostiles, d'autres, comme l'évêque de Langres (1), s'y déclarèrent favorables. D'une manière générale, le bas clergé, gagné aux idées nouvelles et las peut-être du rôle ingrat qu'on lui avait fait jouer durant les jours de persécution, accueillit l'édit sans trop de protestation.

A la vérité, il y avait dans la mesure de clémence prise par le roi — l'édit n'est pas autre chose — une équivoque qui risquait d'en compromettre la portée et les effets. S'il reconnaissait aux protestants le droit de citoyens français, l'édit n'effaçait pas les restrictions apportées au libre exercice de leur culte. C'était une demi-mesure et, comme telle, elle ne pouvait satisfaire complètement les protestants qu'elle déçut et les catholiques dont elle effaroucha la susceptibilité. Trop longtemps ceux-ci avaient été entretenus dans l'idée que, seule, leur religion pouvait avoir droit de cité dans la nation réputée fille aînée de l'Église. Une mesure de tolérance à l'endroit de ceux qu'on qualifiait dédaigneusement de prétendus réformés ne pouvait apparaître que comme une diminution du

(1) On se rappelle le mot de Mgr de La Luzerne : « J'aime mieux des temples que des prêches et des ministres que des prédicants. »

prestige et des privilèges dont leur religion était entourée.

En outre, et en cela catholiques et protestants se rencontraient, l'édit apparaissait comme une étape que les uns souhaitaient franchir rapidement, et que les autres estimaient suffisante sinon excessive.

De là une gêne et un malaise profonds mais cachés, qui firent que, de part et d'autre, l'accueil fut froid et réservé.

Rabaut-Saint-Étienne, qui avait été le grand artisan de la réforme, et dont les efforts n'avaient pas réussi à couronner son œuvre par la restauration de la liberté du culte, comprit combien l'exécution de l'édit de novembre réclamait de prudence et de doigté. Ses instructions aux pasteurs du Languedoc (1) sont d'une modération et d'une sagesse d'autant plus remarquables que leur auteur sortait à peine d'une lutte où il n'avait qu'à demi triomphé.

Pour ajouter aux difficultés, certaines dispositions de l'édit — concessions inopportunes données aux prélats les plus hostiles — conféraient concurremment aux curés et aux officiers de justice le pouvoir de recueillir les déclarations des protestants. Demi-mesure encore, bien faite pour heurter les susceptibilités du bas clergé et celles des huguenots auxquels elle rappelait les plus mauvais jours de la persécution.

L'édit, cependant, mettait un terme à une période trop agitée et trop douloureuse pour n'être pas accueilli avec faveur à défaut d'enthousiasme. On le vit, au reste, à l'empressement que mirent les protestants à faire enregistrer leurs mariages et la naissance de leurs enfants.



Notre dessein est d'étudier, à l'aide de textes pour la plupart inédits, l'accueil rencontré en Bas-Poitou

(1) *Bulletin Hist. prot. fr.*, 1887, p. 548.

par l'édit de tolérance et la part que prit à son exécution un protestant de la province, le Dr *Jean-Gabriel Gallot,* et les efforts qu'il tenta pour en obtenir l'extension.

L'édit venait à peine d'être promulgué qu'une protestation s'éleva, d'autant plus inquiétante qu'elle émanait de l'évêque de La Rochelle, dont le diocèse s'étendait sur une grande partie du Bas-Poitou (1). Dans son mandement (2) en date du 2 février 1788, Mgr de Crussol d'Uzès enjoignait :

A tous curés, vicaires, desservans, prêtres habitués dans les paroisses et autres employés dans toute l'étendue de notre diocèse, de n'exercer, à l'égard des non-catholiques, aucunes fonctions ; de ne point publier en chaire, ni à la porte de l'église leurs bans ; de leur délivrer aucuns certificats ; de ne jamais se permettre de recevoir leurs déclarations de mariage ; de ne point assister ni présider à leurs sépultures ; de n'inscrire aucun de leurs actes sur leurs registres ; enjoignant expressément pour tous ces cas et autres, de les renvoyer à l'autorité séculière.

Au bref, le prélat interdisait à ses subordonnés d'obéir à l'article 9 de l'édit, et leur interdisait de concourir à son application. On retrouve dans le mandement de l'évêque de La Rochelle l'écho des dispositions maladroites signalées plus haut. Pour des esprits habitués à la séparation du temporel et du spirituel, il n'y a là rien qui puisse choquer, mais si on se reporte à cent cinquante années en arrière, et si on se représente la place qu'occupait le clergé dans la vie civile d'un pays comme la France, on conçoit l'émotion que dut provoquer le mandement de Mgr de Crussol, largement répandu dans le public ; émotion accrue par les commentaires qui l'accompagnaient sous le titre : « Motifs qui ont déterminé M. l'évêque

(1) L'évêché de Maillezais, transféré en 1656 à La Rochelle, comprenait en Bas-Poitou quatre doyennés : Fontenay, Ardin, Saint-Laurent-sur-Sèvre et Bressuire.

(2) Le mandement de l'évêque de La Rochelle a été publié *in extenso* dans le *B. p. f.*, 1858, p. 157.

de La Rochelle à donner son mandement » (1). Dans ces motifs perçaient le dépit, voire la révolte ; aussi l'autorité séculière à laquelle l'évêque renvoyait les protestants ne tarda-t-elle pas à se manifester dans un sens bien différent, il est vrai, de celui auquel Mgr de Crussol pouvait s'attendre. Le 6 mars 1788, M[e] Charles Jean-Marie Alquier, premier avocat du roi au baillage, déféra le mandemant aux officiers de la sénéchaussée et gouvernement de La Rochelle et, le 3 avril suivant, un arrêt du Conseil du Roi en ordonna la suppression.

L'annulation du mandement eut-elle pour effet d'amener les prêtres du diocèse à recevoir les déclarations protestantes? Il est difficile de le dire, car tout laisse à penser que les huguenots s'adressèrent plus volontiers aux officiers de justice qu'aux curés. Quoi qu'il en soit, il semble que le coup porté par l'évêque de La Rochelle ait atteint le but qu'il visait ; on ne retrouve, en effet, — dans le Bas-Poitou tout au moins, — aucun regiștre paroissial d'état civil protestant. Il faut attendre l'année 1791 pour en rencontrer quelques rares exemplaires (2).

De leur côté, les protestants du Bas-Poitou, mais dans une note plus adoucie, portèrent leurs doléances au roi. Ils trouvèrent dans la personne du D[r] *J.-G. Gallot*, médecin à Saint-Maurice-le-Girard près La Châtaigneraye, un porte-parole éloquent. Le rôle du D[r] Gallot a été indiqué par Chassin (3); nos recherches personnelles nous permettent de préciser son rôle. Le D[r] Gallot était issu d'une vieille famille huguenote du pays de Pareds qui s'étend de La Châtaigneraye à Chantonnay. A la révocation de l'édit de Nantes quelques membres de la famille, plutôt que de se plier aux exigences des ordonnances,

(1) Voir *B. p. f.*, 1858, p. 160.
(2) Comme à Mouilleron en Pareds. Archives communales.
(3) Chassin, *Préparation à la guerre de Vendée*, tome I, p. 2.

avaient préféré passer en Angleterre (1); les autres s'étaient soumis ; des lèvres, non du cœur qui gardait intacte la foi des ancêtres. Après de brillantes et solides études à Caen, à Paris et à Montpellier, où il conquit son grade de docteur en médecine, Gallot revint exercer sa pénible profession dans le petit bourg qui l'avait vu naître (2). Les nombreux voyages qu'il devait faire pour visiter sa clientèle, — qui était fort étendue, — ses fonctions de médecin des épidémies, mettaient le Dr Gallot en relations fréquentes avec les nombreux protestants de la région. Au cours de ses pérégrinations, il recueillit leurs doléances, attendant une occasion favorable pour les porter aux pieds du souverain. Celle-ci ne tarda pas à se présenter. Le 30 septembre 1788, Necker (3) demanda à Gallot de rédiger, de concert avec ses collègues de l'Assemblée provinciale de Fontenay, un mémoire sur la convocation des États Généraux. En adressant au Contrôleur général des finances le rapport qui lui avait été demandé, Gallot y joignit les observations suivantes sur l'édit de 1787 (4).

Au Directeur général des Finances.

Fontenay-le-Comte, ce 3 décembre 1788.

Monseigneur,

D'après ce que vous avez daigné me marquer le 30 septembre dernier, je me suis rendu le 15 du mois passé à l'Assemblée du département de Fontenay-le-Comte ; nous y avons

---

(1) Voir F. BAUDRY, *Révocation de l'Édit de Nantes et protestantisme en Bas-Poitou au XVIIIe siècle*, p. 364.

(2) Ses travaux l'avaient fait remarquer de la Commission instituée par Turgot en 1776. Lorsque cette Commission fut transformée en Société royale de Médecine en 1778, Gallot en fut élu membre associé.

(3) Depuis 1780, le Dr Gallot échangeait avec Mme Necker une correspondance assez suivie, dont la création d'un hospice de charité faisait l'objet. Quelques-unes de ces lettres sont conservées à la Bibliothèque de Nantes (Collection Dugast-Matifeux).

(4) L'original de ce document et la lettre qui l'accompagne sont aux Archives nationales. B*a* 64.

rédigé un mémoire sur la convocation des États Généraux qui doit avoir été mis sous vos yeux, Monseigneur ; heureux s'il méritait votre approbation et s'il pouvait en être de même d'un rapport sur divers objets au bien public, que je prendrai la liberté de vous adresser.

En profitant, Monseigneur, de la permission que vous avez bien voulu me donner, j'ai l'honneur de vous offrir ci-jointes quelques observations et questions relatives à l'édit de novembre 1787 ; oserai-je espérer, Monseigneur, que ces réclamations vous paraîtront de nature à être prises en considération, et que vous aurez la bonté de m'honorer d'une réponse à cet égard ?

Si vous désirez, Monseigneur, quelques éclaircissements ultérieurs, quelques détails plus circonstanciés, je m'empresserai de les procurer ; les protestants, ceux de cette province en particulier, vous supplient par ma voix, Monseigneur, de vouloir bien plaider leur cause auprès de notre auguste souverain et d'obtenir de sa justice et de sa bienfaisance, des déclarations interprétatives en notre faveur.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très dévoué serviteur.

Signé : GALLOT, Docteur-Médecin,
.à Saint-Maurice-le-Girar,d
près la Châtaigneraye (Bas-Poitou).

Observations et questions relatives à l'édit de novembre 1787 concernant les non-catholiques.

Les protestants de France qui forment la très grande partie des sujets non-catholiques de ce royaume auxquels le monarque bienfaisant a assuré une existence civile par l'édit de novembre 1787, les protestants avaient toujours espéré, de la bonté du souverain, des déclarations interprétatives et modificatives en leur faveur, d'après les sages réflexions du vertueux Ministre (M. de Malesherbes) qui s'est le plus occupé de cet objet; en les sollicitant avec instance, permettra-t-on à des sujets fidèles et soumis de mettre sous les yeux du Ministre quelques observations et questions relatives à l'édit ci-dessus ?

1° *Article premier de l'édit.* — N'y aurait-il point lieu d'espérer des modifications sur cet article ? En assurant l'état civil des protestants, en les rappelant à la qualité de

citoyens et en leur rendant tous les droits attachés à ce titre, a-t-on bien eu l'intention de leur interdire les professions et charges qui n'exigent pas l'exercice de la religion dominante ? N'a-t-on point eu le dessein d'abolir entièrement les lois pénales, prononcées jadis contre eux ?

2° *Article* 3 *de l'édit.* — En dérogeant à cet article, ne daignera-t-on pas permettre aux protestants d'adresser des réclamations soit particulières, soit générales, sous forme authentique, mais seulement comme des représentations ou observations ?

3° *Article* 4 *de l'édit.* — Les protestants ne peuvent-ils espérer qu'on leur permettra l'exercice privé de leur religion ? Car pourrait-on souffrir dans un Etat un million de citoyens sans culte religieux connu et observé, et ne serait-il pas plus convenable d'accorder partout des lieux de prières, plutôt que de tolérer les Assemblées au désert ? On peut s'en rapporter là-dessus aux judicieuses remarques de M. de Malesherbes dans son troisième mémoire sur le mariage et l'état civil des protestants (pages 6 et suivantes).

4° *Article* 21 *de l'édit.* — Le terme d'un an accordé pour satisfaire à cet article est-il de rigueur ? (*Note.* Il s'agit ici de la déclaration et la reconnaissance, dans les formes nouvelles, des mariages contractés antérieurement.)

5° *Article* 22 *de l'édit.* — Ne serait-il pas possible que le juge royal le plus voisin reçût les déclarations des mariages antérieurs à l'édit, sans que les parties fussent obligées, aux termes de cet article, d'aller quelquefois à 25 ou 30 lieues devant le juge royal de leur domicile, et pour les infirmes et vieillards hors d'état de se transporter, les juges ne seraient pas tenus de se rendre chez eux, ou ne pourraient-ils pas nommer quelqu'un pour les suppléer et recevoir les déclarations ?

6° *Article* 24 *de l'édit.* — De quelle manière l'état des protestants dont les père et mère sont décédés pourra-t-il être constaté ? Le dépôt des registres tenus par eux depuis un certain nombre d'années ne pourrait-il pas remplir cet objet ? Ainsi que M. le Garde-Sceaux Lamoignon l'a marqué lui-même aux protestants du Comté de Foix, le 1er mai de cette année, en ces termes :

« Quant au dépôt, au greffe de la Sénéchaussée, des registres dont vous me parlez, je le trouve de la plus grande importance, soit pour assurer l'existence des mariages antérieurs à l'édit lorsque des époux seraient décédés, soit pour

constater l'état des enfants qui auraient perdu leurs père et mère. Lorsqu'on sera décidé à faire ce dépôt, il faudra m'en prévenir et je donnerai des ordres pour qu'il soit reçu et qu'il en soit dressé procès-verbal. »

7° *Article 27 de l'édit.* — Les cimetières destinés aux non-catholiques doivent-ils être établis dans toutes les paroisses, même celles où il n'y a pas actuellement de protestants ou seulement peu de familles, et pourrait-on prendre à cet effet partie de celui des catholiques lorsqu'il est trop grand ou inutile (ainsi que quelques municipalités l'ont proposé) ? ou bien doit-on se conformer à une décision récente d'une Assemblée provinciale qui a arrêté de ne destiner de cimetière aux non-catholiques que lorsqu'ils en feraient la réquisition et qu'il serait indécent de prendre pour cet usage une portion de celui des catholiques ?

8° *Article 29 de l'édit.* — Le juge ou le commissaire nommé de sa part pour assister à l'inhumation d'un protestant doit-il être payé et quels seraient ses honoraires, non indiqués dans le tarif ?

9° Ne voudrait-on point ordonner que les droits pour les dispenses de parenté fussent modérés ou même reniés, du moins pour les pauvres ; d'autant plus que les unions entre parents doivent être plus fréquentes entre les non conformistes, d'après des raisons faciles à pressentir et que ce serait nuire à la population que de mettre des entraves à ces unions ? Ne serait-il pas possible aussi d'exempter les protestants mariés avant l'édit d'obtenir des dispenses qui nécessiteraient un surcroît de frais nouveaux ?

10° Quoique les droits attribués aux juges ne paraissent pas considérables, ils deviendront cependant onéreux pour les pauvres, et d'autant plus que ceux fixés par le tarif annexé à l'édit se trouvent augmentés, en ce que le Greffier fait payer le papier et, pour son assistance, le tiers de la taxe du juge, outre ce qui est indiqué pour l'expédition qu'il délivre ; si cela doit avoir lieu, ne pourrait-on réduire les taxes pour les pauvres et même ordonner une remise entière pour ceux qui rapporteraient des certificats authentiques de leur indigence ?

Il y aurait sans doute encore beaucoup d'autres réclamations que les protestants prendraient la liberté d'adresser au gouvernement, si on ne les désapprouvait pas. Leur reconnaissance, leur soumission, leur confiance leur ont fait jusqu'ici garder un silence respectueux, et il ne le rompent

dans ce moment que parce qu'on leur a assuré que le sage monarque qui a daigné s'occuper de leur sort formait encore, dans sa sollicitude paternelle, des projets favorables à cette portion fidèle et trop longtemps malheureuse de ses sujets, qui, par leur obéissance aux lois et leur attachement à la patrie, ont tâché de ne pas se rendre indignes de la justice et de la bonté de leur auguste souverain.

Nous ne savons point quelle réponse Necker fit à Gallot, ni même s'il en fit une. On était alors dans la fièvre qui précéda la convocation des États ; les affaires protestantes n'étaient plus au premier plan des préoccupations officielles. Au surplus, — et les textes qui suivent confirment cette opinion, — il ne semble pas que le Contrôleur général ait porté un grand intérêt aux affaires de ses coreligionnaires.

Cependant, la tolérance portait ses fruits. Les protestants montraient un réel empressement à faire régulariser mariages et naissances. Les Archives de la Vendée possèdent un registre établi par le juge du siège royal de Vouvant pour l'année 1788, où sont consignées les déclarations des Réformés du baillage. Comme il est évocateur ce registre ! et comme on y voit l'action personnelle du médecin de Saint-Maurice-le-Girard ! *Lofficial*, qui était l'ami de Gallot, voulut sans doute donner à celui-ci un témoignage de son attachement ; il vint en personne à Saint-Maurice-le-Girard recueillir les déclarations protestantes. Il descendit chez le père de son ami.

Aujourd'hui, 6 septembre 1788, par devant nous, Louis-Prosper Lofficial, conseiller du roi, son bailli et lieutenant général au baillage et siège royal de Vouvant, séant à La Châtaigneraye, nous étant transporté au bourg de Saint-Maurice-le-Girard au domicile du sieur Noé Mathurin Gallot, sieur de la Fillée, sur l'avis que nous avons reçu que plusieurs personnes non-catholiques âgées et infirmes étaient dans l'impossibilité de se rendre en notre hôtel de La Châtaigneraye, pour faire la déclaration de leur mariage, avons procédé à la réception des dites déclarations, ainsi qu'il suit, ayant avec nous notre greffier ordinaire.

Suivent plus de vingt-cinq déclarations où Gallot sert de témoin, avec son frère, son père ou son beau-frère. Détail touchant, en marge de plusieurs des actes dressés au cours de cette journée, le greffier a porté cette mention : « pauvre ». C'est que pour beaucoup, les honoraires du tarif annexé à l'édit constituaient une lourde charge. Peut-être nous abusons-nous, mais nous croyons voir, cependant, dans cette mention, qui ne figure sur le registre que durant cette journée, la traduction des sentiments que le Dr Gallot portait à ses coreligionnaires.

***

Pendant que les officiers de justice recevaient les déclarations des non-catholiques, d'autres questions visées par l'édit de 1787 donnaient lieu à d'intéressants débats à l'Assemblée provinciale du Poitou et dans les Assemblées d'élection. L'article 27 enjoignait en effet aux paroisses de « destiner aux protestants un terrain convenable et décent pour l'inhumation ». Le bureau intermédiaire de l'élection de Fontenay adressa à toutes les municipalités de son ressort une lettre circulaire les mettant en demeure de satisfaire aux volontés du roi. Nous avons dépouillé les réponses des paroisses (1), qui peuvent, dans une certaine mesure, refléter l'état de l'opinion publique. A de rares exceptions près, les paroisses se montrent favorables à la création de cimetières protestants. Lorsqu'elles en invoquent l'inutilité, c'est qu'il n'y a pas de non-catholiques dans la paroisse. Lorsque ceux-ci sont nombreux, on ne fait aucune difficulté pour leur donner un lieu de sépulture. Ce n'est que lorsque leur nombre est très réduit que les

---

(1) *Archives de la Vendée.* Liasse C. 40. Cimetières des non-catholiques. Beaucoup de réponses manquent ; soit qu'elles aient été perdues, soit que les municipalités n'aient pas répondu.

difficultés commencent. Les frais d'établissement du cimetière en sont la cause. Les paroisses sont pauvres, sans ressources, si S. M. l'exige on exécutera l'édit; mais est-il bien nécessaire d'engager des dépenses élevées pour un si petit nombre d'individus possédant déjà des lieux de sépulture leur appartenant en propre?

Au reste, il nous paraît préférable de donner la liste des paroisses et leurs réponses (1) :

Auzay : Pas de non-catholiques.
Bretonnière (La) : Pas de non-catholiques.
Busseau (Le) : Pas de non-catholiques.
Chaillé : Pas de non-catholiques.
Chapelle-Thireuil (La) : Un cimetière sera établi.
Charzay : Pas de non-catholiques.
Corps : Pas de non-catholiques.

Coulonges-les-Royaux : Il n'y a pas de non-catholiques. La municipalité demande à rentrer en possession de l'ancien cimetière protestant situé sur le chemin qui va de Coulonges à Magné, à main droite, et qui touche au chemin qui va du Pont-Dessus à Ardin, aussi à main droite. Le terrain dont il s'agit a été réuni à l'hôpital de Fontenay on ne sait quand ni comment (2). La municipalité propose aussi de demander au roi l'abandon d'une ouche qui fait partie des biens de fugitifs et qui est à l'heure actuelle affermée à un sieur Jollinier, aubergiste. (La délibération de la municipalité est datée du 27 juillet 1788 et parmi les signatures dont elle est revêtue on relève celle de Guïberteau, prieur curé.)

Damvix : Pas de non-catholiques; donc pas de nécessité d'établir un cimetière.

Denant : Pas de non-catholiques; donc pas de nécessité d'établir un cimetière.

Doix : Pas de non-catholiques; donc pas de nécessité d'établir un cimetière.

Faymoreau : Pas de non-catholiques; donc pas de nécessité d'établir un cimetière.

---

(1) Elles permettraient peut-être de se faire une idée assez précise du nombre des protestants de l'élection ; mais nous sortirions de notre sujet.

(2) Probablement au moment de la révocation de l'édit de Nantes.

Foussais : Il sera établi un cimetière, touchant à celui des catholiques.

Gué-de-Velluire (Le) : Pas de non-catholiques.

Lhermenault : Pas de non-catholiques.

N.-D.-de-Lié : Pas de non-catholiques.

Luçon : Il n'existe à Luçon que des « Suisses pâtissiers et passagers qui ne séjournent que le temps nécessaire pour ne pas être inscrits sur les rôles d'imposition ». Le nombre des non-catholiques n'a jamais excédé trois personnes.

Maillé : Il n'y a pas, *Dieu merci*, de non-catholiques.

Maillezais : Pas de non-catholiques.

Marillet : Pas de non-catholiques.

Mervent : La municipalité accepte d'aménager un terrain d'un quart de boisselée appartenant à la fabrique, qui n'est pas riche. Ce terrain sera assez spacieux pour suffire à une ou deux maisons de non-catholiques qui se trouvent dans la paroisse, sans aucune propriété. Quelquefois il ne s'en trouve aucun.

Nieuil-sur-l'Autize : Nous vous observons que bien heureusement il n'y en a aucun ici de cette classe, qu'en conséquence nous n'avons rien à procéder à cet égard.

N.-D.-de-Coussay ou **Poire-sur-Velluire :** Pas de protestants, donc inutilité du cimetière; mais s'il en venait, on satisferait immédiatement à l'édit.

L'Orbrie : Il y a des non-catholiques; on établira un cimetière; il n'y a pas de terrain plus convenable qu'un terrain vague au tènement de Gachet, surnommé les Fosses.

Pairé-sur-Vendée : L'Assemblée a déclaré que la pauvreté de la commune ne lui permet pas de faire l'acquisition d'un terrain pour servir de cimetière aux non-catholiques; mais que le cimetière de la paroisse est fort grand, qu'il y en a une partie où l'on n'a jamais enterré aucun corps, qu'elle consentait qu'il soit fait un fossé de séparation dans cette partie et qu'il soit interdit par Mgr l'évêque et qu'il serve ensuite aux non-catholiques; qu'il y aura assez de terrain, n'ayant que huit familles de non-catholiques dans la paroisse; que la dépense pour le faire clore convenablement pourra coûter douze livres.

Petosse : Pas de non-catholiques.

Pissotte : Pas de non-catholiques.

Pouillé : Pas de non-catholiques et de temps immémorial il n'y en a eu.

Puyravault : Pas de non-catholiques.

Saint-Aubin : Pas de non-catholiques.

Saint-Étienne-des-Loges : Pas de non-catholiques.

Saint-Hilaire-sur-l'Autize : Nous sommes pourvus d'en prendre un morceau dans notre cimetière attendu qu'il est au moins les deux tiers plus grand qu'il faut ; qu'un terrain inculte de quinze à seize boissellées qui ne ser qu'an sevellir *(sic)* les morts peut très bien servir pour les non-catholiques ainsi que pour nous, en le faisant séparer et interdire et encloîtrer par un mur de 4 pieds de haut. D'autant plus que le général des habitants est très content de ce que nous en avons destiné un dans le cimetière à cause s'il nous fallet acquérir un terrain il coûterait une somme assez considérable à la paroisse payant assez d'impôts d'ailleurs.

Saint-Maixent-de-Beugné (1) : L'affaire ayant été mise en délibération, il a été dit et délibéré d'un commun consentement et d'une voix unanime que pour éviter les frais de l'acquisition et la clôture d'un terrain, il convenait d'établir le cimetière des non-catholiques dans un petit terrain contenant trois quarts de boissellées, clos d'un côté... de l'autre par un fossé qui le sépare d'avec le cimetière des catholiques. Il répugnera peut-être à quelqu'un soit catholique ou non, de voir les deux cimetières si près l'un de l'autre; pour nous il ne nous répugne en rien.

Saint-Martin-des-Fontaines : Pas de non-catholiques.

Saint-Martin-de-Mouzeuil : Pas de non-catholiques.

Saint-Michel-en-l'Herm : Pas de non-catholiques.

Saint-Pompain : Pas de non-catholiques, mais dans le cas où il y en aurait, on a encore à sa disposition l'ancien cimetière protestant.

Sainte-Radegonde-des-Noyers : Pas de non-catholiques.

Triaize : Pas de non-catholiques.

Velluire : Pas de non-catholiques.

Vouillé-les-Marais : Pas de non-catholiques. Pour se conformer à l'édit, la municipalité a trouvé un terrain propre à cet usage à cent brasses du bourg.

On voit, en somme, que s'il n'avait dépendu que des municipalités, la création des cimetières protestants n'aurait pas soulevé — dans l'élection de Fontenay du moins — de trop grandes difficultés. Mais

(1) Il convient de noter que l'Assemblée de Saint-Maixent-de-Beugné se tint à la cure et que la délibération est signée du curé : le sieur Pelletier.

l'imprécision de l'édit et l'inexpérience des communautés provoquèrent des demandes de renseignements au Bureau intermédiaire. Les Procureurs syndics (1), assez embarrassés, consultèrent à leur tour leurs collègues de l'Assemblée provinciale à Poitiers. Ceux-ci crurent nécessaire d'en référer au Ministre lui-même. Ce n'est qu'après avoir reçu les réponses de ces diverses administrations que l'Assemblée d'élection exprima son avis sur le rapport qui lui fut présenté par ses procureurs syndics. Voici ce rapport qui permet de se rendre compte de l'opinion de la classe dirigeante de l'époque.

Commission intermédiaire de Fontenay-le-Comte

CIMETIÈRE DES NON-CATHOLIQUES

Rapport des Bureaux (2.)

Le respect pour les morts, les soins donnés à leur sépulture furent dans tous les temps un devoir inspiré par la nature et consacré par la religion. Tous les gouvernements ont porté sur cet objet important le regard de la loi. Dans toute l'Europe, des lois sont uniquement destinées à rendre à tous les citoyens le triste et dernier service. Le cri de la justice, l'intérêt même de l'État semblent donc se réunir pour accorder à tous les hommes un lieu de sépulture. C'est sans doute cet esprit de justice et de charité universelle qui [mot illisible] de l'édit du mois de novembre dernier. C'est cette loi qui a fait naître quelques questions dont le Bureau des affaires demande la permission de vous rendre compte. La religion, ce présent du ciel, le premier bien de la société, cette colonne sacrée au pied de laquelle reposent toutes les lois divines et humaines ne peut et ne doit être qu'une comme son auteur. Malheureusement, dans tous les âges, il s'est trouvé des hommes qui, nés avec un esprit fier et inquiet, ont des passions trop vives, n'ont pu se contenir dans les bornes qu'elle avait posées.

(1) Brisson et Lezardière (ce dernier avait remplacé le Chevalier de la Coudraye, démissionnaire).
(2) Archives de la Vendée, C. 40.

Cette religion sainte, qui devait les enchaîner et les réunir dans son sein, a même servi de prétexte pour les désunions les plus affligeantes et les révoltes les plus scandaleuses.

Vous le savez, Messieurs, la France fut longtemps déchirée par des divisions sanglantes dont nous avons conservé la triste mémoire. Cette province, en particulier, fut le théâtre des guerres les plus cruelles; il n'est presque personne parmi nous qui n'ait en quelque sorte des pleurs domestiques à verser sur ces temps malheureux. Je me hâte de jeter un voile sur les coupables erreurs de nos pères. Je passerai également sous silence les différentes tentatives que firent nos monarques pour ramener l'unité du culte, l'uniformité des principes. Vous savez que leurs efforts n'eurent pas le succès désiré dans cette élection. Nous comptons plusieurs familles qui ne doivent peut-être qu'au malheur de leur naissance la diversion de leurs opinions sur le culte divin. Leur grand nombre a dû attirer les regards du gouvernement; les vertus sociales, les talents qui en distinguent plusieurs méritent nos égards, notre estime, et même nos éloges.

L'expérience du passé avait donc convaincu le gouvernement de l'insuffisance des moyens de rigueur; il cherchait depuis quelques années à profiter d'une occasion favorable pour les remplacer par des voies plus humaines, celles de douceur et de tolérance civile. Les troubles d'un État voisin qui obligèrent plusieurs familles à s'expatrier, l'espoir de les attirer parmi nous et de faire servir à la prospérité de la France leur industrie et leurs richesses, hâtèrent la publication de l'édit du mois de novembre dernier qui accorde les effets civils à tous les non-catholiques sans exception.

Les formalités prescrites par cette loi pour constater la mort des sujets non-catholiques exigeront que dans toutes les paroisses il soit destiné à leur sépulture un terrain décent et convenablement fermé; c'est la teneur de l'article 27 de l'édit dont l'exécution a été confiée aux administrations provinciales et par elles à celles d'élection. Le Bureau intermédiaire écrivit donc à toutes les municipalités du département de se conformer aux ordres du roi et de choisir chacune dans l'enceinte de la paroisse un terrain convenable pour l'inhumation des décédés à qui la sépulture ecclésiastique ne pouvait être accordée.

Quelque simple que fût l'énoncé de cet ordre, il a donné lieu à plusieurs questions de la part des municipalités, et il en est résulté des interprétations, des modifications dont nous allons avoir l'honneur de vous parler.

On a demandé d'abord si dans les paroisses où il n'y a point de sujets non-catholiques on était également tenu à leur fournir un cimetière.

La réponse de M. Lambert, alors contrôleur général, du 3 avril dernier, adressée à Messieurs de la Commission intermédiaire de cette province, nous apprend que l'intention de Sa Majesté est que les paroisses seulement où il y a des non-catholiques s'occupent sans différer des moyens de leur fournir un terrain pour cette destination : ce sont ses termes.

On a demandé ensuite si les paroisses où il n'y a que très peu de non-catholiques seront obligées à leur donner un cimetière. Il paraît que Messieurs de la Commission intermédiaire se sont adressés à la Commission provinciale pour obtenir une décision sur cet article. Messieurs les Procureurs syndics provinciaux ont répondu le 30 août dernier qu'ils croyaient que dans les paroisses limitrophes où il y a peu de non-catholiques on pourrait former un cimetière qui leur serait commun, et nous avons cru devoir nous conformer à cette réponse.

Ces différentes modifications de l'article 27 de l'édit ont dirigé le travail et les délibérations de votre bureau des affaires sur l'objet dont il est question; il a considéré :

1º Que le fardeau de l'acquisition du terrain et que les frais de clôture allaient ajouter au poids très pesant des impôts dans les ocmmunautés où il n'y a aucune espèce de revenu pour subvenir aux dépenses publiques.

2º Qu'avant la publication de l'édit les familles non-catholiques avaient chacune des endroits destinés à l'inhumation de leurs ancêtres; que le vœu principal de la loi était de s'assurer de leur décès par la déclaration que seraient tenus d'en faire les parents ou voisins au curé ou au juge du lieu, que plusieurs d'entre elles négligeraient de s'astreindre aux formalités prescrites, comme de faire accompagner le corps par le juge ou un commissaire délégué de sa part; que plusieurs encore dédaigneraient le cimetière dont on aurait fait la dépense ; qu'elles continueraient à faire leur sépulture dans les lieux accoutumés et se contenteraient d'obéir à l'objet essentiel de la loi en se soumettant à faire une déclaration légale de leurs décédés ; qu'alors, ce serait obliger des communautés déjà surchargées à des frais inutiles ; le Bureau a donc été d'avis que les paroisses ne fourniraient un cimetière aux non-catholiques que lorsqu'elles en seraient par eux requises.

Il s'est occupé ensuite de plusieurs détails et a tâché de pourvoir aux autres difficultés afin de répondre à toutes les questions et demandes faites par les municipalités sur cette matière ; il a cherché à déterminer quelles seraient les paroisses obligées à fournir un cimetière. Cette recherche a donné lieu à deux considérations. Il y a des paroisses où se trouvent un grand nombre de non-catholiques ; il convenait de fixer le nombre de maisons suffisant pour obliger les paroisses à leur faire un cimetière.

Le Bureau a été d'avis que lorsqu'une paroisse contiendrait dix maisons de non-catholiques, les habitants seraient tenus de leur fournir un cimetière aussitôt leur réquisition.

Il y a des paroisses qui ne comptent dans leur enceinte que peu de maisons non-catholiques et qui, se trouvant fort éloignées des paroisses qui en contiennent, ne pourraient par cette raison être réunies à un cimetière commun ; cette dernière considération conduisait naturellement aux suivantes :

Quelle était donc la distance d'après laquelle on pouvait réunir des paroisses pour la sépulture des non-catholiques ?

Quelle serait la paroisse où l'on placerait le cimetière commun ?

Enfin quelle serait la paroisse qui en supporterait la dépense ?

Sur tous ces points le Bureau a proposé :

1º Que si dans les paroisses distantes de plus d'une lieue d'un cimetière de non-catholiques il se trouve une ou deux maisons non-catholiques, il leur sera accordé un cimetière, en cas qu'ils le requièrent.

2º Que lorsque plusieurs paroisses voisines n'auront qu'un petit nombre de non-catholiques, le cimetière leur sera commun.

3º Que le cimetière accordé pour servir à plusieurs paroisses serait placé dans le lieu le plus à portée de chacune d'elles, autant que faire se pourra.

4º Que toutes les paroisses réunies pour un cimetière contribueront à la dépense en proportion de leurs propriétés comme pour les autres charges des paroisses.

Il convient encore de fixer l'étendue du terrain nécessaire à ces cimetières ; il y a des paroisses où l'on a fait des offres, d'autres où cet établissement souffre beaucoup de difficultés. Toujours animé du désir de soulager les communautés où il sera nécessaire de faire cette dépense, le Bureau a calculé que dix familles, dans les paroisses du Bocage où sont retirés le plus grand nombre de non-catholiques, ne donnaient au

plus qu'une population de soixante personnes ; que, sur soixante individus, à peine en mourrait-il deux par année, hors le cas d'épidémie, qu'une toise carrée de terrain suffisait pour une sépulture, il a donc pensé :

1° Que l'étendue du terrain destiné aux sépultures des non-catholiques ne devait jamais être moindre d'un quart de boisselée ou cent toises carrées, ni plus grand qu'une boisselée ou quatre cents toises.

2° Que, dans les paroisses où un cimetière sera jugé nécessaire, et où l'on ne pourrait convenir à l'amiable d'un terrain pour ce requis, on devait aussi engager les non-catholiques à présenter requête, et à choisir un terrain, le moins fructifère et le plus convenable à cette destination, enjoindre en même temps aux municipalités de faire une estimation tant de la valeur du fonds que des frais de clôture.

Ces frais de clôture nous ont encore occupés. Le Bureau a été effrayé des sommes que demandaient certaines municipalités pour enclore leurs cimetières ; il a cru que les cimetières des non-catholiques n'exigeaient pas une clôture différente de celle des cimetières des catholiques qui, dans le bocage, ne sont la plupart enfermés que par des fossés et des haies, et il a été d'avis :

Que les cimetières proposés ne seraient clos que par des fossés et une haie vive avec une barrière fermée, à moins qu'ils ne fussent contigus aux cimetières des catholiques, dans lequel cas il sera séparé par un mur de cinq pieds de hauteur au moins. Si cependant la municipalité croyait qu'une clôture murée serait moins dispendieuse, elle sera libre de faire enclore le cimetière par un mur de trois pieds de hauteur.

Enfin, Messieurs, nous avons vu avec étonnement des municipalités offrir pour le cimetière des non-catholiques une portion du cimetière de leurs églises. Le Bureau a considéré que cette portion de terrain était un lieu saint dont il faudrait d'abord poursuivre l'interdiction et attendre plusieurs années avant qu'il pût être destiné à l'usage pour lequel il est offert. Et il vous propose donc de faire répondre à ces municipalités que la décence ne permet pas que les cendres des catholiques soient mêlées avec celles des non-catholiques (1).

(1) C'est précisément l'interdiction d'affecter une partie du cimetière catholique aux sépultures protestantes qui amena quelques conflits, comme à Foussais, où l'Intendant dut intervenir sur les ordres du baron de Breteuil. (Cf. Abbé J. Dedieu, *Histoire politique des Protestants français*, 1715-1794, t. II, p. 296.)

Telles sont, Messieurs, les réflexions que nous ont suggérées la loi et les difficultés qu'elle a fait naître, et que nous soumettons à votre délibération.

En dépit des idées libérales répandues dans les classes éclairées de la province, idées qui allaient bientôt se manifester dans la rédaction des cahiers et dans la désignation des députés aux États Généraux, on ne peut pas ne pas être surpris de la persistance des sentiments de prévention qui se manifestent encore à l'endroit des protestants. Aux yeux de ces hommes, dont plusieurs embrasseront bientôt la cause révolutionnaire, la religion réformée est encore un sujet de répulsion et leur stupéfaction est portée à son comble à la pensée que les cendres des « non-catholiques pourraient être mêlées à celles des catholiques ». Les habitants de Saint-Maixent-de-Beugné, curé en tête, n'avaient plus ces scrupules !



Mais déjà le Poitou, comme la France entière, était remuée profondément par la Convocation des États Généraux. Cette fois encore, le Dr Gallot intervint en faveur de ses coreligionnaires. Les cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Vouvant et de Fontenay sont perdus, et c'est dommage, car plusieurs d'entre eux, dans le ressort de Vouvant en particulier, devaient contenir les doléances protestantes. Seuls les cahiers généraux des deux sénéchaussées nous sont parvenus (1).

A Vouvant, parmi les signataires du cahier, en dehors du Dr Gallot et de son frère (2), on relève plusieurs noms appartenant incontestablement à des

(1) Le cahier de Vouvant a été publié dans les Archives parlementaires, t. V, p. 422. Celui de Fontenay a été publié par B. FILLON.

(2) *Noé-Pierre Gallot*, sieur des Orrières, bourgeois, domicilié à Bourneau.

familles protestantes, ce qui explique l'article 18 ainsi conçu :

Article 18. — L'édit de 1685, en révoquant l'édit de Nantes, a dépeuplé plusieurs de nos provinces et principalement celle du Poitou, en forçant les protestants à sortir du royaume. De là plusieurs de nos campagnes sont incultes ; telle qui occuperait sept ou huit hommes pour la cultiver n'en a que deux ou trois. L'agriculture, cette première richesse de l'État, est négligée. L'édit de novembre 1787, en accordant un état civil aux sujets non-catholiques, n'est point suffisant pour rappeler les Français fugitifs dans le sein de leur patrie. On pourrait peut-être procurer cet avantage à la nation en donnant une extension convenable à cet édit ; il serait surtout bien intéressant de rendre aux familles les biens saisis sur les religionnaires fugitifs et, en conséquence, supprimer la régie.

Il suffit de rapprocher cet article des observations adressées l'année précédente à Necker par Gallot pour se convaincre de la part qu'il prit à sa rédaction.

Envoyé à Poitiers pour représenter le baillage, Gallot fut élu député de la province aux États Généraux. Grâce à lui, le cahier général du Tiers du Poitou contient un article visant les protestants, reproduction de l'article 18 du cahier de Vouvant. Voici cet article :

Protestants réfugiés. — L'administration des biens des fugitifs, dont nous voudrions oublier la source, devrait cesser depuis l'édit qui a rendu à la société des hommes qu'un zèle outré en avait séparé, en envoyant nos frères, leurs héritiers, en possession des biens de leurs familles. En conséquence, les députés demanderont que les biens qui se trouvent saisis soient restitués aux héritiers ou à leurs représentants ; que la régie chargée d'en percevoir les revenus soit supprimée et que, jusqu'à la justification de la qualité d'héritiers, cette régie soit confiée aux États provinciaux.

La noblesse du Poitou se souvint qu'elle avait autrefois embrassé la Réforme avec enthousiasme ; aussi voulut-elle donner son approbation à l'édit de tolérance. L'article 17 de son cahier, malgré sa séche-

resse, traduit incontestablement son adhésion à la mesure d'apaisement prise par le roi. Sans qu'il soit possible de préjuger de ses intentions, à la vérité très succinctement exprimées, il n'est pas téméraire de penser que la sanction réclamée par l'Assemblée nationale pour l'édir de 1787, affirme sa volonté de voir cet édit maintenu. Peut-être craignait-on une offensive du clergé auprès du roi :

ARTICLE 17. — Nos députés demanderont la sanction de l'Assemblée nationale pour l'édit concernant les non-catholiques enregistré au Parlement au mois de février 1788.

Les craintes de la Noblesse — si craintes il y eut — étaient exagérées. Le clergé du Poitou, s'il tint à revendiquer les droits de la religion dominante, voulut applaudir à l'abolition des rigueurs qui frappaient les « hérétiques ».

ARTICLE 17 DU CAHIER DU CLERGÉ. — Les députés supplient le roi de répondre favorablement aux remontrances de la dernière Assemblée du Clergé pour rassurer l'Église gallicane sur les inconvénients du dernier édit en faveur des non-catholiques. Ils s'opposeront à tout ce qui pourrait tendre à altérer l'unité du culte, qui est une loi fondamentale de cet empire; mais ils applaudiront à l'abolition de toutes voies de rigueur contre les hérétiques qui n'abuseront pas de la liberté qu'on leur accordera pour insulter à la religion de l'État ou troubler l'ordre public (1). Ils réclameront en faveur de tous les sujets du roi les droits imprescriptibles de l'homme, du citoyen et, pour la religion catholique, toute la protection qu'elle a droit d'attendre du premier roi chrétien, du fils aîné de l'Église.

Le clergé du Poitou trouvait suffisante la première étape marquée par l'édit de 1787 et redoutait qu'on accordât la liberté du culte aux protestants.

---

(1) A rapprocher de la formule de l'amendement proposé par Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, admettant la liberté des opinions et des cultes « pourvu que leur manifestation ne troublât pas l'ordre public établi par la loi ».

***

Députés de la noblesse, du clergé et du tiers se rendaient à Versailles, tant catholiques que protestants, sans prévoir quelle solution la question religieuse allait recevoir, et plus d'un aurait été bien étonné — Gallot le premier — si on lui avait dit le 21 avril, jour de son départ pour les États, que la liberté du culte allait prochainement être proclamée et quelles vicissitudes elle allait plus tard traverser. Quoi qu'il en soit, Gallot se promettait bien de travailler à la révision et à l'extension de l'édit. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir à la bibliothèque de Nantes le journal que Gallot a rédigé au début des États (1). Ce document, dont nous avons pu vérifier l'exactitude et la précision, porte la marque de l'attachement donné par le député du Poitou aux questions religieuses.

Parti de Saint-Maurice-le-Girard le 21 avril 1789, Gallot arriva à Paris le 24. Après quelques courses dans la capitale et à Versailles, il se rendit dès le 1er mai chez Malesherbes (2). Voici ce qu'il note à cette date sur son journal :

1er *mai. Vendredi.*

Vu le matin M. de Malesherbes auquel j'avais écrit la veille pour avoir audience ; il m'a écrit par son valet de

(1) Bibliothèque de Nantes. Collection Dugast-Matifeux. Papiers Gallot. Tout laisse à penser que Gallot continua à tenir son journal pendant toute la durée de la Constituante. Un seul cahier nous est parvenu ; les autres ont été perdus. Dans une lettre adressée en 1794 au représentant en mission Laignelot, Gallot explique que durant la guerre de Vendée sa maison a été pillée et la plupart de ses papiers livrés aux flammes.

(2) Le rôle de Malesherbes dans la promulgation de l'édit de 1787 est assez connu pour qu'il soit inutile d'insister sur l'importance que Gallot pouvait attacher aux avis de l'éminent homme d'État. Retenons cependant les conseils de prudence qu'il crut nécessaire de donner à son visiteur. « Patience, dit Malhesherbes, il faut prendre ses juges à jeun » ; quelques mois en deçà, il avait dû, de la même manière, tempérer l'ardeur de Rabaut-Saint-Étienne. Il connaissait son monde !

chambre pour me dire qu'il était chez lui ; je m'y rendis de suite, rue des Martyrs au delà de la barrière, près la butte Montmartre. J'ai trouvé là le sage, le philosophe, le grand homme dans toute sa simplicité et sa bonhomie. Le Ministre d'État, dans son logement, m'a dit avoir projet de faire à Brest des funérailles et un mausolée au célèbre Duquesne auquel on avait refusé la sépulture pour cause de religion. Il m'a reçu avec bonté, m'a parlé de M. de Saint-Étienne et m'a remis paquet pour lui ; avons parlé de l'édit, il m'a conseillé de n'en rien dire pour le moment parce qu'il est bon de prendre ses *juges à jeun* et qu'ils ne le sont pas actuellement... Il m'a dit seulement qu'il n'y avait aucun inconvénient de renoncer aux Assemblées du Désert et de s'assembler en maisons particulières...

A peine sorti de chez Malesherbes, Gallot entra en liaison avec les députés protestants des autres provinces et se concerta avec eux.

3 mai. Dimanche.

Visite dès le matin avec M. Garesché (1), de Nieulle, chez M. de Saint-Étienne avec lequel nous nous sommes entretenus assez longtemps et convenu de ne point aller à la procession de demain et de nous réunir chez lui à l'avenir pour la cause commune... (2).

Impatient, sans doute, de jouer un rôle déterminant en faveur des protestants, Gallot veut profiter de ses relations avec la femme du Contrôleur général pour l'intéresser à la révision de l'édit ; il lui écrit ; c'est le Ministre qui lui répond et l'invite à dîner pour le 7 ; il s'y rend plein d'espoir, mais l'af-

---

(1) *Garesché (Pierre-Isaac)* négociant à Nieul, paroisse de Saint-Sornin-de-Marennes (actuellement Nieulles-sur-Seudre). Député du tiers. Saintes. Le 28 mars 1789, le lieutenant général de la Sénéchaussée écrivait à Barentin pour lui rendre compte des élections de son ressort ; parlant de Garesché, il disait : « Vivant noblement et riche habitant de la paroisse de Favreau, à quatre lieues de Saintes. »

(2) A rapprocher de la lettre écrite par Rabaut Saint Étienne à une de ses cousines : « Il y eut une procession solennelle... Il faut vous dire, pour vous édifier, que je n'étais pas de la procession et que je la vis seulement passer. » Cf. R. Mirabaud, *Rabaut Saint-Étienne*, Paris, Fischbacher, 1930, p. 150.

fluence est telle qu'il ne peut avoir avec ses hôtes qu'un entretien très court :

7 mai. Jeudi.

... Dîner chez M. Necker où Madame m'a bien reçu et fait des excuses sur son silence. Monsieur m'a bien reçu également ; il y avait nombreuse et brillante compagnie... Beaucoup d'honnêteté de la part de M. et Mme Necker auxquels j'ai parlé en particulier après le dîner; ils m'ont dit de rédiger un petit mémoire sur les protestants...

Le 10 mai, Gallot retourne chez Malesherbes sans pouvoir le rencontrer (sans doute pour lui soumettre le mémoire qu'il vient de rédiger à la demande du Contrôleur général) qu'il remet le 12 à Mme Necker :

Le soir, à une heure et demie, j'ai été avec MM. Lofficial et de Bornières faire visite à M. et Mme Necker et remis à cette dernière pour Monsieur son mari mon mémoire et lettre pour les protestants du Poitou.

Dès le 15, il s'inquiète de ne pas recevoir de réponse. Rabaut-Saint-Étienne, qui connaît les habitudes de la cour pour avoir pendant de longs mois négocié la rédaction de l'édit de 1787, lui recommande de modérer son ardeur. En dépit de ces conseils, Gallot écrit le jour même à Mme Necker qui lui répond le 20.

20 mai.

En rentrant chez moi, trouvé lettre de Mme Necker pour aller l'entretenir au sujet du mémoire : j'y ai été comme elle allait monter en voiture pour la promenade ; remis à demain au café.

Tremblant d'émotion, il se rend le 21 au Contrôle général, croyant toucher au but... Sa déception dut être grande, encore qu'il ne la marque pas très vivement ni dans son journal ni dans ses lettres à sa

---

(1) La collection Dugast-Matifeux, à la bibliothèque de Nantes, contient plusieurs lettres de Gallot presque toutes inédites.

femme (1). Voici quelques passages d'une lettre écrite à Mme Gallot, le 21 mai :

J'irai voir M. et Mme Necker après-midi, au café, sur les cinq heures (c'est l'heure où on fait sa cour). J'y fus hier trop tard et comme ils partaient pour la promenade, parce que Mme N. m'avait écrit au sujet de la demande pour tâcher d'obtenir qu'on *s'assemble dans les maisons*. Son mari ne veut pas connaître de cet objet, mais elle m'engage à m'adresser ailleurs et j'aurai entretien particulier avec elle pour cela. M. de Saint-Étienne voudrait qu'on attendît encore, Je t'informerai de ce que je pourrai faire là-dessus ; n'en dis rien qu'au papa et à mon frère seulement... Après 5 heures, j'ai été près d'une demi-heure avant de pouvoir trouver pour parler à la dame du logis; à la fin, je l'ai approchée près la cheminée. J'ai causé bien intimement près d'un quart d'heure ; elle m'a dit que son mari ne pouvait se mêler de l'affaire en question, à cause des affaires générales dans lesquelles elle devait l'aider, mais qu'elle me conseillait de me concerter avec M. de Saint-Étienne et M. de Malesherbes qui me procureraient accès auprès de M. de Villedeuil ; je verrai demain M. de Saint-Étienne, et au prochain courrier je vous donnerai des détails...

Comme on le voit, le Contrôleur général se souciait peu de faire droit aux modestes revendications protestantes. Nous n'avons pu retrouver la suite de la correspondance de Gallot avec sa femme. Son journal, qui se poursuit jusqu'à la fin du mois de juillet 1789, ne fait aucune allusion à l'entretien qu'il se proposait d'avoir avec le Ministre. Tout laisse à penser que Malesherbes lui fit comprendre que son ardeur devait se tempérer : « les juges n'étaient pas encore à jeun ». Rabaut-Saint-Étienne, qui visait plus loin que Gallot, lui montra sans doute que la clef de la liberté religieuse ne se trouvait plus à la Cour, mais à l'Assemblée. Le député de Nîmes attendait le moment propice ; l'instant pouvait lui sembler proche où la liberté du culte pourrait être cueillie comme un fruit mûr. Les 22 et 23 août il prononça son retentissant discours sur la Liberté opposée à la

Tolérance. Grâce à lui les protestants touchaient au but.

L'action du député du Poitou, qui aboutit en définitive à un échec, montre combien Rabaut-Saint-Étienne fut avisé d'attendre les circonstances favorables pour se lancer à la conquête de la liberté religieuse. Mieux que Gallot, il s'était rendu compte que la Révolution était faite et que le pouvoir venait de changer de mains.

Dr L. Merle.

Niort.

DOCUMENTS

Correspondance de Calvin.

(SUPPLÉMENT AUX TOMES X à XIX DES *Opera omnia.*)
Extraits des catalogues des ventes faites par M. Charavay, expert à Paris.

(3306, 2°) (1) Quatorze vers sans date sur son exil de Poitiers.

De mon exil je ne me veux douloyr,
Puisque je tire un gain de mon domage...
Poitiers ingrat ! ce n'est plus moy qui prie
Le ciel vengeur de punir ta furie, etc.

(Fl. I. C. 164, n° 872). En français. A Trophime Blanchet à Lyon; Genève, 26 juillet 1537, deux pages et demie in-fol. Il le prie de lui envoyer par Pierre Garnier les *Institutions divines* de Lactance. (Cette lettre aurait donc été écrite par Calvin après son retour de Berne, d'où paraît avoir été écrite en juin la lettre publiée dans les *Opera*, X, 106.)

(Collection Fatio, 2e vente, 1932). — Lettre en latin à Farel *excell. pastori et fratri mihi chariss.*, de Strasbourg 15 décembre 1539 (Argentor., 16 calend. Januar. 1540) : au sujet de grands et mystérieux projets de l'empereur, des persécutions à Paris, de Capiton, de Charles (Calvin), etc. Très important document, à placer entre deux autres lettres à Farel du 12 des cal. de décembre et du 19 décembre (*Opera*, X, col. 429 et 345).

(353. 79). — Lettre en latin à Farel, 10 janvier 1540. Deux pages in-folio, sur des points de controverse (Se place avant la lettre écrite de Strasbourg à Farel le 6 février, *Opera*, XI, col. 10.)

---

(1) Ces indications sont celles qui se trouvent, les unes manuscrites, les autres imprimées, sur les extraits de catalogues que M. N. Charavay avait bien voulu nous communiquer, et nous pensions lui réitérer ici nos remerciements.

Le nom de MM. Charavay, les aimables et savants experts en autographes, a souvent reparu dans ce *Bulletin* depuis plus de soixante ans (1866, p. 263). Quelque temps après avoir reçu les renseignements ci-dessus nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Noël Charavay. [N.D.L.R.]

(161. 171. 115. 61.) — A. Farel, 15 juin 1544, en latin (donc après la lettre écrite au même fin mai, *Opera*, XI, col. 719).

(210). — Lettre en latin à Farel, de Genève, 15 juillet 1544, trois quarts de page (les *Opera* ne renferment aucune lettre de ce mois).

(I. C. 412. 73). — Une page in-4°, de Genève, quatre des calendes de décembre 1551. (Une attestation en faveur de Pierre Hérauld est datée du même jour, et signée de Calvin, dans *Opera*, XIV, col. 211.)

(101. 43). — Réponse des ambassadeurs de Genève aux Bernois. Minute (45 lignes) de la main de Calvin, où il est question de Bolsec, etc., mars 1555. (Ce document est imprimé dans les *Opera*, XV, col. 478.)

(133. 68). — Lettre en latin, décembre 1557 (cf. *Opera*, XVI, col. 724 et suivantes).

(56). — Lettre latine à un destinataire inconnu, décembre 1557 : « Nous comptons aujourd'hui parmi nos disciples des personnes du plus haut rang et des savants du premier mérite; Dieu soit béni. » (De ce mois sont les lettres au roi de Navarre, à Mmes de Rantigny, de Longjumeau, etc., publiées dans les *Opera*, XVI, p. 726 et suivantes.)

(77). — Au comte Georges de Weilburg. Genève, 4 juillet 1558 (après celle à Zerkintes, 4 nonas Iulii, *Opera*, XVII, col. 235).

(110). — Lettre en latin au comte Georges Wahlenberg, seigneur de Mensbourg, 7 juillet 1558, une page un quart in-folio. Il l'implore en faveur du prédicateur Pierre Toscanus qui languit dans les prisons de Mensbourg. Le 12 juillet Calvin écrit à Fr. d'Andelot, prisonnier (*Opera*, XVII, col. 251).

(G. C. 80. 31). — Une lettre en latin à Eberhard d'Erpach, grand dépensier de l'Électeur palatin, écrite à la demande de Bèze et de Jean Budé, de Genève, juillet 1559, deux pages trois quarts in-folio. Calvin raconte l'arrestation de Dubourg et Dufaur. Il a l'intention de dédier la prochaine édition de l'*Institution chrétienne* non plus au roi de France, mais à l'Électeur palatin, Frédéric III, si celui-ci fait connaître son consentement à François Hotman, le jurisconsulte, alors à Strasbourg. (Texte publié dans les *Opera*, XVII, col. 577.) Erbach déconseille la dédicace à l'électeur (*ibid*, col. 593) et l'*Institution* de 1560 reproduit simplement, après un avis *au lecteur* l'épître au roi de France, telle qu'elle avait paru dès 1541.

(120. 90 et Réserve 233). — A Pierre Martyr. De Genève, 5 mai 1560. Calvin se justifie de meurtres commis par des réformés. (Les *Opera*, XVIII, col. 82, renferment une lettre latine au même sur le même sujet, 5 *idus Maii*. Une traduction, avec notice sur le texte original, a paru dans le *Bull. h. prot.*, I, p. 249.)

(1965. et I. C. 252). — Lettre à M. de Diesbach ; de Genève, 13 juin 1562, pour demander des secours (après la prise de Lyon par les protestants le 30 avril. En français. (Texte publié dans les *Opera*, XIX, col. 437.)

M. Charvay a eu en outre entre les mains plusieurs reçus signés de Calvin, dont le plus intéressant, du 10 octobre 1548, aux trésoriers de la ville de Genève, pour 8 florins et demi que Calvin avait payés au serrurier, au menuisier, au « verrier » (I. C. 356).

Cinq autres reçus portent tous sur la somme de 125 florins, représentant un quartier (trimestre de gages) comme ministre de la Parole de Dieu, payés par le « thésaurier » sur ordre de paiement des syndics et conseillers de la ville de Genève. Les dates sont variables, généralement assez postérieures à la fin du trimestre (22 décembre 1555, collection Morrison, puis Fatio, première vente de 1932) ; 13 mars 1557, pour le premier quartier de 1557 (488-7. 301) ; 20 mai 1559 (89) ; 22 décembre 1559 (I. C. 174) ; 18 septembre 1561 (3306, 1°, et I. C. 274).

Enfin, à deux reprises, on a vendu (autographe signé de Calvin) le plan d'un sermon qui a été imprimé en latin en tête des *Réponses théologiques* (Fl. I. C. 193, et 2569). Deux pages trois quarts in-folio.

La « fermesse » de Henri IV.

On a vendu récemment une lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées, sans indication d'année, ainsi conçue :

S [barré] (1).

S [barré] Ma mye J'ay couru jusques à la nuyt ; un heure après ie suys arryvé en ce lyeu, fort las, toutefois résolu de prandre demayn celuy quy m'a donné tant de peyne aujourduy. Je m'an voys dormyr, fort altéré. Bonsoyr, mon cœur ; ie te bese cent myle foys.

S [barré] ce IXe octobre.

S [barré] [monogramme entouré de 3 S barrés].

Nous remercions M. G. Andrieux d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire ce texte inédit.

(1) Le signe *fermesse* (ferme S = *fermeté*) a fait l'objet de diverses communications dans ce *Bulletin* : 1927, p. 497 ; 1928, p. 169 ; 1929, p. 87.

Lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées

9 Octob

ma mye J'ay couru jusques a la
unheure apres ce suys arryve
ce lyeu, fort las, toutefoys res
de prandre demayn celuy q
ma donné tant de peyne a
dvy, je manuoys dormyr f
altere, bonsoyr mon cœur
te bese cent myle foys ce x
octobre

(Cliché G. Andr

Un document sur le début des guerres de religion en Languedoc.

Livre de notes de Ph. Colaire, de Béziers (1562).

Les Archives départementales de l'Hérault ont récemment acquis un registre de 1563-67 où le notaire protestant *Philippe Colaire* a inscrit à la date du 2 juin 1562 des notes sur les troubles du temps.

Ce document, découvert par M. Oudot de Dainville, présente un double intérêt.

Colaire confesse sa foi calviniste avec la véhémence qui convient à un partisan encore tout frémissant de la bataille. La première partie de son *Discours*, par le mouvement de la phrase et la vigueur du vocabulaire, a la saveur d'un pamphlet antiguisard. C'est un résumé des principaux événements qui se sont déroulés depuis l'édit d'Écouen jusqu'au massacre de Vassy, événements vus à travers la lorgnette d'un huguenot militant.

La seconde partie est consacrée aux troubles de 1562 en Languedoc, et plus particulièrement à ceux du Biterrois. Le récit en est succinct, mais il n'est pas sans intérêt, notamment en ce qui concerne les communautés protestantes de Saint-Chinian et d'Olargues, et les débuts de l'activité militaire d'un des meilleurs capitaines calvinistes du Midi : *Claude de Narbonne-Caylus*, baron de Faugères.

Le savoureux discours de Colaire méritait de prendre place dans ce *Bulletin*. Nous y avons joint quelques notes explicatives.

M. Oudot de Dainville a aimablement facilité notre tâche.

Émile SÉGUI.

Livre de notes de moy Philippes Colaire, notaire royal, l'ung des dix establiz en la ville de Béziés, après que pour avoir renoncé aux ydolatries, superstitions, ordonnances papisticques et traditions humaines, dévoyances de la pure doctrine évangélique, et icelle à l'ayde de nostre bon Dieu desirant de suivre, fus constrainct me partir de notre ville de Olargue (1) *où, à cause du service de mez parens et que j'avois là mon principal heritaige terrien, je me tenais, et m'en vins en la presente ville de Beziés comme j'en ay ung peu discoru cy dessoulz, suyvant la table du présent livre.* COLAIRE.

Petit discours des troubles advenuz à cause de la religion pour lesquelles je n'ay receu contraultz (2) *guière pendant ung an ou environ.*

---

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Pons.
(2) Contrats.

Comme il eust pleu à nostre bon Dieu gecter l'œil de sa pitié et clémence paternelle sur son pauvre peuple, lequel par longues années, par l'astuce de Satan, avoit esté distraict de la vraye et pure religion évangélique, et au lieu d'icelle supposés ydolatries, superstitions, la messe, le purgatoire et aultres inventions diaboliques et traditions humaines forgées en la boutique de Satan, auroit-il suscité plusieurs sçavans et notables personaiges de notre temps illumynez de son sainct esperit, mesmes de la nation françoise comme Me *Guillaume Farel, Jehan Calvyn, Théodore de Bèze, Pierre Vivez* (1) et plusieurs aultres ; lesquelz voulans restablir et metre sus la pure et vraye religion, auroyent esté tellement poursuivys et perséqutez qu'ilz auroyent esté constrainctz se retirer tant en la très fameuse cité de Genève que aultres circum-voisines de l'obissance de messieurs de Berne ; où notre bon Dieu se seroit tellement servy d'eulx qu'ilz auroyent faict acroistre le talent de docteur que le Seigneur leur avoit donné, que plusieurs, instruictz et illumynez de mesme esperit, ayans receu la parolle de Dieu, auroyent déliberé faire mesme vacation, prescher la doctrine évangélique et descouvrir les abus dont l'anthécrist, « pape » de Rome, avec ses suppoz, par si longues années avoit envelopé le peuple.

Toutesfois ledit pape, avec ses cardinaulx, archevesques, évesques, abbez, archidiacres, diacres, prévotz, chanoines, archiprêtres et aultres de telle farine, avec l'acointance qu'ils avoyent avec les roys de France, comme du roy François premier, Henry deuxième son filz, François deuxième filz dudit Henry, auroyent usé de telles et si cruelles perséqutions qu'onques ne fut ouy de pires, metans à mort une infinité de grandz et notables personaiges, enfans et soutiens de Dieu ; lesquelz, pour le tesmoingnatge de sa vérité auroyent respandu leur sang en joye et liesse qui auroit servy de semence et édiffication en l'église du Seigneur, de sorte qu'elle auroit esté respandue et agrandie par tout le royaulme de France. De quoy les papistes commençans à prendre grand estonnemen auroyent comploté de massacrer tous ceulx que Dieu avoit apellez à la cognoissance de sa vérité. Mesmement Messires Charles, intitulé cardinal de Lorraine, son frère le cardinal de Guise, George intitulé le cardinal d'Armaignac, le cardinal de Tournon et plusieurs aultres cardinaulx, arcevesques, evesques et aultres pourtans la marque de cest infame anthechrist, ayans gaigné Messire François de Lorraine, duc de Guyse, le duc d'Aumalle, marquis d'Albeuf (2) et grand prieur de France, religieux de l'ordre appelé de Saint-Jehan de Hiérusalem, ses frères, Anne de Montmorency, connestables de France, auroyent imprimé en la cervelle de ce bon roy Henry deuxième que la doctrine évangélique estoit mensonge condamnable ; lui remonstrans qu'il pourtoit tiltre de très chrestien Roy, à luy donné par les papes de Rome, le siège desquelz et leur religion, l'intitulans ancienne, il devoit soustenir, et exterminer tous ceulx qui de leurs cerveaulx, comme ilz disoyent, forgeoyent loix et ordonnances contraires à icelle, et infinité d'aultres persuasions

---

(1) *Pierre Viret?* ou *Antoine* (non *Pierre*) *Vivès?* celui-ci ministre à Issoudun en 1557, en 1561 organisa l'Église de Béziers, arrêté par ordre de Joyeuse en octobre, et tué par l'escorte chargée de le conduire à Narbonne. *Histoire ecclésiastique*, I, 878; *France protestante*, 1re édit., IX, 527.

(2) René de Lorraine, marquis d'Elbeuf (1536-1566) frère du duc de Guise.

et menteries. En tant que ce bon Roy, se fiant d'eux, auroit faict édict que tous ceulx qui tiendroyent ladite voye évangélique, contrarians aux institutions de l'église de Rome, qu'il appelloit saincte, seroyent mys au feu et au glayve, leurs biens confisquez. En exéqution duquel il auroit faict brusler à Paris entre aultres messire Anne de Bourg, conseiller en sa court de parlement ; lequel n'estant estonné ni de menasses de tormentz, tant en luy faisant son procès que estant venu au dernier suplice, feist telle confession de sa foy que estant venue en cognoissance en ont esté édiffiez en l'église de Dieu dix mil personnes.

Et voulant ledit seigneur Roy continuer l'exéqution de sondit edict, auroit esté miraculeusement appellé de Dieu, tué par le filz du sieur de Lorge (1) en joustant à la cane, d'ung exclaz de ladite lance qui, venant du ciel, luy entra dans l'œil, dont il morut après ; et laissa ledit François deuxième son filz roy après luy, lequel auparavant avoit espousé Madame Marie Reyne d'Escoce niepce utérine desdits frères de Guyse, estans ledit Roy seullement de l'eaige de seize ans. Par le moyen de laquelle alliance les susdits de Guyse, enemyz de Dieu et de la profession évangélique, se redoublent contre les enfants de Dieu, d'aultant mesmes qu'il y gisoit grand parti de leur cousté, car le cardinal de Lorraine tenoit, en biens qu'ilz appelloyent d'Église, quatre cens mil livres de rente annuelle, le cardinal de Guyse cent mil livres, le grand prieur de France quinze ou vingt mil livres, ilz se saysissent de la personne de ce jeune Roy, commandent et ordonnent à leurs volontés.

De quoy marry ung seigneur cappitaine apellé la Renaudies s'allie avec aultres capitaines s'estantz par avant monstrez vaillans serviteurs de la mayson de France au faict des guerres passées, se délibère d'aller prendre le roy, le mectre en les mains de messire Anthoine roy de Navarre, extraict de la mayson de Bourbon et prince de son sang. De quoy advertiz lesdits Guyses despechent à Amboyse le duc de Nemours, extraict de la mayson de Savoye, lequel alla au devant dudit La Renaudies et ayant parlamenté à luy et entendu que ledit La Renaudies voulloit parler au Roy, luy promect sur sa foy le faire parler au Roy ; et soulz laquelle promesse ledit La Renaudies endormy, avec ses gens s'en allairent audit Amboyse où incontinent feurent prins, la pluspart yectez dans la rivière de Loyre, les aultres occis et tuez, de sorte qu'il estoit piteux à ouyr le raconter.

Cecy publié par le royaulme, ceulx qui avoyent la cognoissance de Dieu, cuydans par le moyen de ce jeune Roy venir à la liberté de leurs consciences, se voyans desespérez de leur attente, délibérèrent sans plus attendre de prier Dieu et avoir la prédication de la pure parolle de Dieu, et de faict recouvrèrent ministres qui sont espars par toutes les villes de France et entre aultres à Orléans, en Languedoc ; à Nismes, Aiguesmortes, Montpellier, Pézenas et plusieurs aultres lieux ou, pour la craincte des adversaires, l'on invoquait le Seigneur et preschoit-on sa parolle secretement par les maysons. De ce advertiz, ceux de Guyse mènent le Roi à Orléans où, advertiz de ce qui se faisoit en Languedoc, depputerent le comte de Villars (2), filz de feu

---

(1) *Gabriel de Montgomery* (1530-1574), capitaine de la garde écossaise.

(2) Honoré de Savoie, comte de Tende, puis marquis de Villars, fils de René de Savoie, surnommé le Grand Bastard de Savoie.

monsieur le grand bastard de Savoye, lieutenant general pour le roy en Languedoc ; lequel estant arrivé en la ville de Beaucaire où les estatz (1) dudit pays extoyent assemblez, feist dresser force gens en armes, envoye en Aiguesmortes le sieur de Joyeuse (2) avec le capitaine Sainct-André (3), frère du sieur de Montdragon (4), qui saysissent le gouverneur de la ville, homme sage, meur et vaillant, aymé du peuple, appellé le sieur Daysse (5), lequel par long temps ils tiennent en grand captivité et le font mener à Tarascon. Ayant saysi le ministre de la Parolle de Dieu qui estoit marié et avoit enfans, le feirent pendre à la vue de sa femme, la constance de laquelle feist larmoyer beaucoup de sez enemys (6). Et le sang d'icelluy fut la semence en l'église dont feurent ediffiez beaucoup de personnes. En après, estant ledit Vilars venu à Montpelier, envoye monseigneur de Caylus (7) avec charge expresse de saysir toulz ceulx qui avoyent esté desdits presches et prières, auxquelz ilz baillent tiltre de séditieux. Et ledit de Vilars exéqutant ses raiges audit Montpelier et ses envyrons, faisant en oultre rebaptiser les enfants qui avoyent esté baptisez par les ministres.

Cependant le roy estant à Orléans, soulz le gouvernement des susdits de Guyse fut appellé de Dieu et morut illec, tenant prisonnier messire Loys de Bourbon, frère dudit roy de Navarre, lequel on chargeoit de sedition. Toutesfoys, par arrest de la court de parlement de Paris, il a esté declaré innocent de sédition publique, que ladite charge et calompnie provenoit du cardinal de Lorraine (8). Auquel Roy mort succéda Charles neufvième de ce nom, son frère ; lequel estant venu à la coronne feist tenir les estatz généraulx de son royaulme qui auparavant, par mandement de son frère, avoyent esté appellez (9) ; auxquelz fut conclud et arresté que le gouvernement du royaulme seroit baillé à Madame Catherine de Médecis, Reyne de France, sa mère, et audit Roy de Navarre, et en son deffault ou absence audit messire Loys de Bourbon son frère, prince de Condé ; remettant plusieurs aultres décisions à faire à aultre assemblée d'estatz qui se devoit tenir au moys de juillet après suyvant ; car cella estoit au moys de décembre mil cinq cens soixante.

Cependant les églises de France, d'ung comun acord, dressent leur confession de foy, laquelle demeure imprimée, la presentent au Roy et suyvant laquelle requièrent qu'il leur soit permis de vivre ;

---

(1) Les États de Languedoc se réunissaient tous les ans en automne. Ceux de 1560 se tinrent à Beaucaire du 11 au 22 octobre.

(2) Guillaume, vicomte de *Joyeuse* (1520-1592), lieutenant-général en Languedoc.

(3) M. de Saint-André, capitaine catholique, gouverneur de Montpellier et gouverneur d'Aigues-Mortes. Tué à Nîmes en 1569.

(4) Gouverneur catholique de Pont-Saint-Esprit.

(5) *Daisse* ou *d'Aisse (Pierre)*, gouverneur d'Aigues-Mortes en 1560, mestre de camp dans l'armée protestante, tué en 1562 sous les murs de Montpellier.

(6) Le ministre s'appelait *Élie du Bosquet*. Cf. *Histoire ecclésiastique*, I, 218.

(7) Antoine de Lévis, comte de Caylus, conseiller du roi, sénéchal puis gouverneur du Rouergue, mourut en 1586.

(8) Condé avait été arrêté le 31 octobre 1560. Le 13 juin 1561 un arrêt du parlement le déclara innocent.

(9) États généraux d'Orléans (13 décembre 1560-31 janvier 1561).

et si personne veult opposer chose à icelle, ofrent la soustenir et prouver par la pure Parolle de Dieu et livres de la Bible aprouvez (1). Le roy la reçoit, fait assigner ung colloque qui fut comencé tenir à Poyssi le dixieme septembre mil cinq cens soixante ung. En estoyent pour les papistes lesdits cardinalz de Lorraine et de Guyse, de Bourbon, de Tournon, d'Armagnac, de Chastillon, lequel de Chastillon toutesfoys connu comme saige et doit tenir le parti de l'évangille. Pour les églises estoyent ministres Pierre Martir, ministre de Zurich en Souisse, Théodore de Beze, ministre de Genève, Marlaurat, ministre de Rouan, et plusieurs aultres en nombre de quinze ou vingt ministres. Y avoit aussi force évesques, abbez, docteurs de la Sorbonne, frères religieux qu'ilz appellent mendians, et la fut traicté de plusieurs poinctz de la religion. Toutesfoys n'y fut lors conclud rien par l'impertinence et audace des papistes, ains feut remys à faire une assemblée de gens sçavans qu'ilz tirairent de tous les parlementz de France, qui feurent prins à l'eslite (2), par l'advis desquelz au moys de janvyer après suivant, fut dressé et publié ung édict par lequel estoit permis à ceulx de la religion refformée de faire prescher par leurs ministres l'évangille et faire prières en la liberté de leurs consciences hors les villes ; ce que fut prins en la bonne part par ceulx de la religion, louant et merciant Dieu de tant de bien qu'il leur faisoit et continuairent paisiblement (3).

On alla jusques au moys de mars suyvant que Sathan voyant le règne de Jésus-Christ augmenter à sa toutalle ruyne, solicite ledit duc de Guyse venant de Joinville, sa mayson, passant à Vacy trouve envyron quatre cens personnes assemblez pour ouyr la parolle de Dieu et faire prières avec leur ministre; lesquelz il mist tout au fil de l'espée sans avoir respect à l'aige ny au sexe. De quoy adverti ledit seigneur prince de Condé, et que ledit de Guyse avoit déjà adverti les gouverneurs des provinces ou leurs lieutenants d'en faire de mesmes en advertist les églises de se tenir sur leurs gardes. Non pas si tost que en la ville de Castelnaudary ne feussent massacrez par le sieur de Montmaur (4) grand nombre de gens des plus croyants de la ville (5).

Ceulx de Béziers, advertiz de ce, delibérèrent se remectre dedans la ville; et le troysième may 1562, pour saulver leurs vyes et voyans ne pouvoir en saine conscience soufirr tant d'ydolles qui estoyent dressées, en partout les temples de Beziés feurent ce jou là abatues

---

(1) En vertu des décisions du Synode national de Poitiers (mars 1561) douze délégués présentèrent le 14 juin leur confession de foi.

(2) Catherine fit désigner par chaque parlement un président et un conseiller « choisis parmi les plus enclins à la tolérance » (L. Romier); la séance d'ouverture eut lieu le 3 janvier 1561.

(3) C'est l'édit dit de janvier. Il y eut, au commencement de 1562, après la publication de l'édit, quelques échauffourées, notamment à Carcassonne et à Castelnaudary (violences contre les protestants assemblés hors la ville) et à Montpellier (tumulte à l'occasion du rétablissement du culte catholique. *Mémoires de Philippi*, publiés par M[lle] Guiraud dans les Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, 1913; *Mémoires de Jacques Gaches*, publiés par Charles Pradel, 1879.

(4) Capitaine catholique du Lauraguais.

(5) *Journal* de Faurin sur les guerres de Castres, publié par Ch. Pradel, 1878, p. 14.

du tout, de telle furie qu'impossible seroit à le croyre de tant de temples comme des Augustins, Saint-Jaques, les Jacopins, les Cordeliers, les Carmes, Saint-Afrodise, Sainte-Claire, le Saint-Esperit, la Magdaleine, Saint-Félix, la Mercy, Saint-Nazaire (1). Le tout en ung jour. De quoy adverti, le seigneur de Joyeuse, lieutenant général pour lors se disant au pays de Languedoc, anymé contre ladite ville des plainctes qu'elle avoit faictes au Roy des oppressions que ledit de Joyeuse à la suggestion du cardinal Estrocy (2) avoit faictes en ladite ville, acompagnées des murtres tant de monsieur Vives, ministre, que de Jehan Lyon secretère de l'église refformée, tuez et murtriz ignominieusement (3), delibère ledit seigneur de Joyeuse, tant pour exéquter sa vengeance que adhérer au commandement de ceulx de Guyse, de se gecter dans ladite ville. Toutesfoys, le Seigneur Dieu, qui se monstra protecteur de sa pouvre église dudit Beziés, suscita des personnes qui se feirent fortz de ladite ville. Cependant par tout ledit pays de Languedoc s'exéqutoit la raige des enemyz de Dieu, laquelle fut si embrasée que la pauvre ville de Lymocs (4), la ville de Thoulouse, Carcassonne, le lieu de Cazolz (5), Saint-Chinian, Saint-Pons de Thomières et plusieurs aultres s'en sentirent ; car y feurent faictz grandz massacres et murtres, violens, forcementz de filles et femmes fidelles innombrables et de tant d'aultres crimes et excès comme les églises dissipées, les ministres tuez ou chassez.

En tant que ledit seigneur prince de Condé, entendant la contravention dudit édict, feist une saincte aliance avec le seigneur de Chastillon, admiral de France, d'Andellot son frère et plusieurs aultres grandz seigneurs chevaliers de l'Ordre du Roy, pour soustenir l'auctorité du roy et garder d'opresser ses fidelles subjectz, prent les armes, se gecte dans Orléans et illec dresse son armée.

Cependant les pouvres églises de Languedoc dissipées estans en la gueulle des loups despourvues de toute deffense que de Dieu ou elles avoyent fiché tout leur espoir, le seigneur Dieu leur suscita ung Messie, Jaques de Crussol (6), de la mayson de Crussol, de noble et ancienne extraction ; lequel, combien qu'il fut jeune d'eaige, vieulx toutesfois de sens, pourvu pour lors de biens mondains, ayant la craincte de Dieu et le désir de l'avancement du règne de Jésus-Christ devant ses yeux, fut eslu chef et protecteur desdites églises, et, dressant compaignies, assemble ung camp à Béziés de troys ou quatre mil hommes de pied et envyron troys cens chevaulx avec lesquelz à l'ayde de Dieu, où il disoit toujours avoir tout son espoir, il résista tellement à l'enemy que les églises de Béziés, Agde, Montpelier, Nismes, Saint-Esperit (7), Baignolz (8), Lunel, Castres et force aultres

---

(1) *Histoire ecclésiastique* : « Les autels et images furent abattus en treize ou quatorze temples qu'il y a ». Relation catholique détaillée dans les *Chroniques du Languedoc*, t. Ier, p. 86.

(2) *Laurent Strozzi*, cousin de Catherine de Médecis, évêque de Béziers de 1547 à 1561. Mourut en 1571 archevêque d'Aix.

(3) *Histoire ecclésiastique*, l. V.

(4) Limoux.

(5) Cazouls à 12 kilomètres de Béziers.

(6) Seigneur de Beaudine, baron d'Assier, puis duc d'Uzès (1540-1584).

(7) Pont-Saint-Esprit.

(8) Bagnols-sur-Cèze (Gard).

demeurairent sens brut (1) ; y feurent tenuz sinodes et colloques. L'enemy ayant mys le camp devant Lattes (2) contrainct l'en lever à sa honte, confusion et perte de ses gens ; ayant aussi mys le siège devant Agde, constrainct s'en lever avec perte des plus bragardz (3) et vaillantz cappitaines et soldatz qu'il eust. Et despuys, le pays auroit présenté ladicte protection à messire Anthoine comte de Crussol (4) son frère, à cause de ses grands estats : chevalier de l'Ordre du Roy (5), chevalier d'honneur de la Reyne, conseiller du Roy en son privé conseil, laquelle charge il tient encores, contre la tirannie dudit sieur de Joyeuse et aultres qui, contre le devoir, vouldroyent oprimer les pouvres fidelles, vrays subjects du roy.

Et pour ce que Mathieu Vayssier, d'Olargues, estant du nombre des tirans et papistes, avoit trouvé moyen ruyner l'église de Saint-Chinian, faict prendre *Jehan Brevet* (6), viguier dudit lieu, lequel pour le faict de la foy il a fait exéquter despuys à mort, et faict mille autres maulx aux habitants dudit lieu de Saint-Chinian, seroit venu audit Olargues (7) ou j'estoys, le XIIII[e] du moys de juing mil cinq cens soixante deux, en intention de prendre et saysir toulz ceulx qui estoyent audit lieu de la religion refformée et qu'il auroit volu exéquter. Et pour à ce parvenir se rallie avec Thomas Teza, Guillaume Bordes, Hugues Almes, Jehan Joubannes et Jacme Gily, Guillaume de Fontbauzard, Anthoine Fornier ,Guillaume Bordes, Guillaume Seris, Pierre Marti (8), gendarmes, Jehan Marquet, Anthoine Betirac, MM. Marc Cambies et Pierre Jehan prêtres, toulz larrons, voleurs et brigandz, s'empare de la garde des portes de ladite ville d'Olargues.

Mays le Seigneur qui fut ma garde me inspira de m'en sortir le XVII[e] dudit moys. Et le XIX[e] dudit moys allay trouver le sieur baron de Faugières (9) à la Conne (10), qui me receust de sa compaignie qu'il levoit par commission dudit sieur baron de Baudinay, me donant

---

(1) Bruit.
(2) A 4 kilomètres de Montpellier.
(3) Braves.
(4) Lieutenant général en 1561 en Dauphiné, Provence et Languedoc. Catholique, il accepta à la fin de 1562 le titre de « chef et conservateur du pays sous l'autorité du Roy jusqu'à sa majorité ». Il fut loyal vis-à-vis des protestants et montra de réels talents d'organisateur. L'anarchie de 1562 fit place à « l'ordre crussolien ».
La puissante famille des ducs d'Uzès était originaire de Crussol (Ardèche). Les ruines du château dominent encore la vallée du Rhône.
(5) Les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, étaient soixante-dix à la fin du règne de Henri II.
(6) Ou Brenet.
(7) Les chroniqueurs du temps ne mentionnent ni l'un ni l'autre de ces évènements. L'Histoire générale du Languedoc est également muette sur ce point.
(8) Aujourd'hui *Thezan, Fournier, Martin.*
(9) *Claude de Narbonne-Caylus*, baron de Faugères et de Lunas, un des meilleurs capitaines protestants du Midi, se distingua sous les ordres de Beaudiné, s'empara de Lodève en 1573 et fut fait gouverneur de la ville. Peu après, exerça le commandement en chef dans les diocèses de Béziers, Lodève et Narbonne. Tué en son château de Lunas en février 1578, en pleine paix.
(10) Lacaune (Tarn).

l'estat de l'ancespessade (1) de sa compaignie, avec lequel suyvy l'enseigne ès lieux de Ruolz (2), Murat, Saint-Gervays (3), Bedarrieux, Pézenas et Béziès. Et despuys fus de la compaignie colonnelle dudit sieur baron de Baudiné, continué au mesmes estat, tant en la ville de Béziés que ès lieux de Vyas (4), Florensac, Agde, Pezenas ; et pendant lequel temps n'ay faict aulcun registre des instrumens pour ce que n'en ay reçu qui feussent perpetuels jusques à ce jour d'huy, duxieme de juing mil cinq cens soixante troys que ay prins l'instrumen d'achapt cy dessoulz, prochainement escript, et delibere aydant le Seigneur Dieu, continuer comme il lui plaira.

M'estant retiré en la presente ville de Béziès, je ay escript ce dessus pour ouster à l'advenir l'escrupulle où seroyent les instrumens que je auroys receuz pendantz les troubles que dessus, et affin que l'on sçaiche que de perpétuelz n'en y a poinct d'aultres, les aultres qui ne sont poinct perpétuelz se trouveront ès liasses comme ay acoustumé. En foy de quoy me suys soulzsigné.

COLAIRE.

ÉTAT CIVIL PROTESTANT

Rapports des Réformés du Pays messin et de la Champagne avec les paroisses de Diedendorf et de Rauwiller.
(1698-1776)

Le registre des mariages de la paroisse réformée de Diedendorf, village situé sur les confins de la Sarre, faisant partie autrefois du comté de Saarwerden, aujourd'hui du département du Bas-Rhin, nous donne les noms de seize jeunes couples venus du Pays messin et de la Champagne pour faire bénir leur union par le pasteur de ce village. La première bénédiction a eu lieu en 1715, la dernière en 1727. Comment expliquer ce fait curieux que des jeunes gens s'imposent un voyage aussi long et pénible en vue du mariage?

Après la révocation de l'édit de Nantes, les ordonnances royales enjoignaient rigoureusement aux réformés privés de leurs pasteurs de faire bénir leurs mariages par les prêtres catholiques de leurs localités. Or quand les fiancés se présentaient pour recevoir la bénédiction nuptiale, le prêtre

---

(1) Sous-officier d'infanterie.

(2) Riols (Hérault), à 4 kilomètres de Saint-Pons-de-Thomières. Il paraît difficile d'admettre que la compagnie de Claude de Narbonne allant de Lacaune à Béziers par Bédarieux ait fait un singulier crochet sur Riols. Lapsus ou confusion de souvenirs? Lacaune, Murat, Saint-Gervais, Bédarieux : c'est la voie naturelle vers Béziers par la vallée de Mare et le col de Petafy que commande en ce temps-là la forteresse de Faugères.

(3) Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault), à 48 kilomètres de Béziers.

(4) A 18 kilomètres de Béziers.

exigeait d'eux l'abjuration de leur foi. Pareille exigence était de nature à créer pour les huguenots une situation des plus pénibles. Ceux, habitant les régions de l'Est à proximité des territoires de l'Empire, trouvaient moyen de tourner la difficulté. Ils passaient, non sans danger, la frontière pour trouver en terre étrangère une Église et un pasteur. Les réformés de Metz et du Pays messin, dont un petit troupeau a sauvé sa foi, malgré toutes les persécutions, se rendaient, à partir de 1700, à Ludwiller, à Sarrebrück et au Palatinat, où il y avait des paroisses réformées, pour prendre part à la Sainte Cène, faire confirmer leurs enfants et bénir leurs mariages. Ils venaient aussi à Diedendorf, paroisse fondée en 1698 pour les réformés disséminés du comté de Saarwerden, appartenant aux comtes de Nassau-Sarrebrück, qui étaient protestants. De 1700 à 1720, des Messins réformés venaient en assez grand nombre, une ou deux fois par an pour communier ; le pasteur *S. de Perroudet* les accueillit toujours avec bienveillance.

Les noms mentionnés sur le registre de cette paroisse montrent que les jeunes gens venus aux bords de la Sarre pour y obtenir la bénédiction de leur mariage n'étaient pas tous originaires du Pays messin ; d'autres, plus nombreux, venaient de plus loin, de la Champagne, des environs de Vitry et de Châlons-sur-Marne. Tout en sachant que leur mariage contracté hors du royaume et béni par un pasteur réformé n'était pas considéré comme légitime par les aurorités civiles, ils préféraient pourtant la bénédiction du pasteur demeurant si loin à celle du curé de leur village ; leur conscience ne leur permettait pas de se soumettre à la volonté du roi.

Le registre des mariages de Rauwiller contient également quelques mariages de ce genre, mais de la seconde moitié du siècle, et sur la liste des catéchumènes figurent les noms de garçons et de jeunes filles de « Helmaury » en Champagne (1), de la même époque.

Ne faut-il pas admirer la fidélité et le courage extraordinaire que montraient ces braves gens en faisant le long et dangereux voyage de la Marne à la Sarre, à une époque où les moyens de communication modernes n'existaient pas? Il va sans dire qu'ils avaient à essuyer les hostilités et injures des habitants catholiques, dont ils traversaient les villages, et on peut s'imaginer, une fois de retour dans leurs foyers,

---

(1) Heiltz-le-Maurupt (Marne) entre Vitry-le-François et Bar-le-Duc.

quelles vexations et persécutions ils avaient à subir de la part des fonctionnaires et des prêtres.

Mais quand même ils bravaient tous les périls et savaient surmonter tous les obstacles, pour atteindre leur but.

Ces héros de la foi méritent sans doute que leurs noms soient tirés de l'oubli.

Je donne ci-après les extraits des deux registres de Diedendorf et de Rauwiller *.

L. Greib.

Extraits du registre des mariages de Diedendorf.

1715, 23 avril. — *Pierre Couart,* de Saint-Germain en Champagne (1), et *Jeannette,* fille de *Jacques Rousselot,* dudit lieu.

1719, 19 mai. — *Jean Rousselot,* fils de *Jacques Rousselot* de Saint-Germain en Champagne, et *Suzanne Eccoutin,* fille de *Jacques Eccoutin,* dudit lieu.

1719, 30 septembre. — *Jean Navelot,* armurier, fils de *Michel Navelot,* de Villiers-le-Sec au Barrois (2), et *Esther,* fille de *Pierre Schmidt,* de Vaubécourt au Barrois.

1719, 6 novembre. — *Jean Toussaint* de Lessy, près de Metz, fils de feu *Joseph Toussaint,* et *Anne Martin,* fille de feu *Jean Martin,* dudit lieu.

1719, 6 novembre. — *Étienne Toussaint,* de Lessy, fils de *Paul Toussaint,* et *Anne Halancy,* fille de feu *Louis Halancy,* dudit lieu.

1719, 2 décembre. — *Gabriel Remy,* fils de *Pierre Remy,* de Marson, et *Madeleine Pérard,* fille de *Jean Pérard,* de Marson en Champagne.

1720, 15 avril. — *Jacques Brichard,* de Saint-Germain en Champagne, fils de *Jacques Brichard,* et *Jeanne Collin,* fille de *Joseph Collin,* de Dramblancourt en Champagne.

1721, 31 mai. — *Claude Remy,* fils de *Pierre Remy* de Marson en Champagne, et *Madeleine,* fille de *Daniel Rolet,* de Givry en Argonne.

1721, 25 juin. — *Jean Collet,* fils de *Jean Collet,* de Vanau-la-Dame en Champagne (4), et *Marie Lafonces,* fille de *Pierre Lafonces* de Helmaury.

1721, 15 septembre. — *Étienne Pillioux,* caporal au régiment Hessy et *Suzanne,* fille de *Claude Laurent,* de Marsal.

1722, 28 avril. — *Étienne Remy,* de Visigneul-sur-Marne en Champagne, et *Marie Guiot,* fille de *Jacques Guiot,* dudit lieu.

---

* Dans le *Bulletin* de 1931, p. 491, l. 25, lire *Brauwiller* et non *Rauwiller.*

(1) Saint-Germain, près de Troyes, ou plutôt Saint-Germain-la-Ville, arr. de Châlons-sur-Marne, canton de Marson.

(2) Le 3 avril 1701 fut béni le mariage de *Richard Gervais de* Villiers-le-Sec au Barrois et de *Suzanne Lamy* de Nançoy-le-Petit (comté de Ligny), mais cette famille s'est établie à Diedendorf.

(3) Arr. de Châlons-sur-Marne.

(4) Vanault-les-Dames, près Heiltz-le-Maurupt.

1722, 18 juin. — *Abraham Guiot*, fils de *Jean Guiot* de Visigneul-sur-Marne, et *Marguerite*, fille de feu *Jean Brichard*, de Saint-Germain-la-Ville.
1722, 15 septembre. — *Thomas Pérard*, fils de feu *Jean Pérard*. de Marson en Champagne, et *Madeleine*, fille de *Jean Remy*, de Dramblancourt en Champagne.
1722, 21 décembre. — *Henri Saumon*, de Landonviller, près de Metz, et *Jeanne*, fille de *Nicolas Manville*, de Ludwiller (comté de Nassau-Sarrebrück).
1723, 18 février. — *Jean Brichard*, de Saint-Germain en Champagne, et *Marie Hauard*, fille de *Jean Hauard*, dudit lieu.
1727, 18 avril. — *Joseph Collin*, fils de *Joseph Collin*, de Dramblancourt en Champagne, et *Catherine*, fille de *Jean Aubry*, de Togny-aux-Bœufs (1).

Extraits du registre des mariages de Rauwiller.

1749, 24 juillet. — *Pierre Garnier*, de Helmaury, et *Catherine Borni*, de Helmaury.
1766, 1er janvier. — *Louis Michaud*, de Platcourt (2), et *Catherine Henry*, de Courcelles, près de Metz.
1767, 10 août. — *Nicolas Pernet*, fils de feu *Jacques Pernet*, de Helmaury, et *Élisabeth Garnier*, veuve de feu *Nicolas Regnault*, aussi de Helmaury.
1776, 5 décembre. — *Pierre Claude Garnier*, fils de *Pierre Charles Garnier*, de Helmaury, et *Marianne Théodore Garnier*, fille de *Claude Garnier*, dudit lieu.
1778, 14 novembre. — *Louis Royer*, fils de *Claude Royer*, de Helmaury, et *Marianne Mangin*, fille de *Théodore Mangin*, dudit lieu.
1776, 22 janvier. — *Bernard Rouvé*, du Pont de Camarni en Languedoc (3), et *Anne*, fille de *Jean Petitdemange*, d'Echery, près de Sainte-Marie-aux-Mines.

Extraits de la liste des catéchumènes de Rauwiller.

1756. — *Élisabeth Garnier*, de Helmaury, près de Vitry.
1757. — *Nicolas Regnault*, de Helmaury.
Élisabeth Thiebaut —
Françoise Renaud —
1774. — *Garnier*, de Helmaury, en Champagne.
Louis Royer — —

Quelques mots concernant les deux extraits du registre de Rauwiller. Nous voyons d'abord que c'est le village de « Helmaury » tout seul qui nous a envoyé ses enfants, pour

(1) Sur la Marne, près de Vitry-le-François.
(2) Probablement Plappecourt, près de Courcelles.
(3) Camarès-sur-Dourdon (Aveyron)?

être confirmés; les autres villages ne l'ont pas fait (pour quelles raisons, nous ne le savons pas). Sur le registre de Diedendorf « Helmaury » est nommé une seule fois, en 1721.

Quatre de ces catéchumènes figurent aussi sur le registre des mariages :

Elisabeth Garnier, confirmée en 1756, a épousé *Nicolas Regnault* ; devenue veuve, elle a épousé *N. Pernet* en 1767.

Ce Garnier, dont le prénom n'est pas indiqué, catéchumène en 1774, est sans doute *Pierre-Claude Garnier*, qui s'est marié en 1776. *Louis Royer*, confirmé en 1774, s'est marié en 1778.

D'une comparaison des deux listes, il ressort que ces jeunes gens devaient être âgés d'au moins vingt ans au moment de leur confirmation ; car nous voyons que déjà quelques années plus tard, ils se sont mariés. Ce retard de la confirmation s'explique sans doute par le fait que les parents ne voulaient pas envoyer leurs enfants tout jeunes à l'étranger, pour leur y faire donner l'instruction religieuse.

Quoique le mariage mentionné à la fin de la liste ne concerne ni la Champagne ni le Pays messin, il n'est pas sans intérêt de savoir qu'un huguenot du Languedoc est venu se marier à Rauwiller. La famille s'est d'ailleurs établie à Échery, lieu natal de la fiancée.

Rauwiller L. Greib.

UNE Caisse d'Epargne en faveur des veuves et des orphelins des pasteurs de la ville et de la Principauté de Montbéliard (1779).

Depuis 1905, c'est-à-dire depuis l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État, des problèmes nouveaux ont surgi, auxquels n'étaient peut-être pas assez préparés les dirigeants des différentes confessions religieuses de France. On a fait face à ces nouvelles difficultés dans la mesure du possible. Cet état de choses nouveau a provoqué des solutions, des créations, des institutions auxquelles on n'était pas accoutumé jusqu'au début du XXe siècle.

Aussi ne doit-on pas être étonné, — en ce qui concerne le protestantisme français, — de voir annoncées, dans ses principaux périodiques, des quêtes en faveur des *familles nombreuses des pasteurs de France*, et œuvres analogues.

En faisant, aux Archives nationales, des recherches relatives à mes ancêtres et à leur activité dans le Pays de Montbéliard, j'ai trouvé le document ci-après, qu'il m'a paru intéressant de copier (1).

M. le professeur John Viénot le croit inédit (2). Dans ces conditions, il ne sera pas sans intérêt, du point de vue de l'histoire, de livrer à l'impression un document qui rappelle comment, il y a un siècle et demi, et à la veille de la Révolution française, les princes et les pasteurs de Montbéliard (ville et principauté) s'inquiétaient du sort des veuves et des orphelins de pasteurs, et créaient à leur intention une caisse d'épargne.

Frédéric MACLER.

RÈGLEMENT

Concernant une caisse d'épargne, que les Ecclésiastiques, tant mariés que veufs et célibataires, actuellement en exercice

---

(1) Archives nat., carton K.2173. Ce document, ou une copie, a été utilisé par Ch. Duvernoy dans ses *Éphémérides* (28 juillet 1779, p. 279); il rappelle que cet utile établissement ne survécut pas au régime que la fin de l'année 1793 vit cesser, lors du rattachement du Pays de Montbéliard à la France.

(2) Cet éminent historien du protestantisme français veut bien me signaler un travail sur *la Caisse d'épargne de Montbéliard*... mais *de* 1835 *à nos jours*, publié dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, t. XXXVI.

La fondation des Caisses d'épargne fut due à notre coreligionnaire Benjamin Delessert, qui créa la première dès 1818.

pour le service divin dans les églises et les écoles de la Principauté de Montbéliard, ont établie à leurs propres frais, en faveur des veuves et des orphelins, qu'eux et leurs successeurs viendront à laisser ci-après.

Au nom de Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, Amen.

Nous soussignés, les Sur-Intendant (1), Pasteurs et Ministres, tant de la ville que des villages de la Principauté de Montbéliard, et des seigneuries adjacentes, qui en font partie, ayant considéré que les veuves et les orphelins des Ministres de ce païs, n'ont pas les ressources que d'autres particuliers ont, dans leur état de viduité et d'orphanité : ayant de plus fait attention que, très souvent, ces veuves et orphelins sont réduits à un patrimoine si modique qu'il ne leur fournit pas les moyens de subsister convenablement, et de recevoir une éducation sortable à leur état, suposé même les gracieux octrois mentionnés aux pages 228 et 229 de l'ancienne Ordonnance Ecclésiastique, excités en même tems par les exhortations apostolliques, et par l'exemple de plusieurs sociétés respectables, qui dans d'autres pays, ont fait de semblables fondations ; nous avons sous l'invocation du nom de Dieu, et sous la gracieuse autorisation de S. A. S. notre souverain Prince et Seigneur (2), unanimement formé le pieux dessein et la chrétienne résolution d'établir un fond propre à suppléer aux moyens de subsister que les dites veuves et orphelins pourroient avoir d'ailleurs. En conséquence de tout ce que dessus, nous avons regardé comme nécessaire pour donner à notre charitable projet une consistance ferme, solide et permanente. Ces trois points seront brièvement déduits dans autant de chapitres séparés, dont le

Ier exposera la perception des deniers qui doivent former le fond à établir, le

IIe aura pour objet l'administration des deniers perçus, pour en procurer l'augmentation et pour en empêcher la diminution et la dissipation. Enfin le

---

(1) Le surintendant des Églises était alors l'actif et autoritaire pasteur L.-E. Bonsen.

(2) A la date de 1779, le comte de Montbéliard était Charles-Eugène, 1737-1793. Sur les événements intéressants et importants qui se passèrent, sous son règne, aux châteaux de Montbéliard et d'Étupes, sur la sollicitude apportée au triste sort des pasteurs des quatre seigneuries, etc., cf. P.-E. TUEFFERD, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, d'après les documents authentiques... (Montbéliard, 1877), in-8°, p. 628-649.

III[e] réglera la répartition qui devra se faire, le cas échéant, de ces mêmes deniers, en faveur de ceux et de celles à qui ils devront être distribués.

Chapitre I.

Touchant la perception des deniers qui doivent entrer dans la présente fondation.

§ 1.

Dans la Conférence Synodale, tenue dans la grande chambre des Audiences sur les Halles, le 26 du mois d'aoust de l'année 1778, il fut convenu d'une voix unanime, qu'à compter depuis cette année inclusivement, et à l'avenir, on verseroit dans la caisse de cette fondation les vingt quatre sols que la Recette Ecclésiastique livre à teneur de la page 330, de la Cynosure Ecclésiastique du Wirtemberg, à chacun des pasteurs et ministres qui assistent à la conférence Synodale.

§ 2.

Ont de plus les assistans à la dite Conférence résolu et promis de fournir à la caisse d'épargne six livres, que chaque Ministre tirant gage entier, livrera annuellement à la dite caisse. Quant aux candidats du Ministère qui vicarient, et à ceux qui prêchent à leur tour dans l'Église françoise de la ville, ils donneront pour toute contribution les vingt quatre sols de chaque conférence, et la somme pareille qu'ils ont à tirer de la Recette des Églises chaque fois qu'ils ont préché dans la dite Église françoise. A l'égard des Ministres vicaires qui tirent pour salaire le tiers ou la moitié du gage du Pasteur pour lequel ils vicarient, ils payeront à la caisse annuellement un écu de trois livres, ainsi qu'il sera encore dit ci-après ; Bien entendu que l'Écu de six livres et celui de trois livres seront livrés au plus tard, dans le courant du mois de décembre de chaque année, à défaut de quoi, les dits assistans consentent que cette somme de six livres et de trois livres soit perçue sur leurs gages par le Receveur de la caisse chès celui des Églises.

§ 3.

On est en même tems convenu que chaque Candidat du Saint-Ministère payera à la caisse de cette fondation un écu de six livres lors de sa promotion et installation dans une des cures du pays.

§ 4.

Il sera commencé dès l'année courrante 1778, de verser dans la dite caisse la somme convenue ; et le total de cette somme sera remis au Receveur ou administrateur nommé à cet effet, pour en faire un capital placé en intérêts ordinaires; afin de former par ce moyen un fond lequel augmentera d'année en année jusqu'à ce qu'il se trouvera une ou plusieurs veuves ou familles orphelines, lesquelles en percevront les intérêts, soit en tout ou en partie, suivant le nombre des veuves ou des oprhelins qui pourront exister.

§ 5.

Les Ministres qui viendront à être placés ci-après, payeront ce contingent annuel, à chaque mois de décembre qui échera dès leur installation dans une cure ou dans le Gymnase, et pendant tout le tems qu'ils tireront leur gage en entier ; mais lorsqu'eux, aussi bien que ceux qui sont actuellement en charge viendront à souffrir une diminution de gage, soit qu'ils soient déclarés émérites, soit qu'ils ayent un vicaire à salarier, ils ne contribueront que la moitié, savoir trois livres et le vicaire autant, cas auquel celui-ci, tirant salaire ne versera plus dans la caisse les 24 sols pour le sermon qu'il prononcera à son tour dans l'Église françoise de la ville.

§ 6.

La prétendue contribution annuelle aura lieu jusqu'à ce qu'il se trouve dans la Recette de la fondation un Capital faisant au moins une somme de dix mille livres, lequel placé aux intérêts ordinaires, produira annuellement un revenu de cinq cents livres ; A moins que les Ministres qui succéderont ci-après à ceux qui vivent actuellement, ne jugeront à propros d'augmenter le capital jusqu'à une somme plus considérable.

Chapitre II.

Touchant l'administration.

§ 1.

Il a été choisi et nommé en pleine conférence, à la pluralité des suffrages des Pasteurs et Ministres y assistans, un administrateur de cette fondation, pour un nombre d'années, dont il sera convenu de gré à gré, entre le Ministère en corps et l'administrateur ; Et ce choix unanime est

tombé sur le sieur Frédéric Charles Duvernoy (1), Pasteur de l'Église du Faubourg, lequel s'est chargé volontairement de cette fonction.

§ 2.

Cet administrateur sera dépositaire de la caisse de cette fondation : Il aura une liste exacte de tous les contribuans et marquera à côté du nom de chacun le solcrit de la somme reçue, à mesure qu'il la percevra.

§ 3.

Outre cela, il tiendra un carnet ou un livre de compte en règle, où sera inscrite exactement la recette, d'un côté, et la dépense, de l'autre ; ainsi qu'un inventaire des titres obligatoires qui seront créés pour le placement assuré des capitaux avec les intérêts en provenant à mesure qu'ils entreront.

§ 4.

Ce dépositaire et administrateur sera tenu de rendre compte de la recette et de la dépense chaque année à la première conférence synodale qui se tiendra sur les Halles ; et cela par devant le seigneur commissaire décerné par le Noble Conseil de S. A. S. en présence de tous les Pasteurs et Ministres assistans à la dite conférence.

Chapitre III.

Touchant la répartition et distribution des deniers qui se trouveront dans la caisse d'épargne, lorsqu'elle aura pris la consistance qu'on se propose de lui donner.

§ 1.

La distribution, tant des intérêts des capitaux créés, que de l'argent qui sera versé annuellement dans la caisse, commencera à se faire dès qu'il existera une ou plusieurs veuves ou familles orphelines des Pasteurs et Ministres actuellement vivans et contribuans à la masse.

§ 2.

Toute veuve et toute famille orpheline et mineure d'âge, sans nulle distinction, soit qu'elle soit abondamment ou

(1) Charles-Frédéric Duvernoy, après avoir étudié quatre ans à Tubingue de 1734 à 1738, avait été pasteur à Désandans comme vicaire (1741-1744). Il devint ensuite co-recteur du Gymnase à Montbéliard et en 1749 pasteur à l'Église du Faubourg. Il mourut en 1783.

modiquement moyennée, percevra le bénéfice provenant de cette fondation. Il a même été expressément dit, conclu et arrêté, que ceux ou celles dont les maris ou les pères n'auront conféré qu'une moitié du contingent, et même moins, à la caisse, toucheront, ainsi que les autres, une portion égale et entière du bénéfice annuel.

§ 3.

Le produit ou revenu de la fondation, qui comprend tout ce qui y entrera par les contributions annuelles, sans les intérêts provenans des capitaux, se partagera en quatre parts égales, quand même il ne s'y trouveroit qu'une seule veuve ou famille orpheline, sans avoir égard au nombre plus ou moins grand d'enfans qui composent cette famille orpheline ; En ce cas, cette veuve ou famille orpheline, en tirera un quart, les autres quarts devant rester en caisse pour l'augmentation du fond, s'il s'en trouve deux, elles tireront ensemble la moitié, chacune un quart, et ainsi à proportion, s'il y en a trois ou quatre ; c'est-à-dire que s'il s'en trouve trois, il ne restera qu'un quart dans la caisse, et s'il s'en trouve quatre, il ne restera rien dans cette caisse que les capitaux.

Que si le nombre de ces veuves ou familles orphelines, excède celui de quatre, alors le produit de la fondation se partagera en un nombre de parts égales, proportionnées à celui des veuves ou familles participantes à ce bénéfice ; Bien entendu que les enfants orphelins des Ministres tant de l'un que de l'autre sexe, y participeront conjointement avec leur mère veuve, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'âge de vingt ans accomplis ; A moins qu'avant cet âge ils ne soient mariés ou en état de gagner leur entretien ; ce qui sera remis au jugement du Synode.

§ 4.

Une veuve ayant des enfans qui lui payeront pension, ne pourra s'approprier en entier le bénéfice de cette fondation, accordé à la famille conjointement avec elle, mais il sera partagé entr'elle et les orphelins, de manière qu'elle n'en aura qu'une part égale à celle que chacun des enfans en tirera.

§ 5.

S'il se trouve dans la famille privée de son chef, des enfans de deux lits, ceux du premier, au-dessous de vingt ans, profiteront du bénéfice également que ceux du second

lit ; au cas que les enfans du premier lit soient enfans d'un Ministre contribuant.

§ 6.

Une veuve qui n'aura point d'enfant procréé dans son propre corps, mais qui seconde mère des enfans d'un premier lit, jouira du bénéfice, conjointement avec eux, pendant qu'ils seront dans sa communion, mais s'ils sont hors de sa communion, elle n'en tirera qu'une portion égale à celle de chacun des enfans.

§ 7.

Au cas qu'une veuve de Ministre vienne à convoler en secondes noces, le bénéfice sera dévolu aux enfans, si elle en a du Ministre défunt, soit qu'ils restent dans sa communion, soit qu'ils en sortent. Que si elle n'en a pas, elle cesse de jouir du bénéfice dès le jour de ses secondes noces.

§ 8.

Que si un Ministre après avoir desservi une Église, ou une école du Pays et avoir fourni son contingent à cette caisse pendant quelques années, venoit à être par la permission de notre gracieux souverain, pourvu d'une autre cure, soit en Alsace, soit dans quelqu'autre pays que le nôtre ; Au cas que dans cet éloignement il continue de fournir son contingent annuel jusqu'à sa mort, sa veuve et ses enfans jouiront du dit bénéfice ; Mais s'il cesse après son départ de fournir sa cotte part à la caisse, sa veuve non plus que ses enfans, ne pourront réclamer que la somme qu'il aura livrée à cette caisse.

§ 9.

S'il survenoit des contestations au sujet de la répartition du bénéfice, entre une veuve et ses enfans, ou ceux de son mari défunt, ou s'il s'élevoit quelqu'autre difficulté, l'affaire sera remise, en première instance, à la décision du Sur-Intendant et des membres de la Conférence synodale, conformément aux pages 225 et 291, de l'Ordonnance Ecclésiastique; et si l'une ou l'autre des parties refusait d'y acquiescer, la décision en seroit remise au Noble Conseil de S. A. S.

§ 10.

Telle est la sincère intention et la résolution unanime de tous les Pasteurs et Ministres, tant de la ville, que des

villages du Pays, lesquels promettent ici religieusement d'exécuter et faire exécuter, autant qu'il sera en eux tous et un chacun des articles du présent rêglement : Auquel effet ils suplient humblement et instamment le Noble Conseil de Régence de S. A. S. d'y donner l'aprobation, sanction et validité requises, en vertu du pouvoir et de l'autorité qui lui ont été conférés par notre serenissime souverain. Suplient en même tems les dits Pasteurs et Ministres, que le petit bénéfice, destiné par la présente fondation au soulagement des veuves et orphelins, tant d'eux que de leurs successeurs, ne mette aucune borne ni restriction à la munificence avec laquelle, depuis les plus anciens tems, les serenissimes Ducs de Wurtemberg et Princes de Montbéliard ont gracieusement accordé aux veuves des Ministres un bichot de froment, à tirer annuellement de la Recette des Églises de ce Pays.

§ 11.

Au surplus les dits Pasteurs et Ministres déclarent ici sincèrement qu'un de leurs désirs les plus ardens est, que la présente fondation et conséquemment la perception, l'administration et la répartition des deniers qui doivent y entrer soit continuée et maintenue dès maintenant et à toujours de la manière indiquée dans le présent réglement ; A l'effet de quoi nous soussignés requerons, prions et conjurons par le nom de Dieu, et par les devoirs sacrés de la charité chrétienne, tous nos chers et bien aimés confrères, les Pasteurs et Ministres qui viendront à nous succéder dans le service des Églises et des écoles de ce Pays, qu'ils ayent à continuer, soutenir et maintenir religieusement et fidèlement la dite fondation et le règlement y appartenant, sans y faire n'y souffrir qu'on n'y fasse aucune diminution, mais plutôt s'emploïer et contribuer à ce que le fond de cet établissement soit augmenté, administré et distribué de manière à pouvoir en rendre un fidèle compte devant le Tribunal de Dieu, et devant les hommes auxquels il apartiendra d'en connoître et d'en juger. Ainsi résolu et arrêté unanimement en pleine Conférence Synodale ; En foi de quoi tous les Pasteurs et Ministres du Pays ont soussigné chacun de sa propre main.

A Montbéliard ce 28 juillet 1779.

Que l'Extrait ci-devant est conforme à l'original auquel il a été délivement (*sic*) collationné, c'est ce que certifie le notaire juré souscrit.
A Montbéliard le 23 juillet 1783.

SURLEAU, Not^re^.

Abjuration de Michel Martin, sieur de la Brande (1685) (1).

Le vingt et neufiesme jour du mois de septembre mille six cent quatre vingt cinq, Michel Martin, sieur de la Brande, paroisse de Poursac, s'est présenté devant Nous, curé de Coutures, lequel nous a dit et déclaré qu'il avait si devant vescu dans l'hérésie du luter-calvinisme (*sic*), mais qu'en ayant connu la fausseté il renonce présentement au susdites hérésies et proteste de se soumettre à l'avenir à la foy de la religion catholique apostolique et romane, dans laquelle il a promis de vouloir vivre et mourir, dont il nous a requis acte, ce que nous lui avons accordé et lui avons donné l'absolution de l'hérésie ; fait le jour et an que dessus en présence de Jean de la Veine, Maître chirurgien, et de Pierre Vidaud, sieur de Grandchamps, lesquels parties et tesmoins ont signé avec nous.

Dupuy, *curé de Coutures.*

Lettre de Marie Durand au Consistoire d'Amsterdam (1773) (2).

jay Receu Les deux Cens Livres que monsieur paul R.. p.. (3) De La ville de nimes ma Envoyé, provenant de genereux Et illustres messieurs du consistoire d'amsterdam, je suis pénétrée de La plus vive sensibilité de La bonté des uns et des autres. je Les suplies d'avoir celle de Recevoir mes tres humbles Et humillians Remerciemens Et mes vœux Les plus sinceres pour Leurs chere conservations Et heureuse prospérité, veuille Lauteur de tous Les biens faire Ruïsseller continuellement sur Leur personne Et sur Leur familles ses Graces Et ses plus Efficaces benedictions. Continué moi La grace de votre protection Et Le secour de vos prieres, j'en ay grand besoin, je Lespere de votre bonté de tous, jose vous asseurer avec sincerité Et verite que je ne vous oublie pas dans aucunne de miennes. Soyez En persuadés. Jay Lhonneur d'etre avec Les sentimens De la plus sincere

---

(1) Département de la Charente, canton de Ruffec, commune de Couture, Archives de l'état civil, 1685.

Communiqué par M. P. Tardat.

(2) Bibliothèque wallonne de Leyde. Nous devons la transcription et la communication de cette lettre inédite à la bienveillance de M. le pasteur Bresson, de Leyde. Voir ci-après : *A travers la presse*

(3) Rabaut, pasteur.

Reconnoissance Et de La veneration La plus Respectueuse.
Monsieur
Votre tres humble Et tres obéissante servante.
DURAND.

Au bouchet de pranles,
ce 25e juillet 1773.

Autographes.

La collection H. Fatio récemment vendue à Paris renfermait un album amicorum de P. Pacius, fils du philosophe Julius Pacius (1550-1635) avec autographes de *S. Goulard (sic) Bèze, Casaubon*, de professeurs à Montpellier, etc. ; une lettre de *Françoise de Bourbon* sur la mort de son mari le duc de Bouillon (1574); un reçu de Calvin (de 125 florins payés au nom du Conseil de Genève par le « thésaurier des ars », 22 déc. 1555); plusieurs lettres du voyageur *J. Chardin*, les unes de Paris (1681), les autres de Londres (1687, 1708); une lettre de Coligny à Charles IX, de Montréal le 16 mars 1570, protestant qu'il n'a pris les armes que pour ne pas blesser son honneur (Cf. Delaborde, *Ccligny*, III, p. 194); une lettre de la *princesse de Condé* qui est forcée, pour se procurer quelque argent, de vendre tout à vil prix (Paris, 10 septembre 1585); des consolations de Du Plessis-Mornay au duc de la Force, qui a perdu son fils (Saumur, 27 novembre 1605); des renseignements donnés par *Amos Barbot*, bailli d'Aunis, à M. de Villarnoul (La Rochelle, 18 janvier 1611, pièce de la collection Fillon) : le corps de ville de La Rochelle est dépositaire de l'original de l'édit de Nantes, qui a été tronqué par les vérifications ultérieures ; un reçu de *Gabrielle d'Estrées* (10 janvier 1598) pour mille écus soleil payés pour sa pension du mois d'août; trois lettres de François Ier à Charles-Quint (1526-1531); des instructions de *Henri IV* (Chantilly, 7 mars 1608) à M. de Villeroy, pour les funérailles de Henri de Bourbon : « M. de Fervaques se rendra demain à Paris et y fera ce que vous prescrirés »; des plaintes adressées par *Jeanne d'Albret* (1568) à Catherine de Médicis au sujet d'une lettre du roi à Monluc, « bien fort à la défaveur de mon fils »; une déclaration de *La Source* aux membres du Comité de Salut public (26 juin 1793) : il n'a pas quitté Paris, la Convention a le droit de le traduire devant un tribunal, non de le dépouiller de sa qualité de représentant du peuple ; une lettre écrite six jours après la Saint-Barthélemy par Michel de l'Hospital à sa fille (de Bel-Ebat, 10 août 1572). Il la prie d'assurer la

duchesse de Ferrare de la joie qu'il éprouve à aller vivre sous sa protection ; Il ne peut encore partir, sans l'autorisation royale; une lettre de l'astronome Guillaume de Nautonnier à Scaliger (de Paris, 15 mai 1604); une demande de *Catherine de Parthenay*, prisonnière à Niort (16 nov. 1628) à Bassompierre, pour qu'il lui prête un chariot de bagages ; des renseignements donnés par *Rabaut-Saint-Etienne* à Malesherbes (8 déc. 1788) sur l'opinion publique dans les Cévennes et le Vivarais ; une curieuse épître en latin et en grec de Rabelais, qui se dit *adolescens*, à Guillaume Budé, auquel il aurait écrit une première lettre restée sans réponse. (M. N. Charavay, dans son catalogue de la collection H. Fatio, suppose cette lettre écrite en 1522.)

On a vendu récemment deux pages écrites par *Benjamin Constant* le 15 juin 1820 :

Contrat préliminaire relatif à la fusion des journaux la *Renommée* et le *Courrier français*. (Pièce signée par *Keratry*, *Pagès*, etc.)

Après un an d'existence, la *Renommée* à la suite d'une suspension d'un mois, dont elle avait été frappée par une décision du Conseil de surveillance de la censure, se réunit au *Courrier français*.

Voici le facsimilé d'une autre lettre dont le cliché nous a été aimablement prêté par M. G. Andrieux. (Pages suivantes).

Enfin, on a vendu récemment des lettres autographes de *Fabre d'Olivet* au Dr Lortet, de Lyon, au sujet d'une brochure écrite en partie en arabe), Paris, 12 août 1819, et de son fils, au sujet de ses propres publications et de l'ouvrage de son père sur la *Langue hébraïque*, et un mandement de Charles IX à l'archevêque d'Embrun « pour la despense extraordinaire qu'il nous convient fère en ceste guerre pour empescher la continuation des desseings et entreprinses de ceulx de la Novelle Religion tant contre l'Église Catholique Romène de laquelle nous sommes protecteurs que pour le repos de notre estat et de nos bons et fidelles subjects ». Injonction à l'archevêque d'Embrun et à son clergé d'avoir à s'acquitter moitié sous quinzaine et « l'aultre moytié dans ung moys après ». Parchemin carré de 0 m,60 de côté, daté de Paris du 19 octobre 1568 et signé « Bruno ».

Constant

J'ai lu Monsieur avec l'empressement que m'inspire tou[t]
ce que vous écrivez le petit volume que vous avez bien v[oulu]
me remettre. j'y ai trouvé comme toujours des idées que je crois
justes & profondes, parce que je m'aperçois avec orgueil
qu'elles sont analogues à celles que m'avoit suggérées l'[...]
de la marche religieuse de l'esprit humain quand j'étais
assez heureux pour m'y livrer sans partage. le tourment d[u]
doute & le résultat de ce malaise de notre âme qui per[...]
saisir dans ses créations dont elle a besoin ~~[illegible]~~
~~Panthéisme~~ quelque chose de réel, & [illegible] dans
le Panthéisme est une pensée dont la vérité m'est démon[trée]
& par la marche des idées en Grèce, & par la philosop[hie]
d'Alexandrie & surtout par la philosophie Indienne q[ui]
est le terme des efforts de l'intelligence après avoir pa[...]
ou les époques mythologiques, morales, & sacerdotal[es]
Je ne sais si je pourrais de même adopter en tout vo[tre]
assertion que la lecture des livres saints de l'ancien
Testament est propre à conduire l'homme à un autre
résultat. J'ai bien lu & relu l'ancien testament, av[ec]
la volonté d'y trouver ce que vous me paraissez trouv[er]
qu'on y trouve: & je me rappelle que ce fut après avoir
été ramené à la religion par la suite des recherches
que j'avais commencées dans un esprit tout à fait En-
cyclopédique que j'ai lu les livres saints, en luttant co[ntre]
l'impression défavorable qu'ils produisaient sur mo[i]
j'étais tellement dégoûté des plaisanteries Voltairien[nes]
que tout mon désir étoit de trouver une explication au[...]

LETTRE DE BENJAMIN CONSTANT

ltés que les livres Juifs prescrivent. mais autant
a ceci une je me suis senti rebondissant comme
les qui a frappé un mur, & je n'ai prouvé deux
temps qu'une peuplade qui offre à la varieté une
ule unique le Théisme dans la barbarie, mais
aussi l'exemple du danger de ce Théisme quand il
ar ses amis, mais qu'il est en avant des
progrès de l'esprit humain
Je m'aperçois que je me laisse entrainer à une discussion
pas indiscrète. J'ai devant moi le Budget, la somme
ue est la somme religieuse des lecteurs, & je m'éloigne
eau des pensées vers lesquelles vous m'entrainiez
on quitte sa maitresse pour se remettre au
tier.

Agréez l'hommage de mon sincère attachement
a haute considération.

B. Constant

Paris dimanche 3 [illegible]

(CLICHÉ ANDRIEUX)

PROSÉLYTES ET RÉFUGIÉS A GENÈVE de 1718 à 1720 (1).

1718	24 déc.	Marguerite ACHARD, d'**Orange.**	*ADM.*
1720	22 févr.	Philippe ACHARD, de **Dié.**	*ADM.*
1718	22 sept.	Guillaume AILLER, de **Vauvert,** en Languedoc.	*ADM.*
1718	24 déc.	Louis ALBERT, de **Chaulanghe,** en Dauphiné.	*ADM.*
1720	8 mai.	Jacob ALIBERT, d'**Albi.**	*ADM.*
1719	17 août.	Stephano AMABI, de **Pologia-Mirthéta,** pr. Rome, prêtre de l'ordre de Saint-François, cordelier à la grande manche.	*ABJ.*
1719	18 mai.	Antoine ANTOIR, de la **Croix-Haute,** en Dauphiné (2).	*ADM.*
1719	18 mai.	Marguerite ARABIN, de **Rouve-de-Cor,** en Dauphiné (3).	*ADM.*
1719	24 août.	Joseph ARBAN, de **Manosque.**	*ADM.*
1720	9 mai.	Magdelaine ARMAN, de **Die.**	*ADM.*
1719	20 juill.	Pierre ARNAUD, du **Puy,** en Dauphiné.	*ADM.*
1718	27 oct.	George-François ASSIOTI, noble vénitien cy-dev. prêtre cordelier à la grande manche.	*ABJ.*
1719	23 mars.	Jeanne ASTIER, de **Charmes,** en Vivarais.	*ADM.*
1719	24 août.	Jean ASTRUC, de **Gange.**	*ADM.*
1721	28 août.	Étienne AUBENA, de **Die.**	*ADM.*
1719	21 déc.	Simon AUBERT, de **Montpellier.**	*ADM.*
1718	18 août.	Pierre AUBERT, fils de par. pap.	*ABJ.*
1718	1er sept.	Catherine AUDIBERT, de **Gane,** en Provence.	*ADM.*
1720	23 mai.	Jean AUDMAR, de **Saint-Hypolite.**	*ADM.*
1720	14 mars.	François AUDOULAC, de **Mens,** en Dauphiné.	*ADM,*
1719	14 déc.	Marguerite AURILLON, de **Pargoire,** en Languedoc.	*ADM.*

(1) 6e série des noms relevés par M. Francis Reverdin sur les registres du Consistoire ; voir *Bull. h. pr.*, 1914, p. 148, etc. ; 1915, p. 538 ; 1916, p. 149, etc. ; 1927, p. 51, etc. ; 1930, p. 291, etc.
(2) Commune de Lus (Drôme).
(3) Rive-de-Gier (Loire).

1719	14 déc.	Suzanne AURILLON, de **Pargoire**, en Languedoc (1).	*ADM.*
1719	23 mars.	Magdelaine AUTRAN, de **Pontès**, en Dauphiné.	*ADM.*
1720	22 août.	Dimanche AUVERGNE, de **Cornillon**, en Dauphiné.	*ADM.*
1718	7 avril.	Marguerite AUVERGNE, de **Nîmes**, fem. de J. Boulet.	*ADM.*
1720	17 oct.	Jaques AYER, de **Vauvrais**, dioc. de Montpellier (2).	*ADM.*
1718	12 mai.	Magdeleine BAJOU, de **Bauford.**	*ADM.*
1719	6 avril.	Magdelaine BAR, de **Saint-Bancas**, en Dauphiné.	*ADM.*
1718	17 mars.	Louis BARBOU, de **Saint-Vincent**, en Poitou.	*ADM.*
1719	28 sept.	Antoine BARDAU, de **Castre.**	*ADM.*
1719	18 mai.	Isaac BARIE, de **Livos**, en Gascogne.	*ADM.*
1719	11 mai.	Jean BARRIER, de **Saint-Jean-de Gardoningue.**	*ADM.*
1721	21 août.	Jeanne BARTET, de **Fernex**, au pays de Gex.	*ABJ.*
1718	7 avril.	Charle BASCOU, de **Montpellier.**	*ADM.*
1719	7 déc.	Jacques BATHIEU, de **Trième**, en Dauphiné.	*ADM.*
1718	12 mai.	Antoine BATISTE, d'**Uzès.**	*ADM.*
1719	6 avril.	Marie BAUCHAR, de **Saint-Char**, en Languedoc.	*ADM.*
1719	24 août.	Claudine BAUCHAT, de **Privas**, en Vivarais.	*ADM.*
1718	12 mai.	François BAUDIN, de **Fernesi**, près de Partenay, ci-dev. capucin en Poitou.	*ABJ.*
1721	9 oct.	Claude BAUFORT, de **Dijon.**	*ABJ.*
1720	11 avril.	David BAUMEL, de **Nîmes.**	*ADM.*
1719	21 déc.	Jean BECHARD, d'**Anduze.**	*ADM.*
1719	17 août.	Joseph BECHOBET, de la **Fita** (3), pr. de Clérac, en Agenois.	*ADM.*
1721	2 oct.	Pierre BEDOU, d'**Uzès.**	*ADM.*
1720	5 déc.	Étienne BEDUIS, de **Sancerre.**	*ADM.*

(1) Saint-Pargoire (Hérault).
(2) Vauvert (Gard).
(3) Lafitte (Tarn-et-Garonne).

1719	17 août.	Nicolas Belduolo, de **Troye** dans le roy. de Naples, prêtre de l'ordre de Saint-François, cordelier à la grande manche.	*ABJ.*
1719	17 août.	Jaques Benoit, de **Privas**, en Vivarais.	*ADM.*
1719	30 mars.	Léonard Benoit, d'**Alès.**	*ADM.*
1720	22 févr.	Étienne Ber, de **Nîmes.**	*ADM.*
1720	19 déc.	Jean-Pierre Berger, de la **Mure**, en Dauphiné.	*ADM.*
1719	23 mars.	Marie Berger, de **Valence**, en Dauphiné.	*ADM.*
1720	1er août.	Charles Bernard, de **Privas**, en Vivarais.	*ADM.*
1718	7 avril.	Jean Bernard, de **Didier**, en Vivarais.	*ADM.* *Rép.*
1718	15 déc.	Magdeleine Bernard, de **Saint-Maurice**, en Dauphiné.	*ADM.*
1719	20 juill.	Marie Bernard, de **Vernon**, en Vivarais.	*ADM.*
1719	4 avril.	Pernette Bernein, de **Chalex**, au Pays de Gex.	*ADM.*
1718	10 déc.	Jean-Bartholone Berrone, de **Volpiano**, en Piémont.	*ABJ.*
1718	26 mai.	Pierre Bertrand, de **Cret.**	*ADM.*
1720	30 mai.	Rémond Bertrand, de **Ruon**, en Vivarais.	*ABJ.*
1721	27 mars.	Pierre Bigau, du **Mans.**	*ABJ.*
1721	30 janv.	Jean Billon, d'**Oyona** (1), en Bugès.	*ABJ.*
1719	26 janv.	Gabriel Billot, de **Fontagny**, en Bourgogne.	*ABJ.*
1718	31 mars.	Magdeleine Bious, de **Flavies**, en Vivarais.	*ADM.*
1719	23 mars.	François Blai, de **Gigor**, en Dauphiné.	*ADM.*
1719	23 mars.	Marie-Anne Blai, de **Gigor**, en Dauphiné.	*ADM.*
1720	25 avril.	Barthélemy Blanc, d'**Anduze.**	*ADM.*
1720	22 août.	Élizabeth Blanc, de **Bourdeau**, en Dauphiné.	*ADM.*

(1) Oyonnax (Ain).

1718	15 déc.	Jean BLANC, de **Châtillon**, en Dauphiné.	*ADM.*
1719	7 déc.	Médar BLANC, de **Saint-Oyen**, cy-dev. prêtre de l'ordre des capucins, prof. en théologie et philosophie (très instruit).	*ABJ.*
1721	21 août.	Pierre BLANCAS, de **Castelmoro**, en Agenois.	*ADM.*
1719	11 mai.	Marie BLON, du **Lusseran** (1), en Dauphiné.	*ADM.*
1718	12 mai.	Louis BOISSET, de **Nyons**, en Dauphiné.	*ADM.*
1719	2 mars.	Antoine BOISSIER, de **Ponmauvais**, en Gévodan.	*ADM.*
1721	15 mai.	Étienne BOISSIER, de **Privas**, en Vivarais.	*ADM.*
1721	11 déc.	Pierre BOISSIER, de **Lauriol**, en Dauphiné.	*ADM.*
1718	10 déc.	François BOISSIÈRE, d'**Aumessaz**, pr. du Vigan.	*ABJ.*
1719	7 déc.	Claude BONNARD, de **Châtillon**, en Dauphiné.	*ADM.*
1719	11 mai.	Barthélemy BONVAN, de **Saint-Julien**, pr. Die.	*ADM.*
1719	18 mai.	Nicolas BOQUET, de **Bourg d'Auvergny**, pr. Vervain.	*ABJ.*
1718	11 août.	Louise BOSSON, de **Nîmes.**	*ADM.*
1719	23 mars.	Pernette BOSSON, d'**Arare**,	*ABJ.*
1719	20 juill.	Jean BOUDON, d'**Aimargue**, en Languedoc.	*ADM.*
1719	20 juill.	Catherine BOUGNA, de **Mens**, en Dauphiné.	*ADM.*
1718	7 avril.	Jaques BOULET, de **Sommières.**	*ADM. Rép.*
1720	21 nov.	Louis BOURCIER, de **Beau-en-Vigan.**	*ADM.*
1718	10 mars.	Dlle Magdeleine BOUREL, de **Deulfon**, en Languedoc.	*ADM.*
1721	3 avril.	Marguerite BOURGEOIS, de **Mastrec.**	*ADM.*

(A suivre)

(1) Luzerand (Drôme).

VARIÉTÉS

La Rochelle et les Gueux de la mer
(1569-1572).

Les Gueux trouvèrent toujours un cordial accueil auprès de leurs coreligionnaires rochelais. Les navires construits à l'étranger étaient de préférence amenés à Chef-de-Baie pour y être vendus. Le seigneur de Dolhain, premier amiral de la flotte des Gueux, possédait un pied-à-terre à La Rochelle. Il avait même formé le projet, en septembre 1569, d'y amener pour ses navires 600 Wallons recrutés en Angleterre.

Le comte Louis de Nassau avait également envoyé à La Rochelle de Lumbres, gentilhomme du Hainaut. Lumbres se rendit plusieurs fois en Angleterre en 1570, soit afin d'y porter des ordres, soit pour travailler à sa propre élévation. Le 10 août 1570, de Lumbres fut promu amiral, pendant qu'il habitait La Rochelle, et il partit pour l'Angleterre afin de rejoindre sa flotte.

Avant cette époque, les Gueux équipaient de temps en temps un navire, mais lentement, même avec la collaboration de Louis de Nassau. On connut cependant en Espagne et en Angleterre, vers octobre 1570, la présence de plusieurs de leurs navires à La Rochelle; aussi les Espagnols estimèrent-ils cette situation dangereuse. On conseilla donc à Philippe II d'envoyer quelques bons espions dans cette ville de corsaires, où se forgeaient toutes les entreprises contre son autorité aux Pays-Bas.

Enfin, en décembre 1570, tout étant prêt, Louis de Nassau envoya en Angleterre l'ordre d'opérer un débarque ment.

Cependant, à La Rochelle, il était fort occupé par l'activité des Gueux de la Mer et leurs désordres. Il fallait surveiller sans cesse la vente de leur butin, afin que le prince d'Orange reçût son tiers. Il fallut, en février ou mars 1571, faire restituer des navires français et alliés. Il fit même escorter, pour les défendre, des navires français.

C'est au début de mars 1571 que la flotte des Gueux, réunie à La Rochelle, se trouve prête à rejoindre celle d'Angleterre. On prétend qu'elle se composait des trente navires. Des matelots avaient été enrôlés à Brouage et à La Rochelle, mais leurs capitaines n'étaient pas d'accord. Les uns vou-

laient prendre Dunkerque et d'autres attendre la flotte de Philippe II, qui revenait des Indes chargée de trésors.

Nouveaux retards. C'est alors que Louis de Nassau envoya Jérôme T'Seraerts presser le départ, et le 6 avril l'amiral Lumbres quitta Plymouth avec cinq navires et 60.000 ducats d'or, plus de fortes sommes d'argent. Les navires en retard devaient rejoindre au plus vite, sauf deux destinés à observer la Manche. Louis de Nassau se rendait souvent à Blois et Paris pour se tenir au courant des intrigues espagnoles, l'ambassadeur de Philippe II redoublant d'efforts inutiles. pendant qu'en mai les capitaines hollandais, tout en se déclarant prêts, ne pouvaient prendre la mer.

La mer était démontée. Elle le fut pendant six semaines. Lumbres vint établir son quartier général à La Rochelle, et ne parut plus sur sa flotte. Les vents chassaient vers l'Angleterre.

Enfin, le 19 juillet 1571, un pasteur arriva, portant le dernier ordre d'appareiller coûte que coûte pour La Rochelle, sous peine de mort. De faux bruits sur le but de cette concentration étaient habilement répandus. Louis de Nassau fit sortir la flotte, mais elle rentra après deux jours de croisière, et se trouva toute réunie le 25. Un navire marchand avait été capturé. Son capitaine, Martin Jansen, s'était défendu et était mort pendant le combat. Ce navire était de Dantzig.

Louis de Nassau, profondément déçu, attendait à La Rochelle. Deux ans de travail semblaient perdus. Pendant ce temps, l'Espagne se plaignait ouvertement à Charles IX, et le 6 août se fâchait contre la France qui tolérait dans un de ses ports la présence de corsaires. Coligny semble avoir traité à Blois une entente secrète avec les Gueux de la Mer. Charles IX déclara à l'ambassadeur espagnol que les pirates n'entreprenant rien contre des navires français, il ne pouvait les chasser de France.

C'est seulement vers la fin de l'année que la flotte des libérateurs quitta La Rochelle, mais plusieurs navires y revinrent plus tard pour hiverner et y équiper de nouvelles unités.

Au début de 1572, le duc d'Albe craignait encore que la flotte espagnole, partie de Zélande en décembre 1571, ne fût attaquée en route. Il avait raison, car depuis son grand désastre l'Espagne n'avait plus de flotte sérieuse, et au début de 1572 on signale encore la présence à La Rochelle de Focko Abels, Dirk Duyvel, Jan Syvertsz, Roobol, de Ryck, Nicolas

Ruychaver, Egbert et Jurien Wybratnsz, Spiegel, Philippe Van Tongerloo, et d'autres.

En résumé, Louis de Nassau fut toujours aidé par Coligny, et par Jérôme de T' Seraerts comme officier de recrutement. C'est lui, T'Seraerts qui, en avril 1572, secourut les Gueux à Flessingue en Zélande (1).

Frédéric VOGELS.

La Croix Huguenote (2).

La « croix huguenote », appelée aussi « croix cévenole », est un bijou qui a fait son apparition, à une époque indéterminée, dans les provinces ecclésiastiques que les protestants du XVII[e] siècle nommaient le Bas-Languedoc et les Cévennes. Son pays d'origine est la région bornée au sud par la Méditerranée, à l'est par le Rhône, au nord par le cours inférieur de l'Ardèche ou de la Cèze, au sud-ouest par l'Orb, au nord-ouest par les plateaux du Rouergue, les Causses et le Mont Lozère; c'est la région particulièrement illustrée par les prédicants du Désert. De là, la « croix huguenote » a gagné plus ou moins les contrées environnantes; c'est là que, jusqu'à nos jours, elle a été l'insigne distinctif des fidèles de la religion réformée.

A la fin du XIX[e] siècle, par suite des déplacements de la population, cet insigne, transporté dans toutes les régions, est devenu très populaire dans les communautés protestantes de toute la France.

Quelle a été l'origine de ce bijou? On est à peu près d'accord pour penser qu'il dérive de la croix de Malte, ou croix des

---

(1) A consulter : *Les Huguenots et les gueux de la mer*, Bruxelles, 1883-1886, 6 vol. in-8°, par KERVYN de LETTENHOVE. — Du même auteur, dans les Chroniques belges : *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*. Bruxelles, 1882-92, in-4°, 11 vol. publiés. — Renon de FRANCE, *Hist. des troubles des Pays-Bas* (éd. par Piot) : Bruxelles, 1889, 3 vol. in-4°. — JURIEN de la GRAVIÈRE : *Les gueux de la mer* (*Rev. des Deux-Mondes*, 1891 et 1892).

On trouvera les portraits des principaux gueux dans METEREN, *Hist. des Pays-Bas*, La Haye, 1618, in-fol. Cf. *Grande Encyclopédie*, article *Gueux* par H. HAUSER : « Les gueux de la mer ont été l'origine de la puissance maritime de la Hollande. »

(2) On nous demande si fréquemment quelles sont l'origine et l'histoire de la croix huguenote qu'il a paru utile de reproduire ici un récent article du doyen de la Faculté de théologie de Paris, membre de notre comité, publié dans les *Nouvelles de « La Cause »* (11 mars 1932). Cf. *Bull. h. pr.*, 1910, p. 569-574, article du D[r] Malzac.

Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En effet, dans toute la région où il semble avoir pris son essor, ont existé des couvents, des prieurés, issus du grand prieuré de Saint-Gilles, fondé vers 1100 et qui fut, en France, le premier établissement des Hospitaliers.

Les « croix huguenotes » ont pour pendentif tantôt une larme, tantôt une colombe. On a raconté que la larme avait remplacé la colombe après la révocation de l'édit de Nantes, et que cette substitution avait symbolisé la douleur de l'oppression. C'est une légende qui, pour touchente qu'elle soit, ne s'appuie sur rien.

Les choses semblent s'être passées autrement. Ce qu'on appelle une « larme » est un pendentif qui se retrouve dans une foule de bijoux sans aucune signification mélancolique ni tragique; et il est bien probable que c'est là l'ornement qui, primitivement, s'est ajouté à la croix de Malte.

C'est bien plus tard que la colombe a remplacé la larme, et il n'est peut-être point malaisé de conjecturer dans quelles circonstances le fait s'est produit : les dragonnades sévissaient et les « inspirés » des Cévennes cherchaient à fortifier dans la foi les victimes de l'intolérance; on eut alors l'idée de remplacer le pendentif ancien, appelé *trissou*, par une colombe, symbole de l'Esprit-Saint qui inspirait les illuminés. L'abbé Valette, prieur de Bernis, dans son *Histoire des Troubles des Cévennes*, encore inédite et dont le manuscrit est à la Bibliothèque de la Ville des Nîmes (N° 13848), précise que c'est vers 1688 que ce nouveau bijou fit son apparition :

L'orfèvre *Maistre*, de Nîmes, l'imagina. L'ancienne horreur que l'on avait dans sa religion pour la croix, et le nouveau goût que l'on s'y était fait pour les « saint-esprit » donnèrent à son invention une si grande vogue que les profits qu'il y fit le mirent bientôt en état de faire acquisition de cette maison que ses deux fils aînés possèdent et habitent aujourd'hui dans la rue du Marché. Quoique les prophètes des Cévennes soient tombés, la mode à laquelle ils donnèrent lieu se soutint encore si bien parmi le peuple que les protestantes de ce rang se distinguent toutes par cette parure, à moins que, une grande aisance les engageant à donner dans les pierreries, elles n'aient recours aux croix qui en sont enrichies et aux papillons que l'on vient d'inventer.

Ce que l'on nomme « papillon », dans les mêmes régions, c'est un bijou qui, vu de face, tient un peu de la colombe et qui est orné de brillants; retourné, vu du côté qui ne porte pas les pierreries, il offre sans conteste, l'aspect de la « croix huguenote ».

Le « papillon », qui a toujours été un bijou cher, n'a guère été porté que dans la plaine où les populations étaient plus

riches. Le « saint-esprit », tout seul, sans ornement, l'a été surtout dans la montagne. On comprend très bien qu'à un certain moment, une combinaison se soit faite de la « croix huguenote » et du « saint esprit ». Alors la colombe a remplacé la « larme »; et de là vient que quelquefois, mais improprement, la « croix huguenote » est dénommée « saint-esprit ».

Un bijou, dont certains exemplaires ont un caractère extrêmement archaïque et qui, dans le menu détail, est identique à la « croix huguenote », existe dans les vallées des Hautes-Alpes habitées par les descendants des anciens Vaudois. Il n'existe pas du tout dans la région intermédiaire. De plus, tous ces exemplaires de caractère archaïque ont pour pendentif la « larme ».

Raoul ALLIER.

La famille Osmont, de Caen.

A la séance de rentrée de la Cour de Cassation, le 15 octobre 1930, le procureur général Paul Matter, de l'Institut, membre de notre Comité, a prononcé l'éloge du conseiller *Osmont de Courtisigny*, décédé en 1930, procureur de la République à Reims pendant la guerre : sa conduite fut alors admirable.

Le parquet s'était replié sur Épernay, puis, lorsque cette ville fut à son tour et constamment bombardée, s'était réfugié à Sézanne; mais, sans cesse, M. Osmont de Courtisigny se rendait dans la cité en ruine, sous les avalanches d'obus, pour y exercer son ministère, pour y rechercher les archives du greffe dans ce qui restait du palais de justice, pour enlever et sauver dans les coffres-forts des banques des titres et valeurs représentant des millions, surtout pour apporter à tous le réconfort de son calme courage. Et, lorsqu'en juillet 1918, à la demande du procureur général de Paris qui est devenu le premier président de votre cour, lui fut décernée la croix de la Légion d'honneur, la citation qui précédait le décret proclamait qu'en remplissant « sous le feu de l'ennemi ses devoirs professionnels, il avait donné à tous l'exemple du courage civique le plus élevé ».

Quand il fut appelé à la Cour de cassation, M. Osmont de Courtisigny siégea à la Chambre des requêtes.

Là, il était bien à sa place, car il avait une connaissance approfondie des problèmes juridiques et il les résolvait dans des rapports qui étaient des modèles de méthode consciencieuse, de science éclairée, et de lumineuse discussion; en la Chambre du Conseil il les soutenait dans une forme discrète, courtoise, mais avec la force d'un juriste qui veut dire le droit.

Il appartenait à une vieille famille protestante de Normandie.

Jacob Osmont, écuyer, de la paroisse de Boulon, dans l'élection de Caen, figurait en 1666 sur une liste dressée par l'intendant Chamillart, parmi les nobles qui ont prouvé leurs quatre degrés sans anoblissement connu (1). Sur cette liste figure aussi la famille Daumesnil, dont descendit l'illustre général de ce nom, et dont un membre épousa *Marie Osmont* (2).

En 1678, *Jacques Osmont*, écuyer (est-ce le même personnage?) donne au Consistoire une rente de cinquante livres. Après la Révocation, *Michel Osmont* est un des notables convoqués à l'hôtel de ville pour leur annoncer la prochaine arrivée des dragons et les sommer d'abjurer; Osmont demande et obtient le renvoi de cette assemblée au lendemain 6 novembre 1685. En 1688, une demoiselle *Osmont de Courtisigny* est enfermée aux Nouvelles Catholiques de Caen (3). Quarante-six ans plus tard, en 1734, on retrouve dans la même maison une autre demoiselle Osmont. Son père obtient sa libération, mais elle est de nouveau enlevée et enfermée, cette fois dans le couvent des Bénédictines de Bayeux jusqu'en 1743. En 1730, des difficultés s'étaient élevées à propos de la succession d'*Esther Osmont*, arrière-petite-fille de *Pierre Osmont de Courtisigny* (4). Une troisième demoiselle *Osmont*, de Caen, *Marie*, était dès 1710 réfugiée à Harlem (5).

Après 1780, c'est chez M. *Osmont* que se réunissaient les fidèles. *Antoine Osmont* fut membre du Consistoire élu en l'an XII (6).

A l'époque où fut fondée notre Société, M. C. Osmont de Courtisigny, avocat à la cour de Caen, et membre de la Société des Antiquaires de Normandie, s'intéressait aux recherches historiques. En 1859, il étudiait *la véritable origine et la signification du mot* Parpaillot (7); dans notre *Bulletin*, il publia en 1862 (p. 239), des renseignements sur la famille du poète

---

(1) *Bull. h. pr.*, 1860, p. 209.

(2) *Bull. h. pr.*, 1888, p. 542. Il y avait à Rouen en 1617 un libraire Osmont, mais ce devait être un catholique, car il publiait un ouvrage d'un jésuite confesseur du roi (*Bull. h. pr.*, 1867, p. 143).

(3) *Bull.*, 1877, p. 239.

(4) *Bull. h. pr.*, 1858, p. 421.

(5) Elle était fille de *Martin Osmont*, fils de *Pierre* (marié en 1557), lui-même fils d'un autre *Pierre*.

(6) *Bull.*, 1878, p. 562.

(7) S. Beaujour, *Histoire de l'Église réf. de Caen*, 1877, pp. 327, 361, 424, 483, 505.

Malherbe, tirés des registres de l'Église de Caen; en 1866 (p. 542), la description d'une médaille de la Ligue; en 1877, (p. 145), la destinée des huguenots en 1572 à Lisieux : M. Osmont de Courtisigny était alors juge au tribunal de cette ville; en 1888 (p. 537), à propos de la noblesse protestante de la généralité de Caen, il examinait la difficile question du nombre des réformés vers 1685. M. C. Osmont de Courtisigny était alors conseiller à la cour d'appel de Caen. Il mourut en 1696, et son fils, comme l'a si bien montré le procureur général Matter, suivit ces traditions de science et de conscience huguenote.

Un pasteur fugitif, pendu et dépendu (Jean Barbin de Telliers).

Jeanne Derval, née à Paris, fille de *Jérémie Derval* et de dame *Elisabeth Brunier*, épousa *Jean Barbin de Telliers* en septembre 1673 à Paris. En 1685, ils se réfugièrent en Hollande. Pendant ce périlleux voyage, surpris par les dragons du roi, vers la frontière des Flandres, Barbin put pris et pendu à un arbre. Sa femme, cachée non loin de là, profita du départ des soldats pour couper la corde et elle fut ramener son mari à la vie. Ils gagnèrent alors Haarlem le 6 février 1686, en mendiant leur pain.

Leur arrière-petite-fille se maria à *Van der Horst*; elle fut la mère de Wolferdina Van der Horst qui épousa à Genève *Thomas Rocagel* et donna le jour à Rose Rocagel, qui se maria avec *Abeille Hugues*, pasteur, président du Consistoire de Bergerac, mort en 1868 (1).

Jean Barbin de Telliers (ou d'*Estelliers*) naquit en 1642. Il fut pasteur à Marchenoir près de Blois (6 mai 1668 au 8 juin 1683). Chassé par les persécutions, après avoir vu démolir le temple de Marchenoir, il se réfugia en Hollande avec a femme et un fils. Il trouva un bienveillant accueil auprès des magistrats d'Haarlem et des membres de son Consistoire. On lui donna des moyens d'existence. Il fut le 6 février 1686 établi pasteur extraordinaire avec six de ses collègues réfugiés. Il publia un ouvrage : *Les devoirs des fidèles réfugiés*, imprimé à Amsterdam en 1688. Il alla ensuite à Leyde

---

(1) *Bull.* 1900, p. 608.

(août 1699), où il remplaça le vieux pasteur *Antoine Guérin*, qui mourut en 1700. Il fut élu pasteur de Leyde le 2 septembre 1701 et exerça son ministère jusqu'en 1718. A cette date, ayant soixante-seize ans, après un ministère actif de cinquante années, il obtint une retraite de mille florins qu'il reçut jusqu'à sa mort (11 novembre 1727) (1).

Sa veuve lui survécut quatorze ans et mourut en 1741.

G. SERR (2).

Un monument à Genève en l'honneur de Calvin (1835).

Dès 1825, les *Archives du Christianisme* (p. 557), émettaient le vœu qu'un monument fût élevé à Genève, à la mémoire de Calvin. Ce vœu fut exécuté dix ans plus tard, mais dans une propriété particulière, par une centaine de souscripteurs.

En effet, dans la propriété de Mmes de Loriol et de Mandrot, à Genève, contre le mur d'une terrasse, on voit un monument élevé par les soins du comte de Sellon, leur grand-père et arrière-grand-père (3), et une centaine de protestants de ce temps. C'est une plaque en marbre gris de $1^{m}20$ de largeur à la base et de $2^{m}10$ de hauteur, surmontant une plaque rectangulaire de $1^{m}32$ de largeur sur 50 centimètres de hauteur. Un médaillon central, en marbre ovale, de 37 centimètres de hauteur, représente Calvin de profil à gauche. C'est l'œuvre du sculpteur Louis Dorcière (élève de Jean Jaquet) (4).

---

(1) *Bull.* 1858, p. 429 ; 1863, p. 43.

(2) Avec ces lignes extraites de ses archives de famille M. le docteur G. Serr, professeur à la Faculté de médecine, a bien voulu nous adresser une photographie d'un portrait qu'il possède, représentant Mme Barbin de Telliers très âgée. Ce tableau provient de M. Hugues, grand-père maternel du Dr Serr. Un portrait à peu près semblable se trouve à Rotterdam chez Mme Van Rossem Huet, autre descendante de la famille Van der Horst. Le Dr Serr possède deux documents hollandais relatifs à Mme Barbin.

(3) *Bull. h. pr.*, 1931, p. 100.

(4) Nous devons cette indication aux bienveillantes recherches de M. Fernand Aubert, de la Bibliothèque de Genève.

Voici les inscriptions de ce monument :

1° Sur la partie supérieure :

ÉLEVÉ
AU
JUBILÉ
DE
1835



A
CALVIN
RÉFORMATEUR DE LA RELIGION
ET
FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE
NÉ LE 10 JUILLET 1509
MORT LE 27 MAI 1564
HOMMAGE
RENDU PAR
J.-J. COMTE DE SELLON
FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DE LA PAIX DE GENÈVE
P.-E. MAURICE
MEMBRE DU CONSEIL REPRÉSENTATIF DE GENÈVE
ET OFFICIER FÉDÉRAL
F. DELOR
MEMBRE DU CONSEIL REPRÉSENTAT DEIF GENÈVE ET JUGE
COUGNARD
MEMBRE DU CONSEIL REPRÉSENTATIF DE GENÈVE
ET LIEUTENANT COLONEL DE LA MILICE

2° Sur le socle, les treize lignes ci-après :

Le marquis F. Lullin de Châteauvieux, plusieurs membres de la famille de Budé, le comte Pictet de Pugny, le lieutenant-colonel Charles Saladin,

Les conseillers d'État Künkler et Barde, Micheli Ducrest, J. Cazenove, Bertrand, Mmes Trembley, Beaumont, Droz, A. Sarrasin,

Ed. Vernes, Bouchet, archiviste, le pasteur Miroglio, les professeurs Maunoir, J. Picot, le juge Faesch, le capitaine Gay, Veillard, graveur,

Le descendant d'un réfugié français, Coutau, le professeur R. Dufournet, de Lausanne, le conseiller Correvon d'Yverdun, Boret et Dizerens,

Fr. Milliquet de Vevey, Béat de Lerber de Berne, les pasteurs Gardes de Nîmes et Witz de Colmar, le Consistoire de Marseille, le lord Henley d'Angleterre,

M. de Silbermann de Strasbourg, le chevalier Suringar, Hollandais, J. Bastian, les pasteurs Chenevière et Bourrit, plusieurs anonymes,

Mirabeau de Sécheron, Cordès Hentsch, Aubanel, directeur de la Maison pénitentiaire, Farnet, Chappuis, J.-L. Machard, Borgeaud, J. Jouard,

Valentino, Hiertzler, A. Maré, J. Sterky, Lombard Le Vieux de Morillon, L. Borel, Mlle Esu, Bastard, H. Hay, Monnerat, Hook, Bonnet,

Fatton, Paschoud, D. Caille, Muller de Payerne, Turettini Necker, Huber Strutt et ses domestiques, Mlle Butini Delarive, Wessel,

Le past. Graff pour le Consistoire de Mulhouse, Mme la Comtesse Amélie de Budé, Mme Blanche Naville, Mlles Amélie Hortense et Valentine de Sellon.

Mlle A. Seguin, le colonel Pictet-Micheli, la comtesse Pictet-Mennet, Mallet-d'Hauteville, Odier-Baulacre, Déonna, Brollmann,

Rolland, la C. N. du Consistoire de Nîmes, Mme Adèle Maurice de Sellon, Sigismond, Ch. Claparède, le ministre Dumont, D. Blondel.

Beausire, Mme Fels, les pasteurs et les professeurs de Strasbourg, F. de Turckheim.

Maisons natales d'hommes célèbres. Rabelais, Farel

L'État vient d'acquérir la maison de paysan où naquit Rabelais, vers 1495, à la Devinière, commune de Seuilly (Indre-et-Loire). Là habitait Antoine Rabelais, avocat au siège de Chinon, au milieu des vignes. C'est à l'étage supérieur, protégé par une avancée du toit, que naquit François Rabelais. Le député de Loir-et-Cher, qui avait déjà fait classer comme monument historique cette maison, déclare qu' « en entrant dans le trésor national, elle deviendra un des plus

grands centres de pèlerinages spirituels de la France » (1).

A plus forte raison y aurait-il lieu d'espérer que la maison natale de Calvin, rebâtie à Noyon et convertie en Musée, attirera toujours davantage — comme elle le fait déjà — les visiteurs venus de France et de l'étranger. Si la Société des études rabelaisiennes se prépare en 1932 à commémorer le quatrième centenaire de *Pantagruel*, la Société de l'histoire du protestantisme français et la Société calviniste de France (celle-ci par une nouvelle édition du premier texte français) se préparent à commémorer en 1935 à Paris et à Noyon le quatrième centenaire de l'*Institutiton chrétienne*, comme le feront en 1936 à Genève le Musée de la Réformation et la Faculté de Théologie.



MAISON NATALE DE FAREL, AUX FAREAUX, PRÈS GAP.
(Dessin de M. César Pascal)

Notre Musée a reçu récemment de Mme Samuel Lacheret, née Pascal, le don d'un intéressant dessin fait par son père, (M.C. Pascal, mort en 1913), représentant la maison natale de Farel.

---

(1) *L'Illustration*, 19 mars 1932, avec portrait de Rabelais en 1532, dessin de la Devinière en 1699, photographie en 1932.

Artistes protestants.

Deux protestants strasbourgeois originaires de Schaffouse, *Isaac Hubrecht* et son frère *Josias*, exécutèrent la deuxième horloge de la cathédrale de Strasbourg. Cette horloge, achevée en 1574, rendit Isaac Hubrecht célèbre : en 1580 il exécute celle de l'hôtel de ville de Heilbronn (Würtemberg), en 1581 celle de l'hôtel de ville d'Ulm.

Un autre protestant, *Tobie Stimmer*, a peint plusieurs des panneaux dont l'horloge de Strasbourg est ornée. Sur le soubassement : la Création du Monde, la Résurrection des morts, le Christ jugeant le monde, le Jugement dernier, le péché et le vice, l'innocence; autour du cadran des astres : l'Assyrie, la Perse, la Grèce, Rome; autour du cadran des heures : le Printemps, l'Été, l'Automne, l'Hiver (1).

Un ménage pastoral sous la Restauration : Jean-Frédéric Née et sa femme (Scipion-Virginie Hébert) (2).

M. Née était pasteur de Marsauceux. C'est à Marsauceux qu'habita le jeune ménage, après un court séjour à Mézières.

Mme Née, pendant deux ou trois ans, exerça le métier de marchande de bonneterie. Elle « faisait » les marchés de Dreux, Nogent, Houday, peut-être d'autres. La vraie raison de ce commerce semble avoir été de permettre aux protestants timides d'entrer en relation avec le pasteur. A cette époque (1815-18), les protestants dispersés craignaient encore des persécutions ou des brimades.

Mme Née et son mari assistaient à toutes les noces protestantes de leur paroisse : excellentes occasions de faire connaissance avec de nombreux paroissiens très dispersés. M. et Mme Née « levaient le branle », ouvraient le bal, le pasteur avec la mariée, Madame avec le marié. Mme Née (Hébert) a laissé le souvenir d'une femme aimable, bonne et dévouée : « une grande belle blonde, qui dansait très bien ».

G. DEBU.

---

(1) Cf, *Les horloges astronomiques et monumentales les plus remarquables*, par Alfred Ungerer (Strasbourg, 1931).

(2) *Bull. h. p.*, 1930, p. 455.

ACTUALITÉS

Au Congrès des Sociétés savantes.

Au LXVe Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, réuni à Besançon du 29 au 31 mars, M. le professeur J. Viénot a donné communication d'une étude sur ce sujet : *Cuvier était-il Allemand?*

Le professeur Ernst von Baer, dans une conférence faite en 1869 à l'Université de Dorpat (aujourd'hui Tartu), a soutenu cette thèse, depuis lors reproduite souvent en Allemagne, d'après laquelle Montbéliard appartenant aux ducs de Wurtemberg au moment où est né Cuvier, et celui-ci ayant été élevé « dans cette université allemande au petit pied qu'était alors l'École Caroline », Cuvier était Allemand. Or lui-même a revendiqué ses origines françaises : « Ma famille est originaire d'un village du Jura qui porte encore notre nom. Elle s'établit à l'époque de la Réformation dans la petite principauté de Montbéliard. » M. Viénot a trouvé la trace d'un *Cuvier* à Montécheroux dès 1511; comme M. Mathiot il pense que « cette famille est purement et essentiellement montbéliardaise depuis des siècles » : le *cuvier*, dans la langue des corporations, était un fabricant de *cuves* en sapin.

Le comté de Montbéliard fut pendant des siècles un pays bourguignon, possédé par des comtes des maisons de Montfaucon. On n'y a jamais parlé allemand. En 1397 la comtesse Henriette épousa un comte de Wurtemberg. Depuis cette date, jusqu'en 1793, la petite chaloupe montbéliardaise fut attachée administrativement à la petite frégate wurtembergeoise..., mais tous les actes officiels étaient rédigés en français ou traduits pour le gros de la population, qui continua toujours à parler le français ou son patois roman.

A propos de son départ pour Stuttgart où il avait reçu une bourse à l'académie à *quatorze ans et demi*, Cuvier déclare : « Je n'entendais pas un mot d'allemand. » Or, remarque M. Viénot, Cuvier avait été le plus brillant élève du collège montbéliardais prétendu *allemand*.

Et M. Viénot continue sa démonstration :

Le père de Cuvier a pour père un officier qui a passé toute sa vie à combattre pour la France, dans le régiment suisse de Waldner. Sa mère a une sœur mariée en Alsace, Française par conséquent ; femme du pasteur d'Obenheim, elle aura la joie de voir son fils devenir le général comte *Walther*... Le parrain de Cuvier est l'ancien chef de son père, le comte de Waldner, officier général français... A Stuttgart il a appris l'allemand, il a vu mettre en pratique de bonnes méthodes d'éducation... Précepteur en Normandie en 1788, il est... épris de la

liberté. Il est du côté de la Révolution. Il en parle d'abord comme un témoin étranger... Puis il s'identifie aux Français avant même d'être redevenu Français officiel par l'annexion de Montbéliard à la France en 1793. Dès lors il dit : « *Notre roi*... ». Le naturaliste hollandais Camper lui écrit : « Votre patrie, cette grande République... » (1).

Et M. Viénot conclut cette démonstration décisive :

C'est la France que Cuvier a voulu servir, qu'il a servie avec éclat, devant un immense public mondial. Mais cela ne l'a jamais incliné à méconnaître ce qu'il devait à l'Allemagne et à ce qu'il y avait appris, ni aux autres peuples qu'il apprenait à connaître par ses voyages ou par leurs savants (2).

L'Association Budé au Musée du Désert.

Le Congrès de l'Association Guillaume Budé, après avoir réuni à Nîmes l'élite des « humanistes » français et étrangers, en a conduit cent vingt le 3 avril au Musée du Désert. Parmi eux, MM. Puech, président du Congrès; Mazon, Espérandieu, membres de l'Institut; le délégué du gouvernement italien, M. Ussani; le directeur de la maison américaine à la Cité universitaire de Paris, etc. M. P. Hugues et M. le pasteur Cadix, membres de la Commission du Musée; M. le pasteur Durand, délégué à la Conservation; et M. Em. Léonard, professeur à l'Institut français de Naples, firent les honneurs du Musée aux visiteurs. Des psaumes furent chantés par les protestants du voisinage. Une impression profonde fut ressentie par ces visiteurs de marque, capables d'apprécier toute la signification profonde d'une institution dont la plupart, jusqu'alors, n'avaient pas soupçonné l'existence (3).

Musée de Noyon.

La Fédération des Églises et œuvres protestantes de l'Oise a organisé un culte bi-mensuel le dimanche à 16 heures, dans la grande salle du Musée, avec le concours de quatre

---

(1) Voir le texte complet de cette communication dans le *Pays de Montbéliard* du 6 avril.

(2) Cf. TROUESSART, *Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire d'après les Naturalistes allemands*. Paris, *Mercure de France*, 1909.

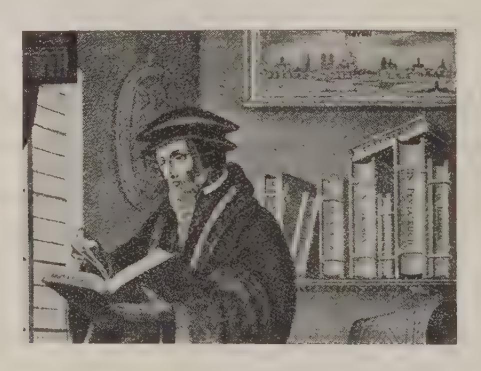
La partie relative à la nationalité de Cuvier a été reproduite dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1909.

Lettres de Georges Cuvier, à C. M. Pfaff, 1788-1792, *sur l'histoire naturelle, la politique et la littérature*, traduites de l'allemand, par MARCHANT, Paris, Masson, 1858.

(3) Voir par exemple un article d'A. THIBAUDET, dans le *Journal de Genève* du 10 avril; le *Petit Mér,dional* du 5 avril, etc.

pasteurs réformés et deux pasteurs baptistes, à partir de Pâques. L'assemblée annuelle aura lieu le 3 juillet à 16 heures sous la présidence de M. le pasteur Em. Morel, ancien président de la Eédération protestante de France.

La Fédération des Églises du Nord a chargé M. le pasteur A. Trocmé, de Saint-Amand, de faire connaître dans ces Églises l'œuvre entreprise par notre Société et de les exhorter à enrichir le Musée de leurs dons.



CALVIN DANS SON CABINET DE TRAVAIL
(d'après une estampe hollandaise)

Centenaire de Washington

Le *Bulletin* a rappelé l'an dernier que G. Washington descendait du huguenot Nicolas *Marteau* (ou *Martiau*), né en 1591, arrivé en Virginie en 1620, mort à Yorktown en 1697.

A ce titre, la Société française a été invitée à participer aux fêtes du centenaire. A son regret, le Président n'a pu se rendre à cette invitation, mais il a rédigé une adresse qui a été lue par M. le pasteur Vurpillot, de l'Église du Saint-Esprit, à Washington, qui représentait notre Société.

Le 22 mai, dans la « Memorial church of the Huguenots », élevée en 1924 à Staten-Island près New-York, la « Huguenot Memorial Association » a inauguré un vitrail en l'honneur de Washington en tant que descendant de huguenots. La croix huguenote y figure. Chaque année, le « jour du souvenir » rappelle ainsi au delà des mers la date à laquelle se réunit à Paris le premier Synode national des Églises de France.

Dans les « alcôves » ménagées sur les côtés de la nef de l'église commémorative des Huguenots ont été apposés des

plaques ou des vitraux en souvenir de telle Église ou de telle famille huguenote : ainsi *Coligny*, les *De Peyster* (apparentés au trésorier de la Société de l'histoire du protestantisme français), les *de Forest* (descendants des Avesnois qui fondèrent la ville aujourd'hui devenue New-York , les *Baudouin* de La Rochelle, les *Dubois* et *Billion* d'Artois, les *Jay* de La Rochelle (John Jay fut le premier « chief justice » des États-Unis). A côté de l'église commémorative, on projette d'élever une Bibliothèque huguenote.

La Fédération des Sociétés huguenotes d'Amérique a convoqué le 16 avril, dans l'hôtel « Fleur de Mai », à Washington, les représentants des Sociétés huguenotes d'Europe et Amérique. L'ambassadeur de France, M. Claudel, y a assisté. Dans une chapelle de la cathédrale épiscopale, après un sermon de l'évêque qui porte le nom éminemment huguenot de *Dumoulin*, la Sainte Cène a été célébrée selon le rite réformé. Le précédent invoqué pour organiser cette cérémonie fut la célébration, ininterrompue depuis 1550, du culte réformé dans la crypte de la cathédrale de Canterbury.

EXPOSITIONS

A Londres, puis à Paris dans la galerie Mazarine, le public a pu voir le merveilleux volume de la Bibliothèque de l'Arsenal (vers 1527) : « *Initiatoire instruction en la Religion chrétienne pour les enfants* », ouvert à la page enluminée où l'on voit le roi tenant une marguerite avec la légende : *Inveni unam preciosam margaritam quam intimo corde collegi* (allusion à Marguerite d'Angoulême, sœur du roi).

***

Au Musée Condé à Chantilly, dans une exposition temporaire, on peut voir actuellement le portulan de l'amiral Coligny sur vélin, chaque feuille mesurant environ cm. × cm.; manuscrit du XVIe siècle, avec inscriptions en latin et en espagnol, dans sa reliure originale. Sur la côte orientale de l'Amérique du Sud, le seul mot inscrit est BRAZIL; sur la côte orientale de l'Amérique du Nord rien entre *Mesicho* et *terra de Bacalaos* (correspondant au Labrador).

***

Dans l'exposition organisée par les Musées nationaux, au Musée de l'Orangerie aux Tuileries, sous le titre *L'Art de*

Versailles, en avril, on a pu voir (sans cote, après le n° 213), un curieux tableau récemment acquis à la vente de la duchesse de Vendôme et qui faisait partie de la collection du Palais-Royal. Peint sur lapis, il est octogonal et mesure $0^{m}30 \times 0^{m}22$. C'est « le Triomphe de Louis XIII » et c'est en grande partie le triomphe sur l'hérésie à propos de la prise de Sedan (le roi en personne mit le siège devant Donchery, qui fut pris le 1er août 1641) : sur la pale de Neptune (qui peut-être fait allusion à la prise de La Rochelle quelques années auparavant) on lit le nom du peintre : JACOBUS STELLA GALLUS. 1641. C'était le temps où Grotius travaillait à l' « accommodement » des religions et à l'union des Églises, mais c'était aussi l'année où P. du Moulin publiait à Sedan son *Capucin* qui sera condamné au feu en 1642 par arrêt du Conseil d'État.

Une femme, qui est dans le char triomphal du roi, fait jaillir du lait de son propre sein, et tient un livre ouvert sur lequel on lit : LUTHER, CALVIN.

A la même exposition, un portrait de Pierre Bayle, récemment donné par M. D. David-Weill au Musée de Versailles (n° 228) représente le célèbre écrivain lorsqu'il est encore jeune, en robe et rabat de pasteur (à Sedan probablement).



Notre Société a collaboré par l'envoi de plusieurs portraits et autres documents au succès de l'exposition : *La France religieuse du XVIIe au XXe siècle*, organisée en Juin par la fondation " Pour l'Histoire " dans le Palais des Archives Nationales.



Au Musée des Arts décoratifs la première salle de l'Exposition de la faïence française renfermait trois vitrines garnies d'œuvres merveilleuses, plats et statuettes, de Bernard Palissy (nos 17 à 43).

La plus ancienne fabrique représentée est celle de Saint-Porchaire (Deux-Sèvres), qui dura de 1525 à 1560. On dit que la vue d'une coupe émaillée de cet atelier détermina la vocation de Palissy.



Sous les auspices de 'a Société d'histoire et d'archéologie, des 1er et 2e arrondissements, *le Centre de Paris*, a été faite dans la Mairie du Louvre, le 22 avril 1932, une causerie de

M. Roger *Braun* (membre de notre Comité) sur *l'église de l'Oratoire Saint-Honoré,* renfermant d'intéressantes précisions concernant l'histoire de ce monument depuis les origines. Nous espérons que cette étude si complète sera publiée.

***

M. Arthur Hervé Browning a été nommé président du Conseil de la Société huguenote de Londres pour 1932-1933.

***

A la Faculté de Théologie protestante, l'inauguration d'un médaillon du doyen Frédéric Lichtenberger a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Faculté, le 23 avril 1932, à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Le doyen était membre de notre Comité.

***

Un industriel new-yorkais a engagé des pourparlers pour acheter à la « Société des Amis » (quakers) la maison trois fois centenaire qu'elle possède dans le Buckinghamshire et dont la tradition veut qu'elle ait été construite avec le bois du *Mayflower,* le fameux bateau qui transporta les premiers pères pèlerins dans le Nouveau Monde. Il aurait l'intention de le faire réédifier aux États-Unis.

PROTESTANTS EN TUNISIE

LES PROTESTANTS FRANÇAIS ET LA TUNISIE

A propos du cinquantenaire de l'Eglise de Tunis

Le 22 mai, sous la présidence du secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, a été célébré dans le temple de Tunis le cinquantenaire de la fondation de cette Église (1). M. le pasteur Pannier a rappelé à cette occasion que bien longtemps avant 1881 il y a eu en Tunisie des protestants français, soit parmi les esclaves au bagne de la Goulette, soit parmi les commerçants. En 1609, un capitaine *Foucques* écrit à Henri IV qu'il a été pris par les forbans sur un navire qu'il conduisait de La Rochelle à Malte : ils sont trois cents capturés ainsi par le « tyran » Carosseman. L'année suivante un marchand de Marseille et un certain Mathurin Bonastier de la Chaume-d'Ollonne, en Poitou. s'occupent du rachat de sept esclaves : *Henri Penard*, des Sables-d'Ollonne, *André Peyraud*, *René Brochet*, *Louis Jansonnet*, *Gilles Saunier*, *Mathurin Bouenin* (ou *Bonnin*), *Jehan Reinaud*. Plusieurs de ces noms sont ceux de familles protestantes, et on ne voit pas intervenir ici les Pères qui s'occupent ordinairement de la « rédemption » : MM. Serfass et Pannier ont montré (*Bulletin*, 1930) que ces Pères ne s'occupaient pas de racheter les « hérétiques », à moins que ceux-ci ne voulussent abjurer — ce qu'ils refusaient courageusement.

On pourrait sans doute relever d'autres cas analogues dans les précieux registres du Consulat de France publiés à Tunis par M. Grandchamp.

En 1623, on constate à Tunis la présence d'un consul anglais : jusqu'en 1881 les protestants de toute nationalité furent inhumés dans le cimetière autour de la chapelle anglicane (l'édifice actuel date du XIX[e] siècle) le long de la « rue des Protestants », juste en dehors de la porte Bab Cathagina. Les plus anciennes tombes ont disparu : la date la plus reculée qu'on lise aujourd'hui est celle de *Jean Fuzier*, négociant, né à Saint-Affrique (mort en 1823 à 46 ans). *Jacques-Henri Chapelié*, né à Marseille en 1762, mort à Tunis en 1844, appartenait à une famille importante dont la maison (15, rue de l'Ancienne-Douane) avait été le *fondouk des*

---

(1) Par M. le pasteur Durmeyer, né à Mulhouse en 1827, mort à Tunis en 1911.

Français et la résidence du Conseil : la cour entourée d'arcades est des plus pittoresques. Une dame Chapelié fut encore l'une des meilleures paroissiennes de M. l'aumônier Durmeyer lorsqu'il arriva en 1882.

En 1637, un esclave originaire de La Rochelle, portant un prénom biblique, *Daniel Valade,* reconnaissait devant le consul de France avoir reçu d'un renégat sicilien 40 pièces de 8 réaux prêtées pour son rachat. Deux ans plus tard des banquiers de Tours, Paris et Lyon dont deux ont des noms protestants *(Taschereau, Galland),* envoient des lettres de change à un marchand anglais de Tunis.

En 1644, le Consistoire de La Rochelle commence une collecte pour le rachat de quelques esclaves. Le pasteur Mestrezat écrit à un père « rédempteur » pour le prier de porter l'argent en Afrique ; mais celui-ci part sans attendre cet envoi. Au Synode national de 1645 il est question des « provinces maritimes faisant de grandes plaintes à l'occasion d'une *multitude de captifs* dans les chaînes à Alger, *Tunis,* Salé et autres lieux de la Barbarie ». Et le Synode organise des quêtes dans toutes les provinces pour le rachat (1); il désire qu'« une si bonne œuvre réussisse à la gloire de Dieu, à l'édification de tous les peuples, à la consolation de tous ces pauvres frères affligés ».

Sept mois plus tard les registres du Consulat renferment quelques lignes qui paraissent une conséquence de ces décisions : deux frères *Poireau (Nicolas* et *Roq),* des Sables-d'Ollonne, ont reçu 231 pièces et quart de 8 réaux avancés pour payer leur rachat (acte ensuite annulé), etc.

Après le bombardement d'Alger par *Abraham Duquesne,* en 1683, son fils *Henri* fut envoyé à Tunis pour renouveler les traités d'alliance avec la France. En 1685, dans un autre traité imposé par d'Estrées, le dey promet aux commerçants français une indemnité ; pour la payer, il emprunte à un négociant de Marseille, *Gautier* : celui-ci obtient l'autorisation de fonder un établissement (pour la pêche du corail et le commerce avec les indigènes) au cap Nègre (aujourd'hui plus connu sous le nom inutilement italianisé de Negro), à l'ouest de Bizerte.

Or le cap était occupé par des Anglais, auxquels le gouvernement tunisien voulut le retirer pour le remettre à la compagnie Gautier. « Cet établissement ne put se soutenir, et dut en 1707 se réunir à la Compagnie des Concessions

---

(1) AYMON, *Synodes,* II, p. 677. Cf. *Bulletin h. pr.,* 1930.

d'Afrique » : ainsi s'expriment les *Annales Tunisiennes* de M. Alph. Rousseau (1). Mais il ignorait un document des Archives de la Marine qu'a publié jadis notre *Bulletin* (2).

Le 4 août 1700, M. de Pontchartrain signale à l'intendant du Languedoc, Basville, deux frères *Bourguet*, religionnaires d'Anduze, (nom dès 1688 porté par trois galériens qui rament à Marseille sur les galères du roi « très-chrétien » tandis que d'autres protestants sont esclaves sur les galères barbaresques).

Les frères Bourguet ont obtenu du bey le cap Nègre pour y faire un établissement avec l'aide d'un sieur *Baguet* de Marseille (protestant, ou « nouveau converti », car *Claude Baguet*, de Marseille, était emprisonné à Aix en 1690) (2). Le roi déclare qu'il ne « convient pas au bien de l'État » de laisser cet établissement du cap Nègre aux mains des religionnaires. Il a envoyé à Tunis, par Marseille, l'ordre d'arrêter et de rapatrier les frères Bourguet – rapatriement auquel l'intendant du Languedoc saurait donner la suite qui « convient ».

Le bey, d'abord, entend faire honneur au sauf-conduit qu'il a donné aux Bourguet : peu lui importe que ce soient des religionnaires : le bey musulman est plus tolérant que le roi catholique. Mais Louis XIV se fâche, menace d'envoyer une escadre « pour faire repentir le bey » de ce qu'à Versailles on appelle « ses injustices ».

Alors le bey s'engage à ne pas donner le cap Nègre aux Bourguet, mais il ne le donnera pas non plus à d'autres (les Gautier ?), et il livrera les deux frères. L'a-t-il fait ? Nous ne savons malheureusement pas s'il a exécuté, ou non, l'article imposé par les menaces de Louis XIV.

Ce qui est certain c'est que le commandant de l'escadre française avait ordre de faire rechercher à Tunis « quels sont ceux qui ont permis chez eux l'exercice de la religion prétendue réformée ». Il y avait donc en 1700 des maisons où quelques protestants français célébraient fidèlement, avec leurs parents, amis, employés, le culte tel qu'ils l'avaient pratiqué dans la mère-patrie, et tel qu'il y était proscrit depuis 1685.

C'est la première trace que nous ayons trouvée du culte réformé célébré par des Français à Tunis cent quatre-vingt-un ans avant l'arrivée de M. l'aumônier Durmeyer.

Jacques PANNIER.

(1) Alger, 1864, p. 355.
(2) *France prot.*, 2e éd., t. I.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

G. Ascoli. *L'affaire des prophètes français à Londres.*

Nous tenons à signaler aux lecteurs de ce *Bulletin* une étude consacrée par le professeur G. Ascoli aux mouvements que suscitèrent dans Londres, dès 1707 et 1708, les trois camisards « inspirés » *Élie Marion, Durand Fage,* et *Jean Cavalier* (de Sauve). Ces deux articles déjà anciens ont paru dans la *Revue du XVIII*e *siècle* (fascicules de janvier-avril et mai-décembre 1916, non mentionnés à cette date dans notre *Bulletin,* et maintenant épuisés). Ils traitent d'un sujet étudié d'abord par Chavannes (*Bull.* XVIII, p. 498 sqq.), puis plus exactement par Vesson (*Bull.* XLIII, p. 668), mais ils le renouvellent complètement.

Maintenant, nous voyons nettement les événements et les hommes. Le Consistoire de La Savoye agit contre les prophètes, car il doit veiller sur l'attitude non seulement religieuse, mais politique des réfugiés. Or les *Avertissements* de Marion annoncent la prochaine ruine de Londres. Ce sont ces « révélations »-là qui provoquent contre les inspirés une émeute populaire des Français. Le gouvernement intervient par un procès qui n'a rien d'irrégulier ni même de surprenant dans sa marche, et qui envoie au pilori *Marion,* et avec lui *Nicolas Fatio* et *Jean Daudé,* éditeurs du volume « séditieux ». Autour des premiers prophètes s'agitent des adeptes convaincus, quelquefois extravagants. *J. Lacy,* prophète lui-même, après avoir promené une miraculée, finira par la prendre pour femme « sur l'ordre de l'Esprit, et sous peine de damnation », alors qu'il est déjà marié. Bulkeley mourra endetté, alors que le prophète Whitrow, prêchant la communauté des biens, lui aura extorqué de fortes sommes. Ceux-là, comme d'autres encore, ont cru qu'ils verraient ressusciter un mort enterré depuis cinq mois, et leur foi n'a pas faibli devant le miracle manqué (1). N. Fatio, le mathématicien, parcourra l'Europe, jusqu'à Stockholm et jusqu'à Constantinople, pour transcrire et publier les « cris d'alarme » de Marion ou d'Allut.

---

(1) Contrairement à ce qu'affirme Voltaire (*Dict. philosophique* art. *Fanatisme ; Siècle de Louis XIV,* chap. XXXVI) la police anglaise défendit aux prophètes d'entrer dans le cimetière au jour qu'ils avaient marqué.

Mais les Anglais seront bientôt les seuls, ou presque, à répandre le don des « prophètes français »; ils iront à Bristol, à Édimbourg, à Glasgow.

Les inspirés auront des amis comme Misson, éditeur du *Théâtre Sacré*, qui les observera en curieux, et qui défendra âprement, mais exclusivement leur « bonne foi ». Des pasteurs indignés écriront contre eux avec une extrême violence; d'autres se tiendront sur la réserve et n'oseront pas les condamner. Un philosophe comme Shaftesbury ne voudra combattre les « enthousiastes » que par la raillerie, de peur que la persécution ne les excite davantage.

Pour finir, M. Ascoli rappelle que les défenseurs des inspirés ont lié leur cause à celle des prophètes de l'Ancien Testament, et que par là ils ont fourni d'arguments les déistes anglais qui ont suivi. Mais il observe aussi que par leurs assemblées familières, leurs missions et leur élan mystique, ils ont facilité en Angleterre les succès du méthodisme.

Ces 45 pages, établies minutieusement sur une masse de volumes ou de libelles retrouvés en particulier au *British Museum*, sont aussi solides qu'attrayantes. On pourra y insérer sans doute des détails plus abondants, y apporter de très menues corrections, mais l'ensemble ne bougera plus, alors même que les *Mémoires* inédits de Marion, que nous venons d'éditer, apportent tardivement au débat une nouvelle défense, et passionnée, des inspirés contre leurs adversaires (1).

Ch. BOST.

SÉV. CANAL, *Notes historiques sur le département de Tarn-et-Garonne en* 1830, Montauban, Forestié, 58 p. in-8°, 1932, 8 francs.

Dans ces intéressantes notes de l'archiviste départemental, des pages substantielles (21-24), sont consacrées aux protes-

---

(1) Relevons un mot de M. Ascoli, à la p. 95. L'ouvrage français relatif à la guerre camisarde qui fut alors traduit en anglais n'est pas celui de Brueys, mais celui de Louvreleuil : « *Le fanatisme renouvelé...* ». M. Ascoli a vainement cherché ce « *Fanaticism reviv'd* ». M. le pasteur F. Christol, de l'Église française de Londres, en a retrouvé, à la *Huguenot Society*, deux éditions de 1709, mais sous les titres *The History of the French prophets. Fanaticism reviv'd* et *The History of the Rise and Downfall of the Camisards. Fanaticism reviv'd.* Le traducteur s'est fait du livre une arme contre les Camisards. Misson, qui avait l'ouvrage en français, et qui l'avait fait annoter à Londres par les Camisards Abraham Mazel et Marion, y trouvait au contraire « beaucoup de choses qui appuient fortement les merveilles racontées dans le *Théâtre Sacré* ».

tants (11.409 en 1820, dont 5.247 à Montauban ; à Nègrepelisse, ils sont en majorité). « Le gouvernement a le souci constant de leur faire leur place. » A Montauban, lors de la Révolution de 1830, « la classe moyenne, composée, pour la plus grande partie, de protestants, est presque entièrement acquise à la monarchie constitutionnelle ». Le comte *de Preissac*, son député, vote l'adresse des 221, il est réélu en juillet; menacé par des fanatiques, il se réfugie, d'après la tradition, dans le temple des Carmes. Après l'avènement de Louis-Philippe, *Ysarn-Capdeville* est préfet provisoire.

S. Rocheblave, *L'âge classique de l'art français*, Paris, Firmin Didot, 1931, in-16, 204 p., 20 planches, 25 francs.

Sur l'histoire des lettres et des arts, l'éminent professeur des Universités de Paris et de Strasbourg a déjà écrit une vingtaine de volumes ou l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, le goût délicat où l'érudition discrète. Ce dernier venu est digne de ses aînés. On y voit évoqués tour à tour « l'œuvre restauratrice » d'Henri IV, l'art « Louis XIII », l' « époque de Vouet » (1627-1648). Que de protestants parmi les artistes d'alors! *Abr. Bosse, S. de Brosse, J. Bunel, Ferdinand Elle, Séb. Bourdon*, peut-être les *Le Nain*, et tant d'autres dont les noms viennent naturellement sous la plume de M. Rocheblave (il n'indique pas, — regrettons-le, — qu'ils étaient « de la religion »). Ce qu'il appelle « l'art de Versailles » fut, « en un sens », moins classique. Au temps de Watteau qui suit, il n'y a plus en France d'artistes protestants, et la fin du volume, si charmante et intéressante d'ailleurs, est en dehors du cadre de ce *Bulletin*.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES

Revue historique, nov.-déc. 1931, p. 254, M. LANGLOIS, *Mme de Maintenon, ses œuvres complètes, la légende et l'histoire.*

M. l'abbé Langlois, qui prépare notamment une édition des lettres, estime à 60.000 le nombre de celles qui furent écrites. P. 269 est reproduit le récit de l'abjuration (antérieure à 1648) de Françoise d'Aubigné, par Mme du Pérou, p. 271 le récit de Mlle d'Aumale. M. l'abbé Langlois souligne l' « invraisemblance de récits confus et variés ». (Tout ce qui a été écrit sur ce sujet dans notre *Bulletin* n'est nulle part mentionné; d'ailleurs s'il y a cinq pages intéressantes sur « l'éducation protestante », il n'y a guère que quelques lignes sur l'action antiprotestante (p. 273) : « On n'a aucune raison pour inférer qu'elle fut l'auteur de la révocation de l'édit de Nantes : mais il est bien évident qu'elle s'associa au mouvement, par flatterie et par conviction religieuse. »

Normandie protestante, avril 1932. G. BOURDON, *L'anc. Église réformée de Pontorson* (additions et corrections à l'art. de janvier).

Pontorson, possession personnelle de *Gabriel II de Montgommery*, ne fut jamais place de sûreté. L'Église réformée y fut fondée en 1590, et ne devint pas nombreuse. M. Ch. Bost ajoute quelques détails sur le pasteur *Clément Mahot*, de Pontorson. — L'abbé Paris-Jallobert *(Revue Hist. de l'Ouest*, 1891, p. 579) a établi que le temple était une ancienne chapelle du prieuré de Pontorson. — M. Alfred Galland, a trouvé aux Archives nat. (T. T. 242) un arrêt du Conseil (2 déc. 1626) permettant de bâtir un temple à Cormeray (où l'exercice était transféré), « et pour cet effet se servir *des matériaux de celuy de Pontorson* ». Maii on ne profita pas de cette autorisation puisque l'édifice existe encore.

Revue d'histoire et philos. religieuses, Strasbourg, 1931, p. 506 : MIHALESCO, *Les idées calvinistes de Cyrille Lucaris.*

Étudiant à Padoue jusqu'en 1594, en relations avec Ant. Léger, chapelain hollandais à Constantinople où il devient patriarche en 1621, il fut en lutte contre les Jésuites, et le

Sultan le fit tuer en 1638. Sa confession de foi rédigée en 1629 (huit pages) est dédiée à l'ambassadeur hollandais à Constantinople, qui fit faire l'une des quatre traductions françaises imprimées cette même année (deux à Sedan). Une deuxième édition parut à Genève en 1633. Les doctrines « calvinisantes » du patriarche furent condamnées par des Synodes orthodoxes. M. Mihalesco (ancien doyen de la Faculté de théologie de Bucarest) analyse les dix-huit chapitres, estime que Lucaris était conscient de s'éloigner de l'orthodoxie, et conclut : « Il serait juste que les calvinistes comptent dans leurs martyrs ce précurseur de l'union des Églises orthodoxe et protestante. »

R. WILL, *Encore les origines de la liturgie protestante de Strasbourg.*

L'éminent historien du «Culte», en une quinzaine de pages substantielles, résume et éclaire dans cette « étude critique » tout ce qui a paru, et fait faire un pas décisif à nos connaissances. Il conclut : « Les cultes strasbourgeois et calvinistes sont les aboutissants d'une épuration *progressive* de la messe dans le sens évangélique. On éloigna doucement les résidus catholiques, non seulement ceux qui, de tendance sacrificielle, étaient contraires au principe central de la justification, mais aussi ceux qui, de langue étrangère, ou inintelligibles pour le peuple, ressortissaient au cérémonial et contrecarraient l'idée du sacerdoce universel. » (On compte maintenant seize rituels liturgiques parus à Strasbourg entre 1523 et 1539.)

L'Alsace Française, 20 mars : F. BALDENSPERGER, *Un gœthéen français d'Alsace, Jean-Jacques Weiss* (né à Bayonne en 1827 d'un père alsacien et protestant, et d'une mère basque). — F. WENDEL, *Les déboires de Henri-Léopold Wagner* (petit-fils de *Jean Wagner*, pasteur à Hœrdt). F. DOLLINGER, *Jean-Daniel Salzmann, ami de Gœthe.*

Franche-Comté et Monts Jura, Besançon, mars 1932 : Ch. MATHIOT, *Les origines familiales du grand Cuvier* — Avril 1932 : L. PLANTEFOL, *l'Œuvre de Cuvier.*

Bulletin historique de la Société académique du Puy, t. XVI, 1929. Dr P. OLIVIER, *Méreaux du Velay et d'Auvergne.*

Page 41 : La Haute-Loire est pauvre en méreaux, contrairement à certaines provinces avoisinantes comme le Lyonnais et le Dauphiné.

Page 61 : *Les méreaux protestants.* « Les méreaux au « berger » semblent avoir été d'un usage général dans les communautés protestantes du Midi et du Sud-Est de la France. J'en ai vu, chez M. Léon Cortial, un exemplaire trouvé au Puy même ou aux environs. Il est donc fort probable que c'est ce méreau qu'ont employé les Consistoires réformés de l'est de notre département.

« MM. les pasteurs de Tence, du Mazet et du Chambon avaient bien voulu, sur ma demande, interroger les vieillards de ces régions. Certains se rappelaient parfaitement avoir entendu raconter par leurs pères qu'on présentait autrefois une pièce de monnaie spéciale en se rendant à la Cène. De plus, dans certaines Églises de la Haute-Ardèche, toutes proches des nôtres, la tradition s'est conservée plus vivace en ce sens qu'encore aujourd'hui on dépose une pièce de monnaie quelconque en allant communier, seul souvenir restant d'un antique usage aujourd'hui oublié. »

Annuaire protestant, 50e année, Paris, Fischbacher, 1932, 742 pages, 15 fr. (pour les souscripteurs 10 fr.).

C'est à juste titre que le président de la Société de l'histoire du protestantisme français a mis une préface en tête du cinquantième volume de l'*Annuaire* fondé (sous le nom d'*Agenda protestant*) par son prédécesseur M. Frank Puaux (1) : « Entreprise religieuse, historique et sociale qui continue, en faisant honneur à ceux qui l'ont fondée, comme à ceux qui la poursuivent ». Aucune des publications analogues antérieurement entreprises n'avait en effet « continué ». La plus ancienne, le *Répertoire ecclésiastique* de Rabaut le Jeune, n'avait paru qu'une fois (1807), les *Almanachs des Réformés et Protestants de l'Empire français* trois fois (1808-1810), l'*Almanach protestant* de J.-P. Hugues dix fois (1840-1850) l'*Annuaire protestant de* M. de Prat, huit fois en vingt-trois ans (1862-1884), l'*Annuaire* d'Ed. Davaine, une fois seulement (1892).

Quel trésor de renseignements pour les protestants d'aujourd'hui et pour les historiens futurs on trouve dans le volume actuel, plus complet et mieux présenté que jamais, à propos de toutes les Églises et de toutes les œuvres du protestantisme français et du protestantisme de langue française hors de France ! La reconnaissance de tous doit aller à ceux qui ont si bien « continué » : l'auteur si métho-

(1) En 1880 : l'*Agenda* n'a pas été publié en 1915, 1916 et 1919.

dique et consciencieux, M. le pasteur Gambier, et l'éditeur si fidèle aux traditions paternelles, G. Fischbacher, dont le nom figure depuis tant d'années sur la couverture de ce *Bulletin.*

JOURNAUX HEBDOMADAIRES ET QUOTIDIENS

Temps, 21 mars. *Le livre de raison des Montaigne.*

Le 19 mars, la Société des Amis de Montaigne, que gouverne le Dr Armaingaud, recevait à la Sorbonne le président de la République, pour lui faire part de la découverte qu'a faite l'un d'eux ; sous les espèces d'un livre, usé, écorné et rongé des rats sur ses bords, mais presque intact en sa partie essentielle, le *docteur Payen* en avait donné, en 1855, dans une brochure à petit nombre et demeurée rare, une description alléchante. Mais, depuis la trace s'en était perdue. Sa découverte constitue donc un événement d'importance et qu'il y a lieu d'enregistrer.

Le volume en question est un exemplaire de l'*Ephemeris historica*, de Michel Beuther, imprimé par Gryphe, à Paris, en 1551. Chaque page est consacrée au quantième du mois et comporte un texte imprimé. Sur l'espace demeuré en blanc le propriétaire du volume, s'en servant comme d'un agenda, peut mentionner de sa main les particularités qui le concernent. C'est ce que fit le père de Montaigne, et nous savions déjà par les *Essais* qu'il était dans cette habitude (chapitre XXXIV, livre I) :

> Mon père avait cet ordre, que je sais louer, mais nullement ensuivre : c'est qu'outre le registre des négoces du ménage..., il ordonnait à celui de ses gens qui lui servait à écrire, un papier journal à insérer toutes les survenances de quelque remarque et, jour par jour, les mémoires de l'histoire de sa maison ; très plaisante à voir quand le temps commence à en effacer la souvenance, et très à propos pour nous ôter souvent de peine : ... nos voyages, nos absences, mariages, morts ; la réception des heureuses ou malencontreuses nouvelles... Usage ancien, que je trouve bon à rafraîchir, chacun en sa chacunière ; et me trouve un sot d'y avoir failli...

Ayant retrouvé le volume où l'auteur de ses jours avait consigné en latin les faits notables de sa maison, notre Montaigne commença d'y inscrire les siens.

Relevons-en deux qui ont quelque rapport avec l'histoire du protestantisme :

> L'an 1580 (6 août), mourut au siège de La Fère M. de Gramont, qui m'était fort ami, qui avait été frappé d'un coup de pieu quatre jours auparavant, moi étant audit siège.

En effet, Montaigne qui avait publié, en mars précédent, à Bordeaux, la première édition des *Essais*, était arrivé à Paris en juin, et se trouvait en août au siège de La Fère. Il accompagna le corps de son ami de Grammont à Soissons, et c'est de là qu'il se mit en route pour son fameux voyage d'Allemagne et d'Italie.

1574 :

Monsieur de Monpansier m'ayant dépêché du camp de Sainte-Hermine pour les affaires de deçà, et ayant de sa part à communiquer avec la cour de Parlement de Bordeaux, elle me donna audience en la Chambre du conseil, assis au bureau et au-dessus les gens du roi...

Ces lignes se réfèrent aux négociations poursuivies entre la Cour et les réformés de Guyenne, et laissent entrevoir, selon le Dr Armaingaud, que Montaigne, qui penchait pour ces derniers, dut accepter d'établir une liaison entre eux et l'armée royale, à la requête de Montpensier, qui la commandait. Quelle fut au juste sa mission? On l'ignore.

Sa sympathie pour la cause et la personne du futur Henri IV, alors roi de Navarre, est attestée par la relation qu'il fait en ses *Éphémérides*, de la visite que lui rendit le Béarnais, à Montaigne, les 18 et 19 décembre 1584.

Le roi de Navarre me vint voir à Montaigne, où il n'àvait jamais été, et y fut deux jours servi de mes gens, sans aucun de ses officiers. Il n'y souffrit ni essai ni couvert, et dormit dans mon lit...

Montaigne était depuis plusieurs années déjà gentilhomme de la chambre du roi de Navarre. L'absence de couvert et d'essai des plats qui lui furent présentés à la table de son hôte atteste la parfaite confiance du prince. M. Armaingaud attache un intérêt particulier à ce séjour du Navarrais auprès de Montaigne. Il était devenu l'héritier légitime du trône de France, et l'on peut admettre qu'il ait saisi l'occasion de s'entretenir avec le philosophe qu'il aimait, de sa nouvelle situation et de sa future conduite politique.

Enfin, voici la perle du recueil : l'emprisonnement de Montaigne à la Bastille, qu'on ignorait, a été révélé par deux feuillets du livre de raison de Montaigne, où il l'a consigné sous deux formes différentes. La première, à la date du 20 juillet 1588.

Tout ce passage a été barré. Pour quelle raison? Montaigne s'était trompé de jour en relatant son aventure. Il s'avisa de son erreur, et rapporta l'affaire à sa vraie date, le 10 de

ce même juillet 1588. Mais il n'a pas recopié le texte écrit d'abord sous celle du 20. Il l'a complètement refait. Voici la deuxième version :

Entre trois et quatre heures après-midi, étant logé au faubourg Saint-Germain, à Paris, et malade d'une espèce de goutte qui lors premièrement m'avait jeté il y avait justement trois jours, je fus pris prisonnier par les capitaines et peuple de Paris. C'était au temps que le roi en était mis hors par M. de Guise ; fus mené en la Bastille et me fut signifié que c'était à la sollicitation du duc d'Elbeuf et par droit de représailles, au lieu d'un sien parent gentilhomme de Normandie que le roi tenait prisonnier à Rouen. La reine mère du roi, avertie par M. Pinard, secrétaire d'État, de mon emprisonnement, obtint de M. de Guise, qui était lors de fortune avec elle, et du prévôt des marchands vers lequel elle envoya (M. de Villeroy, secrétaire d'État, s'ensoignant (?) aussi bien fort en ma faveur), que sur les huit heures du soir du même jour un maître d'hôtel de ma dite Majesté me vint faire mettre en liberté, moyennant les rescrits dudit seigneur duc et dudit prévôt adressés au clerc capitaine pour lors de la Bastille...

(Le 9 mai le duc de Guise était arrivé à Paris; le 12 c'est la « journée des Barricades » dont le *Bulletin* a souvent parlé. Le 21 ce sera l' « édit d'Union ». Il est intéressant de voir un fait de la vie de Montaigne inséré entre ces événements. (N.D.L.R.)

Journal des Débats, 27 février 1932. *(Un protestant réadmis à la communion à Paris au XVIII*e *siècle) :*

« J'ai sous les yeux la requête présentée par l'honorable *Guillaume Tattet* aux seigneurs du canton de Neuchâtel contre la sentence par laquelle le Consistoire de Môtiers-Travers l'avait condamné à être privé de la communion, ainsi qu'à trois jours et trois nuits de prison, pour n'avoir pas assisté aux exercices du culte... Guillaume Tattet dut adresser requêtes sur requêtes à Messeigneurs de Neuchâtel pour obtenir la levée de cette sévère condamnation et l'autorisation de pouvoir à nouveau se présenter à la table de communion, tant au temple des Verrières, en Suisse, *qu'à la chapelle de l'Hôtel de Hollande*, à Paris, où il résidait habituellement. » E. M.

Le Temps, 12 avril : Dr BOUQUET, *Comment mourut Cuvier* (aux atteintes d'une myélite aiguë).

Évangéliste, 16 avril : J. PANNIER, *Le méthodisme apprécié par les Réformés au temps du Réveil* (1822-1831).

REVUES ÉTRANGÈRES

Bulletin de la Commission de l'histoire des Églises wallonnes, Leyde, 1931. A. ALLARD, *A. d'Aubigné;* W. R. *Lettres de Marie Durand* et *Paul Rabaut dans la Bibliothèque wallonue.*

Précieux documents provenant du Consistoire d'Amsterdam, chargé par le Synode de septembre 1686 de recevoir

tres illustres et genereux bienfaiteurs et bienfaitrices

nous avons Receu douze Louidor, cet a dire trois il y a quelque tems et neuf aujourdhuy, nous avons L'honneur De vous Remercier tres humblement et prions Le seigneur quil vous Rende La Recompance en cette vie en vous comblant de ces plus precieuses benedictions, et dans L'eternité La felicité et La gloire qui sera Lantiere Recompance De tous vos bienfaits. nous avons L'honneur d'être avec Les sentimens de La plus sincere Reconnoissance et du plus profond Respect

tres illustres bienfaiteurs et bienfaitrices

a La tour de constance
le 12e feuvrier 1767

Vos tres humbles et tres obeissantes servantes
Les prisonnieres Durand

Lettre de remerciements adressée au Consistoire d'Amsterdam en 1767 par Marie Durand. (Cliché du *Bulletin de la Commission des Églises wallonnes.*)

en faveur des persécutés les dons, qui furent transmis, par Marseille, puis Montpellier.

Messieurs honorés et genereux bienfaiteur.

[illegible] ne vous ferai pas de detail de mes souffrances et vous en [illegible]
[illegible] doute la peinture, il me suffit de vous assurer que ma vie a
été un tissu de tribulation et de persecution qui mon reduite
[illegible] l'état le plus triste de la misere, je me suis toujours tiré
[illegible] que le Seigneur la fait, vous avez adouci mes amertumes
[illegible] et genereux bienfaiteurs par votre charitable bienfaisance
[illegible] le digne Mr R... qui m'a fait parvenir, que vous dois
[illegible] messieurs, je vous dois la vie, combien suis je sensible
[illegible] un si grand bienfait je manque de termes pour vous exprimer
[illegible] sentiments de la plus sincere reconnoissance dont mon cœur
[illegible] enflamé pour une si grande faveur, mes larmes en sont
[illegible] fidelle temoin elles marretent ma plume, aurois je pu
[illegible] esperer une pension de deux cens livres si vous n'etiez
[illegible] imitateurs de la plus grande vertu qui rend ceux qui ont
[illegible] bonheur de la posseder semblables au fils de dieu,

La première des cinq lettres de *Marie Durand* est du 12 février 1767, de la Tour de Constance; la deuxième, du 7 août 1772, est du Bouchet de Pranles. Le *Bulletin* en donne

nü messieurs Encore une fois je vous dois la vie puisque vous-
avez la bonté de me la conserver, puisse je employer le reste
de mes jours a demander a mon dieu quil vous comble de ces --
Graces les plus precieuses du ciel en haut et de toutes ses –
benedittions de la terre en bas jusques au dela de la vie
humaine et quenfin vous soyez admis dans leternelle –
felicité ou vous recevrez lanterne recompance de tous
vos bienfaits, j'ay lhonneur detre avec les sentimens de plus
vive reconnoissance la plus respectueuse

Messieurs honorés et genereux bienfacteurs

au bouchet de pranles
le 7e aoust 17..

Votre tres humble et tres
obeissante servante
Durand

Lettre de remerciements adressée au Consistoire d'Amsterdam en 1772 *par Marie Durand.* (Cliché du *Bulletin de la Commission des Églises wallonnes*).

d'excellents fac-similés qu'il a bien voulu nous permettre de reproduire. Les autres missives, du Bouchet également, sont du 25 juillet 1773, 26 juillet 1774, 15 octobre 1775 (Marie Durand mourut l'année suivante).

La première des cinq lettres de P. Rabaut est de Nîmes, 3 juin 1772 (copie). La dernière, du 8 décembre 1775. Toutes ces lettres sauf une ont été publiées par M. Ch. Dardier (*P. Rabaut, Lettres à divers*), auquel M. Gagnebin les avait communiquées. Elles n'ont été déposées à la bibliothèque wallonne qu'après 1908. Nous publions ci-dessus la seule lettre (de 1773) encore inédite.

Egyetemes Philologiai Kœzlôny (*revue hongroise de philologie*), 1931, p. 122.

A propos des lettres du comte Teleki publiées dans notre *Bulletin* en 1931, p. 375, M. le professeur ECKHARDT remarque que le *Breve chronicon regum Hungariæ* existe à la Bibliothèque nationale (5941 A. 3, fol. 75). Cf. J. KONT, *Bibliographie française de la Hongrie*, Paris, 1913, p. 270.

The Huguenot, publication officielle de la *Huguenot Memorial Association*, New York, décembre 1931 et février 1932. Ida Dudley DALE, Les *ancêtres huguenots* de *Théodore Roosevelt* : Frédéric *de Veaux*, né en France (1645) devint bourgmestre de Mannheim. Le nom a souvent été transformé en *De Voe*, *De Vouw*.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Statorius Tonvillanus (de *Thionville* ou de *Tonneville?*) (1).

Que sait-on des origines françaises de *Statorius* (*Petrus*), appelé en Pologne Stojenski, mais désigné aussi quelquefois sous le nom de Tonvillanus (*Opera Calvini*, XVI, 108, 181), inscrit au collège de pasteurs de Lausanne en 1551 ?

André MAZON,
professeur au Collège de France,
140, avenue de Suffren, Paris-XVe.

(1) Cf. ce *Bulletin*, 1921, p. 183.

P.-C. Fries (1) et les frères Gibert.

Les deux frères *Gibert* ont l'un et l'autre exercé leur ministère en Saintonge — un ministère itinérant — *en même temps*. Je trouve sur notre vieux registre mention d'actes célébrés par *Jean-Louis Gibert* en 1757, 1759, 1760, et d'actes célébrés par son frère *Etienne Gibert* en 1759 et 1760. La seule cérémonie présidée à Pons par le pasteur *Fries* fut celle d'un baptême le 27 septembre 1761 *(Pierre-Jacob Courpron).*

C'est *J.-Louis Gibert* qui en 1754 fut victime à Pons d'une odieux guet-apens, rapporté par Crottet d'après la relation consignée sur le registre paroissial catholique, que j'ai eue sous les yeux et dont un article du *Bulletin* (1884, p. 364) complète les données. — Crottet signale bien la réapparition de J.-L. Gibert à Pons les années suivantes, et effectivement il signe des actes sur notre registre jusqu'en 1760. Il émigra en Amérique en 1764,et en 1756 n'était encore que *proposant;* c'est lui qui fut pasteur à Bordeaux et avec qui, je pense, Fries eut les relations intéressantes qui nous sont rapportées par Mlle Salomon. B. ROBERT.

Pons, avril 1932.

Ex libris.

En vue d'une étude sur les *Ex-libris* et reliures pourrait-on renseigner sur ce qui concerne *Calvin? Simon Goulart*, le cardinal de *Châtillon?* (Signatures, suscriptions, simples griffes sur des volumes leur ayant appartenu).

J. TREMBLOT.

Bibliothèque de l'Institut, 23, Quai de Conti, Paris.

Les Camisards et l'étranger (2).

M. le professeur G. Ascoli ayant eu l'extrême obligeance de nous communiquer toutes les notes qui lui ont permis d'écrire son travail sur *L'Affaire des prophètes français à Londres*, nous y avons relevé des indications bibliographiques précieuses. Avec le peu de détails que nous y ajouterons, elles compléteront notre réponse trop rapide à M. de Révesz.

1. *Le Manifeste.* La pièce a paru d'abord en français, et il semble que la première édition soit celle de Londres, C. Lucas :

---

(1) *Bull.* 1925, p. 449, 485 ; 1926, p. 360 ; 1932, p. 29.
(2) *Bull.* 1931, p. 563.

Les raisons véritables des habitants des Cévennes sur leur prise d'armes. Dédié à Monseigneur le Dauphin (Bull. LXI, p. 341). La traduction anglaise est à Oxford (Bodléienne, Pamphlets, 249) : *The Manifesto of the Cevennois shewing the true reasons wich have contrained the inhabitants of the Cevennes to take up arms. Dedicated to Mylord the Dauphine.* London, Downing, 1703, 8 pages in-8°. D'après Ascoli, ce texte est réimprimé dans *A compleat history of the Cevennes, by a doctor of civil law.* London, 1703, in-8° (*Brit. M.* 1123, *e*, 23). M. Puaux (*Bull. ibid.*) indique une édition d'Amsterdam 1703, 27 p. in-4°, à la fois en français et en allemand; et une édition de Berlin, 1703, 22 p. petit in-32 (en français et ou allemand?).

Le *Manifeste* a été réimprimé par Lamberty (*Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII*e *siècle*, II, p. 257) sous le titre qu'a gardé M. Puaux : *Manifeste des habitants des Cévennes sur leur prise d'armes*. M. Puaux ne dit pas quel est, de toutes ces éditions ou rééditions, celle à laquelle il a emprunté son texte, et son titre. Court (*Troubles*... éd. 1760, I, p. 258) a résumé le document. M. Puaux dit que le *Manifeste* est suivi d'une Ordonnance de Montrevel datée de Quissac, le 24 février 1703. Cette ordonnance n'a pas été reproduite par Lamberty.

2. *L'Europe esclave* (corriger ce qui a été imprimé p. 563 : Court, II, p. 198, donne l'opuscule comme étant du début de 1704, et non 1705. La brochure anglaise est au Brit. M. (116, f. 54, et Bod. Pamphl., 249). *The Cevenois relieved or else Europe enslaved, being a discours to shew*... : (nous traduisons)

1. La légitimité de l'insurrection camisarde. — 2. Que tous les États protestants, et particulièrement l'Angleterre, sont nécessairement obligés de les soutenir. — 3. Que ni les Princes protestants ni les Princes catholiques ne peuvent raisonnablement s'attendre à réduire le pouvoir exorbitant de la France autrement qu'en les soutenant. — 4. Comment ils peuvent être soutenus en fait. — 5. Que travailler à rétablir la religion protestante en France est le meilleur moyen d'assurer une ferme et solide paix. — 6. Que le rétablissement de la Religion Réformée en France sera plutôt un avantage qu'un désavantage pour les États protestants. (London, Nutt, 1703, 50 p. in-4°). — *Les Nouvelles de la République des Lettres* de janvier 1704 annoncent cette publication *en anglais* et en traduisent le titre. Le correspondant ajoute : « On l'attribue à M. Boyer » (Abel Boyer, auteur de l'*Histoire de la reine Anne*). — Le titre de la traduction française (*Bibl.*

du Prot. 10019) est : *Les Cévenols secourus, ou l'Europe esclave...*

3. Nous n'avons rien de plus sur cet *Avis* de 1705. Mais nous indiquerons quatre autres pièces parues à l'étranger et relatives à la révolte.

4. Court (I, pp. 257-267) résume un écrit, qu'il intitule par deux fois (dans son texte et dans la marge : *Encouragement aux Puissances maritimes* (à secourir les Camisards). Dans une note il le date du 13 février 1703, et renvoie à Lamberty, II, p. 522. Mais là, la pièce est intitulée (en marge) : *État et description des Cévennes par rapport à ce qui s'y passe aujourd'hui.* La pièce analysée par Court s'achève au même point que celle de Lamberty. Elle ne contient aucun « appel » aux Puissances étrangères, et dit seulement : « Il faut espérer que Dieu combattra pour eux (les Camisards) et les conservera dans leur pays malgré les troupes dont on les menace. » Nous ne nous expliquons pas comment Court a changé le titre du document. Dans Lamberty (p. 527 au haut) la pièce est accompagnée de ces mots : « Imprimé le 13 février 1703, auquel jour on apprit par les Nouvelles publiques que le roi de France avait envoyé le Maréchal de Montrevel avec un corps de troupes dans les Cévennes et commandé au S[r] Julien, officier réfugié apostat, d'y entrer avec 3.000 miquelets tirés des Monts Pyrénées, ce qui fit conjecturer que la Cour et le Conseil commençaient à craindre que cette affaire n'eût de plus grandes suites ». M. Puaux (*Bull.* LXI, p. 342) a noté avec raison que le *Manifeste* de 1703 s'est servi de cet écrit dans la description qu'il fournit du pays cévenol.

5. *The lawfulness, glory and advantage of giving immediate and effectual relief to the Protestants in the Cevennes...* 1[re] édition. London, J. Nutt, 1703, Brit. M. 700, f. 8 (9); 28 p. in-4°. Citations de Saint-Evremond, de Grotius. On engage à une descente en France. Qu'on promette, à tout le moins, aux trois cents officiers qui sont en Irlande à demi-solde d'aller combattre avec leurs frères. En appendice : une Déclaration du Maréchal de Montrevel contre les N. Convertis des Cévennes et en plus une lettre rendant compte des affaires. (Cette déclaration de Montrevel serait-elle l'Ordonnance du 24 février qui accompagna ensuite le *Manifeste*? Et y a-t-il un rapport entre cette lettre et une *Copie des nouvelles des Cévennes*, qui résume les événements du 10 au 28 février, et qui fut présentée en manuscrit à la reine en même temps qu'un Projet de descente en France? (v. *Bull.* XXIX, p. 316). — Dans une seconde

édition, *with additions*, London, J. Nutt, 1703, 28 p. in-4° (Br. M. 700, f. 8 (8), les 12 pages de la première sont exactement reproduites; la suite a été remaniée pour qu'on pût ajouter, à la fin de l'Appendice, une lettre de Nîmes du 10 avril, et un post-scriptum sur l'origine du mot Camisard. — Troisième édition, *to which is added a form of prayer us'd by the Cevenois in their Assemblées* (*Br. M.* 4632, b, 40), London, J. Nutt, 1703. C'est la seconde édition, avec en plus 4 pages numérotées à part qui contiennent la prière. La *Prière des Camisards* a été publiée en français par F. Puaux (*Bull.*, LXII, p. 457) d'après le manuscrit de La Haye des *Mémoires* du Colonel Cavalier. — Le même ouvrage anglais (en quelle édition?) est encore à la Bodléienne Pamphl. 249 et T, 1496 (6).

Cette brochure anglaise a été traduite en français sous le titre *La nécessité de donner un prompt et puissant secours aux Protestants des Cévennes*... (ce qui suit est la traduction exacte du titre complet de l'opuscule anglais), « où l'on fait voir la justice, la gloire et l'avantage de cette entreprise et les moyens d'y réussir. Avec une courte description géographique et historique des Cévennes, et une Relation de ce qui a donné lieu au soulèvement des gens de ce pays-là. Le tout soumis avec humilité à l'examen de Sa Majesté, de Son Altesse royale le Prince de Danemark et des Illustres membres du Conseil Privé. Traduit de l'anglais ». A Londres, par F. Vaillant, 1703, 16 p. in-4°. Br. M. 700, f. 8 (7). C'est la traduction de la première édition anglaise, moins l'Appendice. Court a résumé cette pièce dont il donne exactement le titre (I, p. 363).

6. *The Cevenols request to the King of France.* Translated from the french. London, Nutt, 1704, 16 p. in-4°. Au bas : « The french Copy is also printed and sold by J. Barlé. » (Bod. Pamphl. 253). — Autre exemplaire Br. M. 700, f. 8 (10). On lit là : « The original in french is also sold by J. Nutt. » Nous ne savons rien de cette « requête ».

7. *The copy of a letter from Lower Languedock the 14 th of may 1705, being and account of the cruelties that are exercised upon the Camisars and many of the inhabitants of Nîmes and Montpellier.* 4. p. in-4°, London, Nutt, 1705. Bod. Pamphl. 260. C'est le récit de l'affreuse répression du complot découvert à Nîmes et à Montpellier dès le 16 avril.

Ch. Bost.

Les peintres Elle ou Ferdinand.

Le secrétaire de notre Société serait reconnaissant aux lecteurs du *Bulletin* qui voudraient bien lui signaler dans les Musées de Paris, des départements ou de l'étranger, avec numéros des catalogues et sujets des tableaux, les œuvres des peintres *Elle* (*Ferdinand* dit l'*Ancien* mort en 1637; *Louis* (1612-1689), *Louis* dit *Ferdinand junior* mort en 1717, *Pierre* (1617-1665).

Inutile de signaler les portraits qui se trouvent aux Musées de Versailles (Mme de Maintenon), Reims (Henri de Lorraine), Angoulême (Montausier), Bordeaux (inconnue tenant une fleur d'oranger), ni le plafond de la deuxième Bhambre au Palais de Justice de Rennes.

ACQUISITIONS NOUVELLES DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Plaidoyez de Me Jean BONÉ, *avocat au Parlement de Toulouse et Chambre de l'Edict de Castres, Paris, Targa,* 304 p. in-8°, 1638.

P. 65 : « Sur la question si en mariage contracté entre personnes de la R.P.R. l'adultère et les sévices du mari donnent droit à la femme de faire divorce, et demander la séparation des corps et des biens » (1636 : le mariage de M. datait de 1615).

P. 138 : « Si de deux promesses de mariage la première doit prévaloir » (Jean Rotolp (1) fut condamné à des dommages-intérêts envers *Marie Leutière* en 1627).

P. 153 : « Si les boulangers de Castres pouvaient demander en 1636 un nouveau règlement sur l'augmentation du prix du pain, etc.

P. 255 : Sur les suites d'un contrat de 1596 par lequel *Louis de Caussade*, seigneur de Saint-Maigrin, a vendu la terre de Grateloup. Entre ses créanciers se trouve M. de Rambouillet.

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE. *Catéchisme du tiers état*, 2 pages manuscrites (1788 ?)

Lettre de Rabout Du Puy à Rabaut de Saint-Étienne, son frère : considérations sur l'histoire et le patriotisme des

---

(1) *Abel de Rotolp* a été consul à Castres en 1599 (*Bull.*, XXXI, 309).

protestants à travers les siècles, se terminant par un appel à la lutte « contre la Prêtaille et la Monacaille ». Mémoire impr. de 64 pages in-16, s. d. (vers 1790).

M. René Puaux a acquis pour notre médaillier un beau jeton octogonal en bronze (33 mm. de diamètre) du pasteur *P.-H. Marron.* Sur un médaillon ovale sont entrelacées ses initiales; une branche de chêne et une de laurier sont reliées par un nœud auquel est suspendue la croix de la Légion d'honneur (représentée également sur un vitrail de l'Oratoire); au revers « *Napoléon empereur et roi* » *de profil à gauche couronné de laurier* : « *Droz f.* »

SÉANCES DU COMITÉ

15 *mars* 1932.

Présidence de M. le professeur Viénot. Présents : MM. Beuzart, Cadet de Gassicourt, Dobler, Lods, J. Monod, R. Patry, R. Puaux, de Witt-Guizot, Pannier, ainsi que M. Gaston Tournier, membre honoraire, vice-président de la Commission du Musée du Désert.

Le président rend hommage à la mémoire de deux membres récemment décédés, MM. F. Buisson et A. Valès. La *Huguenot Society of America* a fait un nouveau don de 5.000 francs. Il sera affecté par moitié à la Bibliothèque de Paris et au Musée de Noyon.

Le professeur Eug. Choisy annonce que le quatrième centenaire de l'*Institution chrétienne* sera célébré à Genève en 1936. M. Pannier abserve que l'*Epître au roi* étant de 1535, notre Société pourra rappeler ce fait dans son assemblée dès 1935.

Sont nommés membres des diverses Commissions :

Bibliothèque : MM. Schmidt, H. Patry, de Billy;

Finances : Dobler, Denfert-Rochereau, R. Braun;

Bulletin : H. Patry, R. Patry, Puaux ;

Musée du Désert : Hugues, Puaux et la Commission locale ;

Musée de Noyon : Beuzart, Monod, Morel, Puaux ;

Maison Durand : Ch. Bost, Hugues ; MM. les pasteurs des Ollières, de la Pervenche, et de Privas ; MM. Lacour et Delon.

La Commission de la Bibliothèque s'est réunie le 26 février et propose l'établissement de nouveaux rayons. Adopté.

Le trésorier rend compte des recettes et dépenses de l'année 1931. La Commission des Finances reçoit tous pouvoirs pour achever la vente des immeubles et la succession Leferme.

19 *avril*.

Présidence de M. Arm. Lods, présents : MM. de Billy, Braun, Cadet de Gassicourt, H. Patry, R. Patry, de Peyster, Pannier.

La commission des finances reçoit pleins pouvoirs pour régler ce qui concerne les immeubles à vendre.

Un loyer sera demandé au fermier qui occupe actuellement la maison du Bouchet de Pranles. Le droit d'entrée pour les visiteurs est fixé à 1 franc, réduit à 0 fr. 50 pour les enfants et les membres de Sociétés.

Rapport à la Commission de la Bibliothèque.

I. — DÉPARTEMENT DES IMPRIMÉS :

1. Série générale :

in-16°, in-8°, etc.	21.198 nos
in-4°..............................	2.389 —
in-folio............................	553 —

(Sections comprises dans la numérotation générale : fonds Frédéric Monod, Sainte-Beuve, Stern, de Visme, hongrois.)

2. Bibliothèque de l'Oratoire...........	2.768 nos
3. Bibliothèque André..................	1.220 —
Total .... environ	75.000 ouvrages.
4. Périodiques.....................	817 —
5. *Rapports des Églises, Sociétés*	1.796 —

II. — DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS : 987.

(Au moins 12.000 pièces).

Non cotés : Documents pour future édition de la *France protestante*. Archives de la Société.

III. — DÉPARTEMENT DES ESTAMPES :

1. Portraits : environ 3.000.
2. Scènes d'histoire de France, par siècles.
3. Scènes d'histoire étrangère.

IV. — CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES du BULLETIN : 746.

V. — TABLEAUX ET OBJETS DIVERS EXPOSÉS DANS LE MUSÉE : 229 au catalogue de 1927. Environ 300 aujourd'hui.

25 Février 1932

Le bibliothécaire : Jacques PANNIER.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La soixante-septième assemblée générale aura lieu le 10 juillet à Montbéliard, dans le temple Saint-Martin, à 3 heures, à l'occasion du centenaire de la mort de Cuvier, sous la présidence de M. le Professeur John Viénot. Il traitera ce sujet : *Ce que nous aimons en G. Cuvier*. Après les paroles de bienvenue de MM. les Pasteurs Ahnne et Coulon, on entendra des communications de M. le prof. Macler, au nom de la "Société Biblique" (dont Cuvier fut vice-président) et de M. le Pasteur Ch. Mathiot.

NÉCROLOGIE

Albert Valès.

Albert Valès, né en 1872, membre du Comité de la Société de l'histoire du protestantisme depuis 1917, professeur honoraire de l'Université, ancien professeur d'histoire au lycée Henri IV, s'est éteint le 10 mars, à Négrepelisse, où il s'était retiré au moment de sa retraite. C'est là qu'il put terminer un volume sur *Edgar Quinet* qui doit voir le jour, car il est l'œuvre de l'homme qui connaissait le mieux Quinet et sa pensée profonde.

Albert Valès était fait pour l'enseignement supérieur. Mais, au moment où il terminait sa thèse de doctorat, un incendie fatal brûla, à Nancy, son manuscrit. C'était un effort que ses fonctions absorbantes de professeur très consciencieux ne lui permirent jamais de recommencer.

Ancien élève de l'École normale supérieure, contemporain d'Allier et de Painlevé, Albert Valès, né dans le catholicisme, évolua peu à peu vers le protestantisme auquel il adhéra pleinement par un mouvement profond de l'âme et de la pensée. Il vint me confier sa décision, et c'est alors que j'entrai dans son intimité. Je pus mesurer bientôt la portée de son esprit, la justesse de ses jugements, la profondeur de son sentiment religieux, la douceur et la fidélité de son caractère et, pour tout dire d'un mot, la beauté de son âme.

L'évolution de sa pensée n'avait rien fait perdre à Valès de sa tolérance foncière, de sa largeur d'esprit. J'ai rarement rencontré un homme aussi équilibré, et c'est, je crois, son extrême modestie qui l'a empêché de jouer le rôle extérieur qui aurait pu être le sien. Il était devenu membre du Conseil presbytéral de l'Oratoire et s'intéressait vivement aux progrès de cette Église. Il a publié dans la *Revue chrétienne* quelques articles sur la religion de Michelet et de Quinet qui révélaient l'historien et le psychologue.

Pendant la guerre et depuis, il fut souvent appelé à remplacer des pasteurs absents, pour des prédications simples, nettes et fort appréciées. A sa mort, il était conseiller presbytéral de Négrepelisse, et c'est dans cet ancien centre huguenot que le pasteur Pithon a présidé son service funèbre.

John Viénot.

Le colonel Gros Long (« Pierre Devoluy »).

Notre *Bulletin* doit un hommage à la mémoire d'un écrivain qui, s'il n'était pas un historien, fut un grand ami de l'histoire du protestantisme, un fervent huguenot, et l'un des plus anciens donateurs du Musée du Désert : sur la première liste publiée par M. Hugues on lit en effet. « P. Devoluy, capoulié du félibrige ». Paul Gros Long, disciple et ami de Mistral, avait en effet été appelé par les félibres à cette dignité suprême parmi eux, mais son protestantisme ne laissa pas de lui susciter ensuite quelques désagréments de la part des ultra-catholiques assez nombreux alors. En trois volumes, il a, en ces dernières années, réuni des pages éparses ou inédites du grand poète provençal. (*Proses d'Almanach*).

Il fut l'un des premiers membres de l'académie méditerranéenne, obtint le grand prix du régionalisme et le prix Balzac de littérature.

Le pasteur de Châtillon-en-Diois (Drôme), où le colonel Gros Long était né en 1862, a rappelé au moment de sa mort comment, « descendant d'une vieille famille de Charens, il conservait dans son cœur, comme un trésor de grand prix, les souvenirs du foyer maternel; il aimait à raconter le culte de famille où, tandis que l'aïeule ouvrait la vieille Bible, enfants et petits-enfants se groupaient autour d'elle dans une atmosphère de respect et d'admiration sainte ». Il mit un vibrant avant-propos et quelques commentaires à un choix de vieux psaumes publiés sous leur forme authentique par MM. L. Lafon et M. Vincent (*Le psautier huguenot*, Montauban, 1928).

Ce qui lui assura une place d'honneur dans nos chroniques bibliographiques, ce furent les trois volumes de romans, lyriques a-t-on pu dire, consacrés aux Cévenols du XVIIIe siècle : *Le psaume sous les étoiles*, le *Violier d'amour*, et *Sous la croix* (1925-1931); il travaillait à un quatrième volume de cette série lorsque la mort l'a frappé, à Nice, où il avait pris sa retraite, commandeur de la Légion d'honneur, après avoir été pendant la guerre directeur du génie du groupe des armées de l'Est. Il était devenu adjoint au maire de Nice en 1928. C'est là qu'il est mort le 5 mars dans sa soixante-dixième année (1). Il a été inhumé dans le petit cimetière du village natal où il retournait toujours avec émotion, dans son cher Dauphiné.

---

(1) Voir l'*Éclaireur de Nice* des 7 et 8 mars et le *Nouvel Écho de la Drôme*, avril 1932.

LIVRES DONNÉS

PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

M. le chanoine MARTIN, *La Chapelle royale Saint-Louis à Dreux*, Dreux, 34 p., 1930.

Le premier aumônier de la chapelle qui sert de sépulture à la famille d'Orléans décrit de façon intéressante ce monument construit il y a une centaine d'années, et les tombeaux, dont l'un est celui d'une princesse luthérienne, la duchesse d'Orléans (1858), dans une chapelle annexe du bâtiment principal : de l'intérieur on le voit par une arcade ajourée : « Ainsi la piété filiale a su concilier l'obstacle de la disparité de culte et le désir de la princesse de reposer le plus près possible de son époux. Chapu l'a représentée lui tendant la main au delà de la mort. »

Une illustration représente le château en 1562, au moment de la bataille où le chef des protestants, le prince de Condé, fut fait prisonnier (scène représentée par Debay dans la salle du Tribunal de Commerce).

C. GŒTHALS, *Mélanges d'histoire du christianisme*. 5e partie : *Anti-zisler*. Un peu de polémique. Paris, Fischbacher, 1932, 124 p. in-8°.

C. GŒTHALS, *Répertoire critique des anciens inventaires d'archives, Archives Nationales*. Séries E,F,G,H,P,R. Paris, 1929-30-31, Henri Didier, 3 vol. in-8°, 50 p., 80 p., 96 p.

W. MONOD, *Cakya Mouni et Jésus*. Dix sermons, Paris, 1932, Fischbacher, 160 p. in-8°.

L. BAILLY-MAÎTRE, *Les prisons de Jeanne d'Arc au château de Rouen*. Extrait du *Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues*. Longuyon, 1931, 12 p. in 8°.

G. DE BUDÉ, *Polyæni codex visontinus*. Le Puy, 1931, 64 p. in-8°.

Fréd. MACLER, *François Nau* (*Revue de l'histoire des religions*, 1931, tome CIV, p. 339-343).

G. BLANCHET, *Un aventurier français devenu vice-roi d'Arménie : Abraham Isarn, Revue des études arméniennes*, t. X, fascicule II, p. 189-192.

Pour l'unité protestante, souvenirs d'hier, programmes d'aujourd'hui, devoirs de toujours : Jarnac 1906-1931. Paris, Union nationale des Églises Réformées, 184 p. in 8°, 12 fr.

H. CLAVIER, *L'Humanisme et la piété chrétienne*. Essai d'histoire, de critique et de psychologie religieuse. Paris, « Je Sers », 1932. 80 p. in-8°, 5 fr.

G. Gallienne, *Thomas Arbousset* (1810-1877). Paris, Société des Missions Évangéliques, 1931, 344 p. in-8°, prix 10 fr.

T. Arbousset, *Voyage d'exploration aux Montagnes Bleues* (1836). Extraits rassemblés par G. Atger. Paris, Missions Évangéliques, 1932, 258 p. in-8°, 10 fr.

G. Maugain et H. Lemaître, *Paul Sabatier* (1858-1928). Notes biographiques et bibliographie. Paris, Fischbacher, 1931, 28 p. in-8°, 4 fr.

Sam. Lambert, *Les pasteurs titulaires des Billettes* (1809-1922). Cahors, 44 p. in-8°, 1931. (Discours prononcé à l'inauguration de la plaque portant les noms des pasteurs *Boissard, Gœpp, R. Cuvier, Verny, L. Meyer, Vallette, Hosemann, Aug. Mettetal, V. Goguel, Aug. Weber.*

Un Sauveur nouveau est né, souvenir de Noël; *Pour notre Jeunesse, pour nos catéchumènes.* L'Association des Chrétiens Évangéliques. Imp. « Je Sers », Paris, 52 et 48 p.

Société biblique britannique et étrangère. *The Gospel in many tongues*, nouvelle édition, Londres, 1930 (versets en 630 langues différentes).

Nomenclature des journaux et revues en langue française publiée par l'*Argus de la presse*, 1.102 pages, 37, rue Bergère, Paris, 1932.

DONS REÇUS

De M. G. Andrieux : Registres secrets du Parlement de Bordeaux (1515-1582); copie d'extraits du ms. f. fr. 22369, B. 94, de la Bibliothèque de Toulouse ; Livre noir (1560-1589) des archives municipales de Périgueux. Copie d'une copie du XVIIe siècle par Lespine (Bibliothèque coll. Périgord, vol. 50); *Recueil, etc., des arrests rendus sur les biens d'Église aliénés depuis* 1556, Paris, Léonard, 1678; [BASNAGE], *Tolérance des religions*, Rotterdam, 1684.

De M. le pasteur Ad. Weber, en souvenir de M. le pasteur Aug. Weber, membre du Comité : *Bible* « de l'imprimerie d'Antoine Rebul, M.D.LX. » avec les Apocryphes, les Psaumes et la Forme des prières ecclésiastiques.

De M. Ph. Tongas, portrait du pasteur Marron (crayon par E.R.P., 1861), provenant de M. Antoine-Germain Féré, trisaïeul du donateur (mort à Bellevue en 1870).

De M. Joseph Nogaret : portraits de MM. les pasteurs *Pierre Nogaret* (1780-1859), réorganisateur des Églises du Béarn à partir de 1804, pasteur à Salies depuis 1809 jusqu'à sa mort, et *Joseph Nogaret* (1811-1890), directeur de l'École de Mens (1845-50), pasteur à Bayonne (1850-90).

Introduction historique à la connaissance des livres de l'Ancien Testament (par Théodore Fritz, professeur à la Faculté de Théologie de Strasbourg). Ce volume autographié en 1857 reproduit un texte analogue à un manuscrit d'Edm. Scherer, notes prises par lui de 1837-1839, que possède notre Bibliothèque (ms. nº 39).

De M. Edm. Ponsoye : *Histoire abrégée des martirs françois* (par D***), Amsterdam, 1684.

De M. Philippe Duval, à Montréal (Canada), un volume de DAILLÉ : *Exposition des IIIe et IVe chapitres de l'épître aux Philippiens*, avec dédicace autographe de l'auteur à Mme de Dangeau, et cette mention : « Ces sermons appartenaient à feue madame la mareschale de la Force votre mère », Paris 14 avril 1647.

Du Dr P. Goy, à Pertuis, un portrait de Marie Durand où le docteur-artiste a représenté de façon impressionnante une vieille Cévenole pensive.

De M. le professeur Ph. Bianquis, de Beyrouth : Cachet aux armes de la famille de *Gabriac* : écu mi-partie, les deux partitions séparées par une épée debout indiquant le partage

de la maison entre membres protestants et catholiques. Sur chaque partition, une tour.

De M. Joël Thézard, professeur de dessin, secrétaire de la Société des Artistes français protestants : Portrait de Jean Calvin, beau médaillon de profil à droite, $0^{m}40$ de diamètre, plâtre (1).

De M. le pasteur Robert : Collection complète du *Bulletin* mensuel tiré à 3.500 exemplaires qui était envoyé aux souscripteurs de l'œuvre.

Collection des *Feuilles protestantes de Saintonge* qui étaient adressées aux prosélytes et amis de l'œuvre dans la région (de 5 à 600 ex.) ; collection de rapports annuels.

(Toutes ces publications étaient imprimées par M. le pasteur Pons lui-même. Notre bibliothèque possède ainsi tous les documents essentiels de l'histoire d'une œuvre accomplie dans une région où les protestants étaient si nombreux aux XVIe et XVIIe siècles, et où M. Pons a travaillé avec une connaissance très sûre des traditions du passé et des besoins du présent.)

De Mme Emm. Schlumberger : photographies et gravures.

De M. R. de Visme : papiers de son arrière grand-père JEAN DE VISME : *État nominatif des réformés des départements du Nord, de Jemmapes, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne*, 1803 et 1804.

De Mlle J. Regnault : photo de la statuette, par Levéel, représentant M. Sanson de la Valesquerie.

Musée Calvin à Noyon.

De M. G. Trocquemé : *Échos*, par P. Gontard, 1864 ; poésies dont l'une, datée de novembre 1857, a pour sujet *la Boîte à Cailloux* (p. 14 à 24).

Legs de M. le pasteur Paul Quiévreux : œuvres de Calvin (*Institution* de 1554, 1562; *Commentaires*, etc.; *J. Calvin*, par E. Doumergue, etc.).

Pour la maison Durand :

De M. le pasteur Robert un *Nouveau Testament*, édition de Beausobre et Lenfant.

---

(1) En vente 50 fr. S'adresser à l'auteur 25, rue de la Terraudière, Niort, ou à la Société d'Histoire, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

RECETTES

Donateurs :

Mme d'Amboix de Larbont, 200 fr. ; A. Denfert-Rochereau, 600 fr. ; J. Hutter, 50 fr. ; W. Minet, 50 fr. Ach. Graff, 50.

Églises donatrices :

Montpellier (Ég. réf.), 150 fr. ; Angoulême, 49 fr. 80 ; Bayonne, 34 fr. 95 ; Rennes, 218 fr. 85 ; Biarritz, 65 fr. 30. Le Cateau, 124 fr. ; Salies, 48 fr. ; Tunis, souscription annuelle, 500 fr. ; don à l'occasion du cinquantenaire de l'Eglise 500 fr. ; Bizerte, collecte après conférence de M. le pasteur Pannier, 228 fr. 75 ; Lille, 100 fr.

Monument de la Boîte à Cailloux :

Pasteur Daullé, *Brest*, 75 fr. ; Pasteur Gambier, *Dijon*, 25 fr. ; Pasteur Ch. Vernes, *Saint-Germain*, 50 fr. ; par M. le pasteur Puech, 20 fr. Pasteur Viollier, 20 fr. ; Fréd. Cruse, 200 fr ; Paul Trocmé, 20 fr. ; Mlle Drugbert, 20 fr. Maurice Trocmé, 20 fr.

Maison de Calvin.

Pasteur Corbière, *Marsillargues*, 15 francs ; Pr H. Lehr (3e don) 500 francs.

Pour la maison du Bouschet de Pranles :

M. et Mme Lacour, 400 fr. ; M. Ruel, 220 fr.

Collectes à l'Assemblée du Bouschet de Pranles, lundi de Pentecôte, 1.247 fr. 70